

REFLET ECONOMIQUE

**CRISES
ET**

NEGOCIATIONS COMMERCIALES :

Espoirs et défis pour l'Afrique de l'Ouest



**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

SOMMAIRE

Préface.....	5
Editorial.....	7
Première partie : Une crise a plusieurs facettes : de la nourriture à la bourse	11
I - La crise alimentaire.....	13
II- La crise financière.....	25
Deuxième partie : Négociations commerciales et Intégration régionale dans un contexte de crise.....	41
I - Négociations multilatérales.....	43
II -Négociations APE et Intégration régionale en Afrique de l'Ouest.....	70
Troisième partie : Divers articles économiques.....	101
ANNEXES.....	155

PREFACE

La présente édition du « Reflet économique » est le fruit de l'atelier d'écriture du Réseau des Journalistes économiques du Bénin (Réseau JEB) tenu du 19 au 21 décembre 2009 à l'Hôtel La Madeleine à Lokossa. Il s'agit d'un outil de capitalisation et de valorisation de la contribution des journalistes économiques du Bénin, au développement de la région Afrique de l'Ouest.

L'intérêt de la Friedrich Ebert Stiftung (FES) pour un tel ouvrage se justifie à double titre. Il se situe dans le cadre de l'implication des médias à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, et participe au renforcement des capacités professionnelles des journalistes pour des productions de presse de qualité, sur les enjeux de gouvernance économique.

La publication de l'ouvrage intervient dans un contexte caractérisé par la nécessité d'un rééquilibrage de l'ordre économique mondial. La gouvernance économique mondiale est confrontée à de nombreuses incertitudes, face auxquelles les Nations se doivent d'accroître leur capacité de pro-activité. Dans cette dynamique, les médias ont l'obligation de jouer un rôle de veilleur et de catalyseur aux côtés des autres acteurs.

Il est impératif de parvenir à un consensus international pour la refonte de la gouvernance économique mondiale, et le rééquilibrage du système commercial multilatéral, afin de promouvoir une croissance équilibrée à l'échelle mondiale. Assurer également la stabilité financière, faire face durablement aux implications du changement climatique et donner de meilleures chances de bien-être aux plus pauvres. Notre espoir est que le présent ouvrage puisse contribuer, à provoquer des réflexions et actions capables d'amener les dirigeants du Continent, à sortir l'Afrique de son enlisement économique actuel.

Uta Dirksen

*Représentante résidente
Bureau Régional de la FES*

EDITORIAL

Bienvenue la croissance, attention la dette

L'an 2010 s'annonce comme l'année de la reprise économique. La récession économique consécutive aux nombreuses crises, notamment celle financière, est en passe de laisser place au retour de la croissance et de la confiance sur les places boursières.

Après la tempête des années 2008 et 2009, et les thérapies de choc appliquées par les grandes puissances, l'économie mondiale sort de sa torpeur. La sérénité semble revenue sur la plupart des regards. Mais le mal est loin d'être totalement conjuré. La dette mondiale estimée fin 2009 à plus de 50.000 milliards de dollars US constitue une épée de Damoclès pour l'économie mondiale. Le danger rôde toujours. La timide reprise de ces derniers mois n'assure qu'une sérénité précaire.

L'Afrique se trouve au cœur des interrogations du futur : négociations commerciales, produits de base sur le marché international, problématique des investissements dans le commerce, crise énergétique, changement climatique et opportunités ou menaces liées à la production des biocarburants... l'Afrique s'interroge et se cherche.

De nombreuses interrogations persistent également, quant à la vision globale de politique économique qui guide la participation des pays africains, aux différents processus de dialogue sur les enjeux de la gouvernance mondiale. Kyoto, Genève, New York, etc., la nécessité d'une analyse de cohérence s'impose pour assurer une efficiente participation de l'Afrique aux grands fora mondiaux de réflexion sur les enjeux de politique de développement.

Quelles heureuses implications a-t-on dégagées, dégage-t-on et dégagera-t-on de la multiplication des grandes messes régionales, bilatérales, plurilatérales et multilatérales focalisées plus ou moins sur les mêmes questions, sans qu'aucune réponse réelle ne se pointe à l'horizon ?

Répondre à ces interrogations, c'est aussi veiller à la cohérence entre les réflexions sur l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques et les autres dynamiques de dialogue politique et de coopération internationale, visant l'amélioration du bien-être des citoyens africains.

C'est ce que les membres du Réseau des Journalistes Économiques du Bénin (Réseau-JEB) veulent croire et partager avec les autres à travers « Le Reflet Économique » qui est à sa deuxième édition.

Cette deuxième édition intervient dans un contexte où les pays de l'Afrique de l'Ouest sont confrontés à trois grands défis liés à la mondialisation :

- l'approfondissement du processus d'intégration régionale et la conclusion d'un accord de partenariat économique avec l'Union européenne;
- la conclusion des négociations du cycle de Doha avec la prise en compte des questions de développement, au profit des Pays en Développement et des PMA ;
- et la crise mondiale multidimensionnelle (énergétique, alimentaire, financière et climatique), avec de sérieuses répercussions sur les pays à faibles revenus.

Pendant que les pays de l'Afrique de l'ouest s'activaient pour parvenir à la conclusion d'un APE porteur de développement avec l'Union

Européenne, une crise multidimensionnelle apparaît et suscite de nombreuses inquiétudes. D'un autre côté, la région comme tous les pays du monde espère en vain une conclusion heureuse des négociations du cycle de Doha.

La timide reprise enregistrée au dernier trimestre de l'année 2009 est encore loin de faire oublier que, de la crise alimentaire mondiale à celle financière, sans oublier les incertitudes qui pèsent sur l'énergie et le climat, le dénominateur commun reste et demeure les mauvais choix de politique opérés ces dernières décennies.

La veille et la vigilance citoyennes autour des politiques s'imposent. Il est donc nécessaire pour les journalistes économiques de contribuer par l'information à servir de catalyseur pour la prise de conscience collective. C'est aussi cela mettre la plume au service du développement.

Abel Gbêtoénonmon
Coordonnateur - REJEB

Première Partie

UNE CRISE A PLUSIEURS FACETTES : DE LA NOURRITURE À LA BOURSE

Le biennal 2008-2009 a été marqué par une succession de crises à dimension multiple (énergétique, alimentaire, financière, économique et climatique). Au cours de ces deux années, le contexte mondial a été marqué par la précarité grandissante et de nombreux signaux d'incertitude sur le futur. Sans être à l'origine de ces multiples crises, l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier vivent les répercussions négatives de celles-ci avec une acuité plus élevée. Dans cette première partie, il est présenté une radioscopie de la crise alimentaire et financière à travers les analyses de plusieurs spécialistes et les mesures prises aussi bien par les institutions internationales que les Etats pour la juguler.

I - LA CRISE ALIMENTAIRE

La crise alimentaire a été le premier révélateur d'un dysfonctionnement structurel profond de l'économie mondiale. Elle s'est manifestée par une hausse généralisée des prix sur la plupart des produits alimentaires ; conséquence d'un déséquilibre profond entre l'offre et la demande alimentaires au plan mondiale.

IL ÉTAIT UNE FOIS LA CRISE ALIMENTAIRE

Vendredi 09 mai 2008, nous sommes au cœur de la crise alimentaire. La cherté de la vie est à son comble, notamment en ce qui concerne les produits de grande consommation. Le Réseau des Journalistes Économiques du Bénin (Réseau-JEB) réunit ses membres, invite des personnes ressources pour mieux comprendre ce qui se passe. Des explications de Soulé Bio Goura, Agroéconomiste et spécialiste de l'analyse des politiques économiques, et du Journaliste Economiste Abel Gbêtoénonmon, il ressort que « Les causes de la crise sont à la fois structurelles et conjoncturelles. De nombreuses études ont démontré qu'il y avait une disproportionnalité grandissante entre l'offre et la demande. Les premières mesures prises par la plupart des gouvernements sont inefficaces et contre-performantes.

La crise alimentaire a déclenché des émeutes dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, ainsi que dans les Caraïbes (Haïti, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Burkina Faso, le Cameroun, etc.).

Les prix des denrées alimentaires ont pratiquement doublé dans le monde en l'espace de trois ans. Dans de nombreux pays, des mesures de restriction des exportations ont été mises en œuvre (le Brésil, le Vietnam, l'Inde et l'Égypte).

Docteur Soulé Bio Goura décrit la situation en ces termes : « *Le prix du riz est passé de 300 à plus de 700 dollars/us la tonne, entre avril 2007 et avril 2008. Il atteint 1000 \$ début mai 2008. Celui du blé a crû entre mars 2007 et mars 2008, de 170 à 397 \$. Le prix de la poudre de lait est passé quant à lui de 2125 \$/t en avril 2006, à 3850 un an plus tard, pour atteindre 4550 \$ en avril 2008. Le prix du baril du pétrole brut est passé de 63 à 120 dollars au cours des 12 derniers mois* ». Il nuance l'importance des augmentations pour les populations utilisant le Franc CFA, en indiquant que dans le même temps on assiste à la baisse du dollar par rapport à l'euro. Le billet vert est passé de 1\$ pour 1• au 1^{er} janvier 2000, à 0,75 • au 1^{er} avril 2007 et à 0,63 • un an plus tard.

Entre autres explications figurent le développement du biocarburant, les barrières commerciales, une demande croissante venue d'Asie, sur fond de modifications des habitudes alimentaires, la faiblesse des récoltes, ainsi que l'augmentation des cours du pétrole, qui pèse sur les prix des transports et des intrants.

A l'ouverture des travaux de la douzième session de la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCeD XII), le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, sonne l'alerte : « *La hausse des cours des produits alimentaires risque d'anéantir les efforts de lutte contre la pauvreté dans le monde, et si la crise est mal gérée, elle pourrait porter atteinte à la croissance et à la sécurité (...). Le problème des cours alimentaires mondiaux pourrait signifier une perte de sept années d'efforts pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (...). Nous risquons de revenir à la case de départ* ».

I - 1 - Des solutions inappropriées

Les premières mesures de sauvegarde prises par plusieurs pays se sont traduites par l'interdiction ou la restriction des exportations de certains produits, comme le blé et le riz, et la facilitation des importations, dans l'espoir d'atténuer les effets des pénuries sur leurs populations. Pour le Secrétaire Général de l'ONU et le Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : «Cela risque de déséquilibrer le commerce mondial et d'exacerber les pénuries». Pour lui, «si cette crise n'est pas correctement gérée, elle pourrait déclencher une avalanche d'autres crises (...) et devenir un problème complexe affectant la croissance économique, le progrès social, et même la sécurité politique dans le monde entier.»

Ban Ki-moon a exhorté les pays du monde à boucler les négociations du cycle de Doha destinées à conclure un accord sur le commerce mondial, afin de relancer l'économie.

Tétanisés par l'ampleur de la crise sans grands moyens endogènes de riposte, les dirigeants des pays de l'Afrique de l'ouest se sont lancés dans la prise de mesures de survie à court terme très peu efficaces, et sans impacts positifs sur les causes structurelles du mal. Un sauve-qui-peut généralisé qui s'est traduit dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest par des mesures d'urgence telles que :

- l'interdiction des exportations des produits alimentaires, notamment les céréales, (Nigeria, Mali, Burkina Faso, Bénin et Guinée),
- la diminution ou la suspension des droits de douanes et de la TVA sur certains produits,
- la levée des taxes sur les importations du riz au Nigeria,

- la fixation et le contrôle des prix de nombreux produits,
- les subventions des prix aux consommateurs, notamment en ce qui concerne le carburant, le lait, le sucre, le blé et le riz,
- des interventions sur les marchés des vivriers et les opérations ciblées sur les populations vulnérables, avec l'utilisation des stocks tampon des offices en charge de la sécurité alimentaire,
- le relèvement du salaire des fonctionnaires dans certains pays.

Dans la foulée, certaines mesures sont prises pour accroître l'offre de production :

- mise en place de programmes d'urgence de production des céréales dans de nombreux pays: riz et maïs au Mali, au Sénégal et au Bénin,
- subvention des intrants et du matériel agricole,
- facilitation de l'accès au foncier, (Mali, à l'office du Niger).

S'il est vrai, reconnaît Soulé Bio Goura, que les mesures prises par les pouvoirs publics ont eu très peu d'impact pour freiner la flambée des prix ; *« certaines mesures, comme les ventes à prix modéré des céréales ont pu contribuer à limiter la tension sur les marchés. Il en est de même des mesures de défiscalisation des produits importés. Elles ont réussi à contenir les récriminations des populations, quant à l'incapacité des pouvoirs publics à apporter des solutions crédibles à leur souffrance »*.

Pour M. Abel Gbêtoénonmon, la crise doit être perçue également comme une opportunité. Dans une telle approche, certaines mesures peuvent se révéler contre productives à moyen terme.

Les analyses de Bio Goura et de Abel Gbêtoénonmon seront confirmées quelques jours plus tard par le président de la Banque Ouest - Africaine de Développement (BOAD), M. Abdoulaye Bio Tchané qui, dans un entretien accordé à la presse, estime que « *les interdictions d'exportation peuvent à moyen terme constituer un facteur de baisse de la production agro-alimentaire, un facteur d'effritement des solidarités régionales et un obstacle à la promotion de l'intégration régionale* ». Le Docteur Soulé Bio Goura renchérit : « *la défiscalisation n'est pas supportable à moyen terme pour les budgets des Etats (baisse des ressources et des investissements publics). Elle peut également constituer à moyen terme un facteur d'accentuation de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, et surtout d'approfondissement de l'extraversion alimentaire des populations* ».

A la question : « Que faire si toutes ces mesures se révèlent inefficaces ? », l'agro-économiste Soulé Bio Goura répond :

- renforcer les filets de sécurité : vivres contre travail, travaux à haute intensité de main d'œuvre, cantines scolaires, vente à prix modérés des produits ciblés aux pauvres, fourniture ciblée de vivres de soudure aux familles rurales pauvres ;
- accroissement (renforcement des capacités existantes) de la production de certaines denrées alimentaires de première nécessité : riz, racines et tubercules, maïs, animaux à cycle court, culture de contre saison,
- facilitation de l'accès (subvention) aux semences de qualité et aux intrants (engrais) et petits équipements,
- facilitation de l'accès au crédit de campagne dans les principaux bassins de production, avec des taux bonifiés.

En réponse à la crise alimentaire, la **Banque Ouest-africaine de Développement (BOAD)** a fait une levée de fonds de 100 milliards FCFA, pour aider les Etats à faire face à la cherté de la vie dans la zone Uemoa. Dans le même temps, le Conseil des ministres de l'Uemoa invite les Etats à harmoniser leurs actions, face à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

Les 100 milliards qui seront mobilisés auprès des institutions de la communauté (40%) et des partenaires au développement (60%) serviront de base pour une autre collecte de 300 milliards, qui permettront aux huit pays de l'Union d'exploiter à fond leurs potentialités. L'objectif ici est d'adapter l'offre à la demande régionale et dégager de surplus exportable.

Les mesures prises par le Bénin pour soulager la population

✓ **Le Bénin a pris un certain nombre de mesures qui se traduisent par :**

- Surveillance et contrôle des prix de certains produits de grande consommation, à travers des mécanismes d'homologation des prix. Des difficultés au niveau des détaillants et du secteur informel, et la tendance à la spéculation ont limité la portée des mesures ;
- Changement des habitudes alimentaires ;
- Interdiction des exportations des produits alimentaires ;
- Subventions faites sur un certain nombre de denrées alimentaires ;
- Mesures fiscales, suspension ou réduction des droits de douanes et de la TVA sur certains produits (application des droits de douane sur des valeurs consentuelles - suspension de l'application de la TVA sur les produits de grande consommation sur une courte période de 3 mois). Ces mesures sont à la limite de la régularité. Mais il s'agit de mesures de souveraineté qui s'imposent mais non soutenables sur le long terme (les 3 mois de mesures coûtent environ 50 milliards de FCFA pour l'Etat béninois) ;

- Utilisation des stocks régulateurs ;
- Achat et vente directs de produits sur le marché.

La plupart de ces mesures ont des portées limitées et posent des problèmes de pertinence, par rapport au processus d'intégration régionale. Un certain nombre de mesures structurelles comme la production de maïs de contre saison ne sont pas encore opérationnelles.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE S'ACTIVE

Le Secrétaire Général de l'ONU Ban Ki-moon et les dirigeants des 27 agences et organisations des Nations Unies, se sont réunis lundi 28 avril 2008 à Berne, pour élaborer un plan d'action face à la crise provoquée par la flambée des prix des produits alimentaires. Le vendredi 25 avril 2008, Ban Ki-moon avait lancé à Vienne un appel à une «action immédiate» et concertée, pour faire face à «une réelle crise mondiale».

Le Secrétaire Général de l'ONU avait à ses côtés la directrice exécutive du Programme Alimentaire Mondial (PAM), Josette Sheeran, le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick, le directeur de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Jacques Diouf, et le président du Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA), Lennart Bäge.

Lors d'une conférence de presse à Genève, le rapporteur de l'ONU pour le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, a critiqué les efforts de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), pour conclure le cycle de négociations de Doha, affirmant qu'ils allaient à l'encontre des intérêts des plus pauvres.

Les Nations Unies doivent aussi explorer des solutions à plus long terme. Pour cela, il leur faudra arbitrer entre les tenants du protectionnisme et ceux de l'ouverture des marchés, ou encore entre partisans et adversaires des biocarburants. M. Ziegler a renouvelé son appel à un «moratoire total» sur les biocarburants, qu'il accuse d'être l'une des causes de la flambée des prix agricoles. En outre, il estime que la spéculation est à l'origine de 30% de la hausse des prix des produits alimentaires, et a demandé l'encadrement des marchés de denrées agricoles sur le modèle de celui des marchés financiers.

L'expert a par ailleurs fustigé le Fonds Monétaire International (FMI), et a appelé les gouvernements à «donner la priorité absolue aux cultures de subsistance».

De nombreux pays en développement ont pris des mesures protectionnistes, y compris l'interdiction totale d'exporter, notamment en ce qui concerne le riz. M. Ziegler a reconnu que cette attitude alimentait la spéculation. Il a indiqué «comprendre l'attitude de ces pays qui pensent d'abord à assurer leur propre approvisionnement».

L'OMC refuse d'être le bouc émissaire de la crise alimentaire

« L'OMC n'est pas la cause, mais elle peut contribuer à une solution durable », s'évertue à expliquer Pascal Lamy. Pour le Directeur général de l'OMC, la crise alimentaire rend encore plus urgente la conclusion du cycle de Doha. Dans le rapport qu'il a fait au Conseil général le 7 mai 2008, le Directeur général Pascal Lamy a indiqué que « *les raisons pour lesquelles il nous faut conclure le Cycle sont manifestes pour tous, et deviennent chaque jour plus impérieuses* ». « *L'OMC peut apporter une partie de la solution à la crise alimentaire actuelle. Voilà pourquoi, elle peut et doit prendre pleinement part à cet effort essentiel* », a-t-il ajouté.

Pour l'OMC, « *les subventions agricoles des pays riches ont détruit l'agriculture des pays pauvres, et un système plus ouvert subira moins de distorsions* ».

« *Il ne serait pas juste de considérer l'Organisation Mondiale du Commerce comme le bouc émissaire de la crise actuelle* », a fait remarquer M. Chiedu Osakwe du Secrétariat de l'Omc, lors d'une table ronde organisée par Friedrich-Ebert-Stiftung en marge des travaux de la CNUCED XII à Accra, pour rendre public le livre «*Mainstreaming development in WTO : developing countries in the Doha round*» de

M. Faizel Ismail, ancien négociateur en chef de l'Afrique du Sud au niveau de l'OMC.

Le directeur général de l'OMC, a appelé samedi 19 avril 2008 la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) à recentrer leur attention sur l'agriculture, afin d'accroître l'offre pour juguler l'inflation des produits alimentaires.

« A moyen et long terme, les pays développés peuvent se servir du pouvoir qu'ils ont dans des organisations comme la Banque mondiale, le FMI (Fonds Monétaire International), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), afin de faire en sorte que ces importants bailleurs de fonds redirigent une partie de l'aide qu'ils allouent aux pays en développement à l'amélioration de l'offre agricole », a expliqué M. Lamy, pour qui l'OMC n'est pas une agence d'aide au développement.

En matière d'aide au développement, a-t-il estimé, l'attention n'a pas porté sur l'agriculture dans la dernière décennie. « L'agriculture doit devenir le centre d'attention pour la période à venir ». « La seule solution à long terme est d'adapter l'offre agricole à la demande mondiale ».

2007 : les signaux étaient déjà au rouge

Le Directeur Général de l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), M. Jacques Diouf met l'accent sur les choix politiques des décennies (1980 – 2000).

Dès le mois d'octobre 2007, la FAO avait tiré la sonnette d'alarme. « Stocks au plus bas depuis les années quatre-vingt », « demande en augmentation en raison de la croissance de la population mondiale », amélioration qualitative de l'alimentation dans les pays émergents, « détournement de la production agricole pour satisfaire la demande

en bioénergie », le tout « exacerbé par la spéculation » : tous les signaux d'alerte étaient déjà au rouge.

Pour le Directeur Général de la FAO, « au-delà des facteurs immédiats, la situation actuelle est le résultat de plusieurs décennies de choix politiques », reléguant le secteur agricole au dernier rang.

Entre 1980 et 2000, poursuit M. Diouf, l'aide à l'agriculture a diminué de moitié. Résultats, il n'y a pas eu d'investissements dans les facteurs de production, comme la maîtrise de l'eau, les infrastructures de transports, ou les moyens de stockages. Dans certains pays, on a enregistré une perte de 40 % à 60 % de la production agricole.

Jacques Diouf a critiqué « les politiques qui ont amené à démanteler les institutions régulatrices », qui assuraient l'approvisionnement en intrants des paysans, et garantissaient un prix d'achat minimum pour leurs productions. Pendant ce temps, sur le marché mondial les pays pauvres doivent faire face à la concurrence avec « les pays riches, qui aident leurs agricultures à coups de milliards ».

Le Directeur de la FAO met l'accent sur la nécessité d'aider les paysans, à faire face au doublement du prix des engrais et des semences.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a lancé un appel d'urgence aux pays donateurs, réclamant 756 millions de dollars (476 millions d'euros) supplémentaires, pour faire face à la pénurie de produits alimentaires et la hausse du prix des denrées. Le PAM a évalué à 55% l'augmentation du prix des produits alimentaires depuis juin 2007.

La Banque Mondiale a mis l'accent sur la nécessité d'accroître les ressources au profit de l'agriculture, notamment dans les pays en développement. Le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick, a souligné que la hausse des prix des produits alimentaires risquait de faire basculer dans la pauvreté, au moins 100 millions de personnes dans les pays à bas revenus.

«Sur la base d'une analyse sommaire, nous estimons que le doublement des prix alimentaires au cours des trois dernières années, pourrait pousser plus profondément dans la misère 100 millions d'individus vivant dans les pays pauvres», a-t-il lancé lors de l'assemblée semestrielle de la Banque en 2008, avant de conclure : «Nous devons mettre de la nourriture dans des bouches qui ont faim. C'est aussi abrupt que cela».

La Banque Mondiale estime que la hausse des prix du blé a atteint 181% en trois ans et celle des prix alimentaires 83% sur la même période. Une hausse encore aggravée par la crise financière, le blé (+120% en un an) ou le riz (+75% en deux mois) devenant des valeurs refuges pour les marchés. La Banque mondiale prévoit de presque doubler ses prêts agricoles en Afrique en les portant à 800 millions de dollars. Un «new deal pour une politique alimentaire globale» qui ne suffira peut-être pas, a relativisé le patron du FMI.

Le Fonds Monétaire International (FMI) évoque des risques d'émeutes et de guerres pour cause de famine. Le Directeur général du FMI Dominique Strauss-Kahn estime que le monde va «vers une très longue période d'émeutes». Dominique Strauss-Kahn évoque des « conséquences terribles : des centaines de milliers de personnes vont être victimes de la faim. Des enfants souffriront de malnutrition, avec des conséquences pour toute leur vie ». Faisant référence à l'histoire, le patron du FMI prévient : « comme nous l'avons appris dans le passé, ce genre de situations finit quelques fois par la guerre ».

«Les défis auxquels l'économie mondiale doit faire face sont de nature mondiale, et exigent des actions déterminées et une étroite coopération entre les Etats membres», souligne le Comité Monétaire et Financier International (CMFI) du FMI, dans un communiqué publié le samedi 12 avril 2008, à l'issue de sa réunion à Washington.

II- LA CRISE FINANCIERE

Alors que les pays continuaient à se chercher des portes de sortie en ce qui concerne la crise alimentaire, les places boursières se mêlent à la danse et apportent une note supplémentaire à l'inquiétude grandissante.

ET LA CRISE FINANCIERE S'EN MELE

Les marchés financiers ont assisté presque impuissants à l'effondrement des cours des actions. Partie des «Subprime» aux Etats-Unis (crédits immobiliers à risques), la crise a atteint, en l'espace de quelques jours, l'ensemble des places boursières du monde entier, avec des répercussions diverses d'un pays à un autre.

Les subprimes sont pour l'essentiel des crédits basés sur des hypothèques de maison. Imma de Miguel de l'Ong Oxfam caricature en ces termes : « Un monsieur X se présente un beau matin à la banque sollicitant un prêt pour l'achat d'une maison, avec pour seule garantie la maison que le crédit servira à acheter ». Très développés aux Etats-Unis, les «Subprimes» sont des crédits hypothécaires accordés à des clients qui ne les auraient pas eus, si on devait tenir compte de leur situation financière. Une banque décide de faire un prêt à un client pour acheter une maison. Ce dernier, n'ayant pas la capacité de l'acquérir, on fait alors un montage pour lui permettre d'acheter ce local qui sert en même temps, de garantie à son prêt.

Au départ, les banquiers et les clients également y trouvaient leur compte. Même avec un petit salaire, on peut s'offrir de l'immobilier de valeur importante. Les taux d'intérêts de ces prêts sont variables.

La valeur de la garantie étant le coût de la maison, le système fonctionne bien pour le banquier, quand le prix de l'immobilier est en hausse, et que les taux d'intérêts grimpent. Pour le ménage bénéficiaire du crédit, l'opération lui est très bénéfique, quand le prix de l'immobilier monte et que les taux d'intérêts baissent ou se stabilisent.

De 2001 à 2006, les «Subprimes» sont passés de 200 milliards à 600 milliards de dollars US. L'évolution de l'activité a été encouragée par une loi américaine, obligeant les banques à faire des prêts à des gens à faibles revenus. On parle alors de la création d'une économie de «Subprime». La plupart des sociétés spécialisées dans ce type de transaction ont comme actionnaires des banques.

Pendant les six premières années de l'an 2000, la Banque Centrale Américaine a augmenté ses taux directeurs de 1 à 5% ; donc les remboursements qui se faisaient sur des taux variables ont augmenté car, indexés aux taux de la banque centrale, de même que la prime pour tenir compte du risque. L'opération devient ainsi de plus en plus rentable pour les banques. Un système de promotion permet aux bénéficiaires de ne pas payer dans l'immédiat le principal. Beaucoup de ménages américains à revenus modestes ont continué à mordre à l'appât, malgré l'augmentation des taux d'intérêts. Ceux qui ont contracté des prêts et payaient des sommes relativement faibles, doivent désormais rembourser de grosses sommes.

Catastrophe ! A partir de 2006, les prix des immobiliers commencent à stagner, puis à baisser. Donc, ceux qui ont contracté des «Subprimes» se voient rembourser des prêts élevés sur des immeubles qui ont perdu leur valeur. La valeur de l'immeuble est de plus en plus inférieure au montant à rembourser. La majorité des gens ayant souscrit aux prêts n'étaient plus en mesure d'honorer leurs engagements. Or, les créances détenues sur ces personnes ont été placées par des sociétés et traduites en titres, revendus sur les marchés financiers.

Bienvenus les dégâts : Ces prêts extrêmement rentables au départ ont été achetés par de nombreux investisseurs (particuliers, entreprises, organismes de placement en valeurs mobilières, banques, etc.). Le désir des détenteurs de titres de les céder sur le marché financier au regard de l'évolution de la situation, s'est traduit par un effondrement continu de la valeur de ces prêts. On parle alors de la crise des subprimes.

De la crise des subprimes, l'inquiétude a gagné les banques et certaines grosses entreprises aux Etats-Unis, puis dans le monde entier. Aux États-Unis, tous les spécialistes s'accordent à constater que « *les ménages ont de plus en plus de difficultés à obtenir le crédit dont ils ont besoin pour acquérir un logement ou une voiture, et les entreprises ont aussi des difficultés de trésorerie pour payer leurs salariés* ».

La transmission de la crise vers l'extérieur a été facilitée par l'interpénétration des systèmes financiers. L'inquiétude concerne à la fois la santé des banques, mais aussi les conséquences sur la croissance économique américaine et mondiale. Les signes évidents d'une récession économique mondiale se profilent à l'horizon. Le Directeur Général du Fonds Monétaire International (FMI) Dominique Strauss-Kahn a semblé accréditer la thèse d'une large propagation de la récession américaine, en affirmant que la crise financière en cours était « sérieuse », et qu'elle pouvait affecter les pays émergents.

Le plan de relance des USA

L'annonce par le président Bush d'un plan de relance de plus de 140 milliards de dollars, n'a pas pu rassurer les investisseurs de plus en plus réticents. « Le plan ne s'adresse pas aux risques financiers. C'est un plan classique de relance par la consommation », se désolent les spécialistes. Les bourses ne cachent pas leur scepticisme. Certains leaders mondiaux craignent pour une récession planétaire sans précédent.

Pendant que le pessimisme gagnait les marchés sur le plan économique, les mauvaises nouvelles continuaient de tomber, concernant le secteur financier. La tempête se ressent dans plusieurs entreprises européennes et américaines. De nombreux licenciements sont annoncés en réponse à la crise. Malgré toute la rigueur qu'on lui reconnaît, la banque allemande WestLB annonce une perte nette d'un milliard d'euros en 2007. Les entreprises comme l'américain Ambac, dont le métier est d'assurer les émetteurs d'obligations qui ne peuvent fournir toutes les garanties possibles aux marchés financiers, sollicitent en vain une recapitalisation auprès des investisseurs.

Toutes les places boursières mondiales, dans la crainte de nouvelles pertes gigantesques pour le secteur financier et, sous l'effet de la déception suscitée par le plan de relance annoncé par le président américain George W. Bush, s'enfoncent dans le « noir ». Les bourses d'Europe ont plongé, subissant pour les principales leur plus forte baisse en une séance depuis le 11 septembre 2001. Londres a cédé 5,48%, Francfort 7,16%, Paris 6,83%, Madrid 7,54%, Milan 5,17% et la bourse suisse 5,26%.

En Amérique du Nord, la Bourse de Toronto, principale place boursière au Canada, a chuté de 4,75%, son plus important recul en une journée depuis sept ans.

Les bourses d'Amérique du Sud ont, elles aussi, plongé. A Sao Paulo, principale place boursière de la région, l'indice Ibovespa a cédé 6,6%. Buenos Aires a perdu 6,27%, Mexico 5,35%, Santiago 4,91%, Bogota 7,65%. La plus forte baisse a été enregistrée à la Bourse de Lima, qui a reculé de 8,35%.

Les bourses d'Asie avaient lancé le mouvement de fort recul : 3,86% à Tokyo, 5,14% à Shanghai, 5,49% à Hong Kong, ou encore 2,95% à Séoul. Bombay, qui le 8 janvier 2008 battait son record absolu, a chuté de 7,41%.

A la suite des grandes banques, plusieurs entreprises sont menacées de faillite. Certains analystes parlent de récessions économiques, les plus alarmistes évoquent un crash boursier.

En octobre 2008, l'une des grandes banques américaines Lehman Brothers déclare faillite. Le produit intérieur brut des États-Unis baisse de 6,4% au premier trimestre 2009, par rapport à son rythme annuel. La première économie mondiale perd chaque mois environ 700 000 emplois.

L'Europe enregistre la pire contraction des activités économiques, depuis la mise en place de la monnaie unique. Le PIB de la zone euro observe un recul net de 2,5%, pendant qu'au Japon, l'économie chute de 14,2% au début de l'année 2009.

« Après, l'énergie, la nourriture et le climat, les finances viennent pour parachever le déclin d'un système économique mondial déshumanisant », commente Dr Eliane Ekra, porte-parole de la société civile ivoirienne pour les négociations commerciales.

Une étude conduite par des économistes de l'Université de Californie (USA) et du Trinity College de Dublin (Irlande), note que les 12 premiers mois de la crise ont été plus désastreux, pour le commerce international et les marchés financiers, que ce que le monde a connu lors du krach de 1929. L'industrie a connu une baisse d'activité comparable à celle observée au début de la Grande Dépression.

Dans l'interview accordée au quotidien Burkinabè Sidwaya, le Directeur de l'Antenne Nationale de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, Léopold Ouédraogo, apporte quelques éclaircissements supplémentaires : *« Puisque les banques ont des participations dans les structures de placement des prêts à risque, ou ont acheté des actions basées sur les créances hypothécaires, la méfiance fait que le*

marché monétaire interbancaire a pris un coup. Comme elles ne se font plus confiance, il se pose maintenant un problème de liquidités des banques. Car les banques ne se prêtent plus les unes aux autres et vice-versa. C'est pour cela que les banques centrales sont intervenues, en injectant de la liquidité dans le système, en vue d'éviter qu'il y ait les faillites ou les blocages des banques ».

Interrogé sur l'impact de la crise sur les **marchés boursiers et les économies en Afrique, M. Ouédraogo estime qu'en** dehors de l'absence de liquidité qui peut naître de cette crise, en raison du climat de méfiance entre les banques et la peur d'investir, la crise des «Subprimes» n'a pas de répercussions sur les marchés financiers africains. On est le mardi 22 janvier 2008, l'indice des valeurs mobilières d'Abidjan n'a ni baissé, ni augmenté.

Il explique qu'il n'y a pas eu une crainte des acteurs qui a entraîné une vente massive des titres, à l'image de ce qu'ont vécu d'autres places financières. « Beaucoup de structures financières ici n'ont pas de façon directe souscrit aux titres basés sur les prêts à risque aux Etats-Unis. Donc, elles ne devraient pas souffrir de cette crise (...) Les fonds de pension qui auraient pu être des vecteurs d'exportation de cette crise vers notre zone financière, ne sont que des investissements marginaux au regard de l'ensemble de leur portefeuille ».

Le traitement de choc d'Obama

Au plus fort de la crise, les élections présidentielles du 4 novembre 2008 portent à la tête des Etats-Unis Barack Obama. Des mesures sont prises pour stabiliser le secteur financier et relancer l'activité économique. Le gouvernement Obama introduit au Congrès un projet de budget pour 2009 qui prévoit un déficit d'environ 1,8 billion (1.800 milliards de dollars) de dollars, de quelque 1 billion de dollars en 2010 et également en 2011. C'est la première fois depuis les années 1950

que ce déficit représentera 60 % du produit intérieur brut du pays, au lieu de 40 % l'année précédente. Les mesures dites révolutionnaires envisagées par la Maison blanche expliquent ce boom du déficit budgétaire.

Le Président du Conseil d'Administration de la Réserve Fédérale, M. Ben Bernanke, et le Ministre des Finances, M. Timothy Geithner, apprécient positivement et défendent les mesures d'Obama, le mardi 3 mars 2009 devant la commission sénatoriale du budget. Les mesures du gouvernement Obama visent à faciliter le redressement économique, expliquent les deux hauts responsables financiers des Etats-Unis.

La contraction de l'activité économique aux États-Unis a été de 6,2 % pendant le dernier trimestre de 2008, et les économistes de la Réserve Fédérale craignent une longue période de récession. En janvier 2009, les entreprises américaines ont licencié quelque 600.000 salariés, ce qui représente le même nombre qu'en novembre et en décembre 2008. Il s'en est suivi une forte réduction du revenu et des dépenses des ménages.

L'Administration Obama adopte plusieurs mesures simultanément, notamment un plan de relance qui prévoit un ensemble d'investissements précis et de réductions d'impôts, destinés à remettre au travail les Américains et à accélérer la croissance économique. Il lance un programme destiné à faciliter l'accession à la propriété immobilière et le refinancement des prêts hypothécaires, en encourageant la baisse de leurs taux d'intérêts. La Réserve Fédérale annonce dans la foulée un programme d'un montant de 200 milliards de dollars, pour favoriser le crédit à la consommation (notamment dans le secteur de l'automobile, de l'enseignement, cartes de crédit, etc.), et d'aider les petites et moyennes entreprises en cette période de resserrement du crédit.

Pendant que les hauts fonctionnaires financiers expliquaient la pertinence des mesures aux sénateurs, le président Obama s'est entretenu à la Maison-Blanche avec le premier ministre britannique, M. Gordon Brown de la crise économique mondiale et des mesures à envisager lors du Sommet du G20, le 2 avril 2009 à Londres. Le 4 mars 2009, Obama prend la parole devant le Congrès et incite les États-Unis à ne pas s'orienter vers le protectionnisme, face au ralentissement de l'activité économique mondiale.

Le Groupe des 20 pays les plus industrialisés (G20) prend certaines mesures et s'engage sur des réformes, qui ne rassurent guère les acteurs de la société civile et les syndicats : 5.000 milliards \$ US devront être injectés pour la croissance et l'emploi, et les 1.100 milliards \$US pour le financement de l'économie mondiale. Des Etats jadis chantres de l'économie libérale, optent pour l'intervention de l'Etat avec la recapitalisation, la relance ou la reprise en mains, voire la nationalisation des entreprises privées en faillite. En l'espace de moins d'un an en 2009, les Etats-Unis injectent 816 milliards \$ US, le Royaume Uni 20 milliards £, l'Allemagne avec 30 milliards • et la France débourse 26 milliards • pour aller au secours des entreprises en péril.

Pour les spécialistes, «la réponse en terme de mesures monétaires et budgétaires, non seulement aux États-Unis, mais dans le monde entier, a été plus rapide et plus forte que celle qui a suivi le krach de 1929 ». Des milliards de dollars ont été injectés pour sauver des entreprises, réduire les taux d'intérêt, faire revenir la confiance interbancaire et rétablir l'accès au crédit. Aux Etats-Unis, le taux d'intérêt est ramené pratiquement à zéro. Ce qui reste sans précédent dans l'histoire économique récente des États-Unis.

Les interventions musclées des pouvoirs publics ont permis à l'économie mondiale de sortir du coma, commente un chroniqueur de l'Agence Afrique performance, « *mais elle reste meurtrie par ce qu'il convient d'appeler la pire crise que l'humanité ait connue depuis celle de 1929* ».

Quand les USA renouent avec la croissance

L'économie américaine renoue peu à peu avec la croissance. Au troisième trimestre 2009, son PIB a connu une hausse de 2,8% (en rythme annuel) après quatre trimestres de recul. L'activité économique a progressé dans la zone euro de moins d'un pourcent (0,3%). Dans la même période, le Japon enregistre une croissance économique de 1,3%.

On assiste au cours de ce mois de décembre 2009, à un rebond des Bourses de Dubaï et d'Abou Dhabi. Les Bourses de Dubaï et d'Abou Dhabi se sont envolées lundi 14 décembre 2009, respectivement de 10,37% et de 7,93%, sur fond de règlement de la dette du géant immobilier Nakheel, grâce à une aide de 10 milliards de dollars consentie par Abou Dhabi. 2010 est attendue pour confirmer la timide reprise économique observée au cours du dernier trimestre de l'année 2009. Le FMI annonce une prévision de croissance mondiale de 3,1% en 2010, et relève une contraction record de 1,1% pour l'année 2009, (la plus forte depuis la Seconde guerre mondiale).

L'espoir est peut-être permis. Mais déjà, certains économistes avertissent. Joachim Fels, économiste à la banque Morgan Stanley, estime que l'économie mondiale va connaître une reprise «sans crédit» et «sans emploi», pour les dix premières puissances mondiales. Quant à David Rosenberg, chef économiste de Gluskin Sheff & Associates, à Toronto (Canada), « *les actifs toxiques nés de la bulle immobilière et qui empoisonnaient les comptes des banques ont été cachés sous le tapis* ». « *Ils peuvent resurgir à tout moment. Sans réformes fondamentales et régulation plus poussée du marché financier mondial, les mêmes causes risquent d'amener aux mêmes effets* », avertit Aurélien Atidéglà, de la Plate-forme des acteurs de la société civile du Bénin.

Malgré la reprise, la tension persiste sur plusieurs marchés. En raison de la montée continue du prix du pétrole et du renchérissement du dollar. Plusieurs pays européens, notamment la Grèce, se retrouvent dans une tourmente budgétaire en 2010. L'Association Internationale pour l'Aviation et le Transport Aérien (IATA) estime à environ trois milliards huit cent cinquante millions d'euros la perte pour le transport aérien en 2010.

L'histoire se répète-t-elle : De 1929 on s'en souvient comme hier

Le krach de 1929 est une crise qui survint à la Bourse de New York entre le 24 et le 29 octobre 1929. C'est le début de la Grande dépression, la plus grande crise économique du XXe siècle. On parle de jeudi noir pour le 24 octobre, de lundi noir pour le 28 octobre et de mardi noir pour le 29 octobre, pour désigner les trois dates où les bourses ont connu une chute inégalable.

La crise de 1929 est consécutive à une bulle spéculative, qui commence vers 1927. La bulle est amplifiée par le nouveau système d'achat à crédit d'actions qui, depuis 1926, est permis à Wall Street. Les investisseurs peuvent ainsi acheter des titres avec une couverture de 10 % seulement. Le taux d'emprunt dépend du taux d'intérêt à court terme; la pérennité de ce système dépend donc de la différence entre le taux d'appréciation des actions et ce taux d'emprunt.

Suite à la hausse des taux d'intérêt en avril 1929, le remboursement des intérêts devient supérieur aux gains boursiers, et de nombreux investisseurs sont alors contraints de vendre leurs titres pour couvrir leurs emprunts. Ceci va pousser les cours à la baisse et déclencher une réaction en chaîne.

Entre 1921 et 1929, la production industrielle augmente de 50 %. Il s'ensuit un « boom » boursier : « le cours des titres augmente plus

que les profits des entreprises. Les profits augmentent plus que la production. La productivité plus que les salaires, est « bon dernier » dans cette course. Le marché boursier offre une opportunité de spéculation qui se développe, puis devient prépondérante à partir de 1928. Ce ne sont plus les dividendes qui attirent les investisseurs, mais la possibilité de revendre avec une importante plus-value. Beaucoup de titres sont achetés à crédit à cette fin.

L'économie montre des signes de faiblesse dès le début de 1929. La production automobile chute de 622 000 véhicules à 416 000 entre mars et septembre. La production industrielle, elle, recule de 7 % entre mai et octobre. Ce ralentissement est en partie dû à un phénomène d'asphyxie : les capitaux disponibles accourent à la Bourse plutôt que vers l'économie « réelle ».

De mars 1926 à octobre 1929, la valeur des actions augmente de 120 %. Le 3 septembre, l'indice Dow Jones atteint un niveau record. Quelques jours avant le krach (les 18, 19 et 23 octobre), les premières ventes massives ont lieu. Ce sont encore des prises de bénéfices, mais elles commencent à entraîner les cours à la baisse.

Le jeudi 24 octobre (Jeudi noir ou Black Thursday) marque la première vraie panique. Le matin, il ne se trouve presque pas d'acheteurs, quel que soit le prix, et les cours s'effondrent. À midi, l'indice Dow Jones a perdu 22,6 %. Une émeute éclate à l'extérieur du New York Stock Exchange (NYSE), après que les gardes du bâtiment et la police aient empêché des actionnaires d'entrer. La galerie des visiteurs est fermée. Les rumeurs les plus folles circulent : onze spéculateurs se seraient suicidés, les Bourses de Chicago et Buffalo auraient déjà fermé, celle de New York serait sur le point de le faire.

Une réunion d'urgence entre cinq des principaux banquiers de New York se tient au siège de J.P. Morgan & Co. pendant une vingtaine de

minutes. À son issue, Thomas Lamont, un des dirigeants de J.P. Morgan, déclare : « Il y a eu une petite quantité de vente à perte à la Bourse (...) en raison de conditions techniques sur le marché. (...) Le consensus de notre groupe est que la plupart des cotations de la Bourse ne représentent pas fidèlement la situation. (...) [La situation est] susceptible de s'améliorer ». Le marché rebondit légèrement à la nouvelle que les banques vont intervenir pour soutenir les cours.

En effet, vers 13h30, des investisseurs institutionnels menés par Richard Whitney, vice-président du NYSE, interviennent directement : Whitney s'approche du poste de cotation de U.S. Steel, demande le cours en vigueur (195), et annonce « J'achète 25 000 parts à 205 ». Dès que les premiers titres s'échangent, il recommence l'opération pour une autre action, et fait ainsi le tour d'une douzaine de postes.

Les cours se redressent rapidement, et la baisse pour la journée est limitée à 2,1% (indice Dow Jones : 299,47). Par exemple, le titre Montgomery Ward vaut 83 dollars à l'ouverture, 50 en milieu de journée, 74 à la clôture. Deux titres enregistrent leur plus haut niveau de l'année, tandis que 441 atteignent leur plus bas niveau. Les volumes échangés atteignent 12,9 millions d'actions pour la journée — un record, le volume normal étant de 2-3 millions, et le précédent record de seulement 8,3 millions. Les téléimprimeurs ont jusqu'à une heure et demie de retard sur les cours ; ainsi les vendeurs paniqués ne savent pas encore à quel prix ils ont cédé leurs titres.

Les nombreux investisseurs qui ont emprunté pour spéculer sont contraints de liquider leurs positions (appels de marge ou margin calls) à partir du lendemain. Les cours restent stables le vendredi 25 (Dow Jones : 301,22) et samedi 26 (avant-guerre, il y avait une demi-session le samedi).

Le cycle s'emballe le lundi 28 (Lundi noir ou Black Monday), où 9,25 millions de titres sont échangés. Les banques n'interviennent pas, contrairement au jeudi précédent. L'indice Dow Jones perd 13 % (260,64), un record qui ne sera battu que par le lundi noir de 1987. Certains titres sont massacrés : General Electric, -48 points ; Eastman Kodak, -42 ; AT&T et Westinghouse, -34 ; U.S. Steel, -18.

Le 29 octobre (Mardi noir ou Black Tuesday), le volume échangé atteint 16,4 millions de titres. Les téléimprimeurs ont jusqu'à deux heures et demie de retard sur les cours. L'indice Dow Jones perd encore 12 % (230,07) et les gains d'une année de hausse disparaissent. John Kenneth Galbraith écrit qu'il s'agit du « jour le plus dévastateur dans l'histoire de la Bourse de New York, et peut-être aussi dans toute l'histoire des Bourses. » Winston Churchill, qui se trouve alors à New York, affirme être le témoin du suicide d'un spéculateur qui se serait jeté par la fenêtre. L'événement n'a jamais été confirmé, et il est à l'origine des légendes sur les nombreux spéculateurs qui se seraient ainsi défenestrés.

Entre le 22 octobre et le 13 novembre, l'indice Dow Jones passe de 326,51 à 198,69 (-39 %), ce qui correspond à une perte virtuelle de 30 milliards de dollars.

(Résumé d'extrait du site Wikipédia)

Afrique de l'ouest : **LA BCEAO PREND LE TAUREAU PAR LES CORNES**

La sérénité qu'affichent les marchés boursiers n'est que l'arbre qui cache la forêt. Des évaluations sommaires font ressortir d'énormes répercussions négatives sur les économies de la région Afrique de l'Ouest.

Le Gouverneur de la BCEAO, M. Philippe Henri Dakoury Tabley donne une vidéoconférence le jeudi 11 juin 2009 à partir du siège de son institution à Dakar, pour annoncer certaines mesures prises face à la crise économique. Il s'agit notamment de la baisse de ses taux directeurs et des coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques et aux établissements de crédit des huit pays de l'Uemoa à partir du 16 juin 2009.

Cette mesure devrait se traduire par une possibilité de refinancement à coût réduit pour les banques et une possibilité plus élevée de crédit à l'économie. Selon le gouverneur, l'analyse de l'évolution récente de la situation économique et financière des Etats membres de l'union fait ressortir une dégradation des perspectives de croissance économique. Le taux de croissance réel du produit intérieur brut ne devrait guère dépasser 3,5% contre 4,7 % prévu.

De même, un ralentissement du rythme d'expansion des crédits à l'économie est constaté. Les secteurs tournés vers l'exportation que sont le bois, l'hévéa et le coton sont très affectés par la crise économique et financière. Les activités touristiques sont aussi affectées, sans oublier les transferts de migrants, l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers qui pourraient subir une baisse importante.

Face à cette réalité et dans l'optique de créer les conditions d'une croissance plus forte des économies de l'union, la banque centrale décide d'adopter « *une politique monétaire plus accommodante* », commente le Gouverneur. Elle se traduit par un desserrement des conditions monétaires relatives aux taux directeurs, et aux coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédits. En conséquence, le taux de la pension est ramené de 4,75 à 4, 25%. Cela vise à amener les banques à réduire les taux d'intérêt débiteurs de manière à rendre le crédit moins cher au profit de l'ensemble des opérateurs économiques que sont les ménages et les entreprises.

L'abaissement des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques affiche désormais : pour le Bénin 9,0% au lieu de 15% ; pour le Mali, le Niger et le Sénégal 7,0% au lieu de 9%. Pour le Burkina Faso, le taux est fixé à 7,0%. Il est de 5% pour la Côte d'Ivoire et de 3% pour le Togo et la Guinée Bissau.

Mais pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est fixé à 5% dans tous les Etats membres de l'Uemoa. Cet aménagement qui prend effet à partir du 16 juin 2009, vise aussi une harmonisation progressive des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union.

Mais pendant le même temps, certaines institutions comme ICC-Services en activité au Bénin à partir de 2006 offrent aux épargnants des possibilités de placement d'argent, avec des taux d'intérêt annuel s'élevant à 200%. Cette opération laisse très perplexe M. Abel Gbêtoénonmon. Il estime que sans référence correspondante de possibilités d'investissement sur un marché connu, il craint que cela ne cache un blanchiment d'argent ou une vaste opération d'escroquerie financière.

Les acteurs non étatiques se prononcent

Dans une déclaration rendue publique à Ouagadougou le 30 Avril 2008 déjà, le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (ROPPA) réclame le soutien de l'agriculture par des subventions. Les paysans mettent en exergue les potentialités non exploitées, en précisant que la région Afrique de l'Ouest détient une superficie cultivable de plus de 197 000 000 hectares, dont seulement 54 millions sont emblavées, avec 120 000 000 d'hectares de pâturages.

Dans le mémorandum rendu public lors de la quatrième édition des journées des organisations de la société civile du Bénin, la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile (PASCiB), en réponse à la crise économique exige une réduction remarquable du train de vie de l'Etat à travers des mesures telles que :

- réduction à la baisse du nombre de ministères (20 au plus) ;
- réduction de la taille et du budget de fonctionnement des cabinets du Président de la République, des Ministres du Gouvernement, des Présidents des Institutions de la République ;
- réduction des primes et indemnités accordées aux autorités politiques et membres des Institutions de la République ;
- augmentation dans le budget de la part des investissements destinés aux secteurs prioritaires (agriculture, infrastructures routières et secteurs sociaux) ;
- respect des engagements et priorités retenus par le gouvernement en faveur des populations dans le cadre des investissements publics.

Pour la société civile, le Bénin affiche une faible capacité endogène à faire face à la crise (...) La mobilisation de ressources au profit des actions prioritaires de construction des infrastructures de base et de lutte contre la pauvreté pourrait être facilitée, par la diminution du train de vie de l'Etat.

Deuxième Partie

**LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES ET
L'INTEGRATION REGIONALE DANS UN
CONTEXTE DE CRISE**

I - LES NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Les négociations commerciales multilatérales se déroulent actuellement sous le couvert du cycle de Doha. A l'origine, il était perçu comme le cycle de rééquilibrage du système commercial multilatéral au profit des pays pauvres. Round de tous les espoirs pour les pays les moins avancés et les pays en développement, il était pompeusement appelé « cycle de développement ». Il constitue le plat de résistance des travaux de négociation de l'OMC la conférence ministérielle de Doha au Qatar.

AU RYTHME DES NEGOCIATIONS DU CYCLE DE DOHA

Lancé il y a plus de sept ans dans la capitale du Qatar, le cycle de négociations commerciales de Doha est en passe de devenir le plus long de l'histoire, après celui d'Uruguay.

Lors de la 7^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Genève (Suisse) fin novembre et début décembre 2009, la quasi-totalité des participants ont insisté sur la nécessité de conclure le cycle de Doha en 2010, pour faire face aux défis actuels de la mondialisation. Même au sein des organisations de la société civile, de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer la conclusion rapide des négociations, en réponse à la crise mondiale multidimensionnelle.

Mais à voir l'état des divergences sur des questions jugées essentielles par certains pays (soutien interne et subvention, accès au marché, agriculture, dossier coton...), la plupart des participants s'accordent avec le Directeur général de l'Omc, M. Pascal Lamy pour dire que « les conditions du consensus final ne sont pas encore réunies ».

A l'ouverture de la conférence, M. Lamy a réaffirmé son espoir de voir les ministres donner des indications pour la conclusion du cycle en 2010. Le Président de la Conférence, le ministre Chilien Velasco a rappelé les enjeux de négociations, en insistant sur l'importance de plus en plus grande de l'OMC dans la gouvernance mondiale.

Un peu plus tôt, face aux acteurs de la société civile, le Directeur général M. Pascal Lamy a reconnu que la conclusion rapide du cycle de Doha peut jouer un rôle de catalyseur sur la croissance économique mondiale, et offrir des conditions favorables à la résolution des crises mondiales. Toutefois, il estime que l'OMC, en tant qu'institution, n'est pas responsable de la crise. Il évalue à environ 20% le reste des points à régler pour parvenir à la conclusion du cycle.

Quelques minutes avant le début de la cérémonie d'ouverture, des représentants de la société civile se sont mobilisés à l'entrée du hall principal du Centre international de conférence de Genève, pour dénoncer l'impasse voire l'inertie dans laquelle se trouvent les négociations du cycle de Doha depuis plusieurs années. Environ une trentaine, ils brandissaient des banderoles sur lesquelles, on pouvait lire : « L'OMC TOURNE EN ROND ». Vingt-quatre heures avant l'ouverture des travaux, face aux syndicalistes, le ministre sud-africain du Commerce et de l'Industrie, M. Rob Davies, a estimé qu'il existe un fossé croissant entre ce qui a été convenu à Doha et la réalité des négociations, telles qu'elles se déroulent maintenant.

Les délégués des 153 pays membres de l'OMC ont analysé les activités de l'organisation et les enjeux actuels du commerce à travers le thème : « L'OMC, le système commercial multilatéral et l'environnement économique mondial actuel ». Ils ont également pris des décisions concernant « les plaintes en situation de non-violation et le commerce électronique ».

Pour une première fois la conférence ministérielle statutaire de l'OMC est dissociée des négociations commerciales du cycle de Doha, pour être un simple rendez-vous d'échanges des ministres sur des activités de l'OMC, et d'analyse des enjeux de la crise mondiale en lien avec le commerce. Prévus pour tous les deux ans, la conférence n'a pas eu lieu en 2007, faute de progrès dans les négociations.

La 7^e conférence ministérielle de l'OMC a pris fin sans aucun progrès réel dans les négociations du cycle de Doha. La volonté de conclure en 2010 le cycle est dans la plupart des discours. Mais aucune délégation n'est pour l'instant disposée à faire des concessions supplémentaires, pour permettre le consensus. Les ministres ont campé sur leurs positions. Pourtant, selon le Directeur général de l'OMC, une conclusion du cycle de Doha permettrait de relancer l'économie mondiale et favoriserait la création d'emplois.

Les pays co-auteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton à l'OMC (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) ont déploré le peu de progrès dans les négociations du cycle de Doha. Pour une première fois devant la presse, les ministres Christine Ouinsavi du Bénin, Mamadou Sanou du Burkina-Faso, et Ahmadou Abdoulaye Diallo du Mali ont évoqué la possibilité de faire recours au mécanisme de règlement des différends de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour avoir gain de cause, à propos du dossier coton.

La conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005 a décidé pour le coton un traitement ambitieux, rapide et spécifique. « Mais où sont cette ambition, cette rapidité et cette spécificité, au regard du peu de progrès enregistré à ce jour ? », s'est demandé le Ministre burkinabé du Commerce et de l'artisanat, M. Mamadou Sanou, dans sa déclaration à la tribune officielle.

A en croire les explications des ministres, les pays du C4 ont fait des propositions de modalité, et attendent toujours que les Etats-Unis et l'Union Européenne acceptent, ou fassent des contre propositions écrites. Les propositions de modalités du groupe C4 sont actuellement dans le texte du Président du Comité des négociations sur l'agriculture, sans faire l'objet de consensus. Pour ces pays africains producteurs de coton, « la base de la négociation doit demeurer la décision ministérielle de Hong Kong et le projet de modalités du 6 décembre 2008 concernant l'agriculture ».

La ministre béninoise du Commerce, Mme Christine Ouinsavi, a rappelé le contexte actuel de crise généralisée et de récession économique, pour insister sur la nécessité de « conclure le cycle de Doha dans les meilleurs délais, tout en sauvegardant le degré d'ambition affiché au départ ».

Les Pays les moins avancés ont souhaité une mise en œuvre anticipée des résultats déjà obtenus notamment en ce qui concerne l'accès au marché en franchise de droit pour les PMA. Mais cette requête n'a pas reçu d'écho favorable en raison du principe de l'engagement unique. Au nom de ce principe, il n'y a pas d'accord tant qu'il n'y a pas d'accord sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du cycle de Doha.

Au cours de la conférence de presse finale, le Directeur général Pascal Lamy, se fondant sur la volonté déclarée des membres de l'OMC, a précisé qu'il est possible de parvenir à la conclusion du cycle au cours de l'année 2010. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Ron Kirk établit un lien entre la suppression des subventions sur le coton et l'appui de son pays à certains pays à travers le Millennium Challenge Account (MCA). Il estime que les Etats-Unis ont financé trois pays du C4 à travers le MCA, sans qu'aucun centime ne soit allé aux paysans producteurs de coton. La directrice générale adjointe de l'OMC, Mme

Valentine Rugwabiza explique, qu'il n'y a pas de confusion possible entre les relations bilatérales et les négociations commerciales multilatérales au niveau de l'OMC.

L'aide au commerce en attendant

La deuxième réunion de haut niveau sur l'examen global de l'aide au commerce, tenue les 6 et 7 juillet 2009 au siège de l'OMC, a permis à toutes les instances impliquées dans le secteur de l'aide au commerce international, d'évaluer les progrès et d'analyser la manière dont l'aide au commerce est mise en œuvre de façon pratique. Il s'agit également : d'analyser les contours du passage de l'engagement à la mise en œuvre ; d'intégrer le commerce dans les stratégies de développement nationales et régionales ; d'assurer la continuité des flux d'aide en période de ralentissement économique mondial ; et d'évaluer l'efficacité de l'aide au commerce.

Pour le Directeur Général de l'OMC, M. Pascal LAMY, « l'aide pour le commerce est destinée à aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans le système commercial multilatéral, et à tirer parti des possibilités d'exportation qu'il offre ». La rencontre, a-t-il précisé, intervient dans un contexte où l'aide pour le commerce est plus que jamais nécessaire pour préparer les pays pauvres à sortir de la crise. Interpellant les donateurs, il estime que ce n'est pas le moment pour eux de manquer à leurs promesses de développement.

NEGOCIATIONS DU CYCLE DE DOHA : L'ESPOIR EST ENCORE PERMIS

“L'espoir est encore permis” a affirmé le jeudi 18 août 2008 à Cotonou, l'ancien Ambassadeur du Bénin à Genève, M. Samuel Amèhou, lors d'un entretien avec les journalistes économiques sur « les fondements et implications de l'échec des négociations de juillet 2008 pour le cycle de Doha ».

Invité par le Réseau des journalistes économiques du Bénin, en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung, l'ancien ambassadeur du Bénin auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a analysé les enjeux du cycle de Doha. Tout en restant optimiste pour la conclusion du cycle, M. Amèhou a estimé qu'il urge de «donner un signal fort pour montrer la volonté des Etats membres à faire de Doha, un véritable cycle de développement».

Il a fait le point des efforts en cours pour parvenir à un consensus au niveau de l'OMC. Il cite le Directeur Général de l'OMC, M. Pascal Lamy, indiquant qu'un compromis est encore possible. «Les négociations peuvent aboutir à un compromis sur la question des sauvegardes», a déclaré Pascal Lamy à New Delhi. Selon lui, le Cycle de Doha ne devrait pas achopper sur la question du mécanisme de sauvegarde spéciale pour l'agriculture destiné aux pays en développement. «Un équilibre subtil doit être trouvé» et pour cela, les membres de l'OMC doivent continuer à mobiliser leurs ressources en matière de négociation, a-t-il poursuivi.

L'enjeu des négociations de juillet 2008, précise l'ambassadeur Amèhou, a porté sur deux axes majeurs : la réduction des subventions aux agriculteurs des pays riches (réclamée par les pays pauvres), et l'ouverture accrue des marchés des pays émergents pour les produits industriels (réclamée par les pays du Nord). Les négociations de juillet

2008 interviennent dans un contexte mondial de hausses des prix des denrées alimentaires. De l'avis de certains observateurs, un accord à Genève constituerait un signal positif fort pour la relance de la production agricole mondiale.

Lors des travaux de la douzième session de la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED XII) à Accra, a rappelé le coordonnateur du Réseau des Journalistes Économiques du Bénin, M. Abel Gbêtoénonmon, « les Etats se sont donné le pari de parvenir à un consensus salubre pour le cycle de Doha, afin d'offrir au monde de nouvelles possibilités de réponses face à la crise alimentaire ». A en croire ces explications, « la mini-conférence ministérielle de l'OMC devant déboucher sur un accord intérimaire (paquet de juillet 2008), comme premier signal fort dans le contexte de la crise alimentaire, a pris fin en juillet dernier sur un aveu d'échec.

Certains progrès ont été obtenus, a reconnu le diplomate, mais plusieurs questions d'intérêts majeurs n'ont pas été abordées. Dans le point fait par le Secrétariat de l'OMC à la fin des travaux de juillet 2008, l'accent a été mis sur les avancées obtenues notamment en ce qui concerne la protection des agriculteurs pauvres d'une manière générale - « assurée à travers la formule d'abaissement des tarifs, les abaissements réduits ou l'exemption d'abaissements pour les « produits spéciaux » ; le traitement différencié pour les petites économies vulnérables, la prise en compte d'un traitement spécial pour les nouveaux membres ayant accédé récemment, et enfin les exemptions pour les Pays les Moins Avancés ».

Malgré les avancées notées dans les négociations sur l'agriculture et l'accès au marché pour les produits industriels, les pourparlers n'ont pas permis l'adoption d'un accord cadre intérimaire (Paquet de juillet 2008), susceptible de faciliter la conclusion du cycle Doha entamé depuis 2001. L'espoir de parvenir à un accord sur la réduction des

droits de douane et des subventions dans le domaine agricole, et de réduire les droits de douane dans le domaine industriel pour sortir le cycle de Doha de l'impasse s'est envolé, faute de consensus. D'après les explications fournies par le Secrétariat de l'OMC, les discussions s'étaient achoppées sur les polémiques autour des dispositions de sauvegarde spéciale dans le cadre de l'ouverture des marchés.

Le lundi 21 juillet 2008 s'est ouverte au siège de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève (Suisse), une réunion de haut niveau dont l'objectif est de finaliser un accord concernant la réduction des droits de douane et des subventions dans le domaine agricole, et de réduire les droits de douane dans le domaine industriel. Une fois adopté, cet accord intérimaire encore appelé « paquet de juillet » constituerait, à en croire les officiels, une avancée certaine vers la conclusion du cycle de Doha, entamé en 2001 à Doha (Qatar).

L'enjeu des négociations porte sur deux axes majeurs : la réduction des subventions aux agriculteurs des pays riches (réclamée par les pays pauvres), et l'ouverture accrue des marchés des pays émergents pour les produits industriels (réclamée par les pays du Nord).

Le Brésil, l'un des tenants de la réduction des subventions agricoles, continue d'exiger plus d'efforts de la part des pays riches, pendant que les Etats-Unis et l'Union Européenne, tout en estimant chacun avoir déjà fait trop de concessions, s'accordent à dénoncer « la surenchère » dans les positions de négociation des pays émergents. Selon les délégations de l'Union européenne et des Etats-Unis, de « grands pays émergents » comme le Brésil, l'Inde et la Chine n'ont pas le droit de se retrancher derrière l'appellation « Pays en Voie de Développement », pour refuser d'ouvrir leur marché.

Dans un communiqué diffusé à l'issue d'une réunion préparatoire, une centaine de pays en développement ont estimé que «la plupart des paysans du monde vivent dans des pays en développement. Ils continuent à être frappés par d'énormes subventions qui faussent les échanges, et par des barrières douanières prohibitives dans les pays développés».

Les négociations du cycle de Doha interviennent dans un contexte mondial de hausses des prix des denrées alimentaires. Certains observateurs estiment qu'un accord à Genève constituerait un signal positif fort pour la relance de la production agricole mondiale.

DES ACCORDS COMMERCIAUX REGIONAUX EN ALTERNATIVE

Depuis le cycle d'Uruguay, on assiste à une multiplication des accords commerciaux régionaux ou plurilatéraux, pendant que les négociations multilatérales peinent à avancer.

Face au peu de progrès dans le cycle de Doha, les ministres de 22 pays en développement dont quatre africains présents à Genève pour la septième conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ont conclu, en marge des travaux un accord plurilatéral de libéralisation de leur commerce. Ils se sont engagés à réduire d'au moins 20% leurs lignes tarifaires pour les échanges entre eux.

Les pays qui ont conclu l'accord sont : Algérie, Chili, Corée du Nord, Corée du Sud, Cuba, Egypte, Inde, Iran, Indonésie, Malaisie, Mexico, pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), Maroc, Nigeria, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam, Zimbabwe. En raison de leur processus d'adhésion à l'OMC, l'Iran et l'Algérie bénéficient d'un traitement différencié. Les signataires s'engagent à appliquer une réduction d'au moins 20% de leurs lignes tarifaires, à compléter par des négociations sur des listes d'offres et de demandes par produit ou par secteur. Ils acceptent de prendre des engagements sur au moins 70% de leurs lignes tarifaires passibles de droits de douane. Ils proposeront fin mai 2010 au plus tard leurs offres, sous forme de listes préliminaires de concessions tarifaires, et notifieront d'ici fin septembre leurs listes finalisées.

Après la tenue de la septième conférence ministérielle de l'OMC, en dépit de l'opposition des paysans des pays ACP producteurs de banane, l'Union Européenne signe avec les pays de l'Amérique latine un accord qui se traduit par une baisse des droits de douane de 176 à 148 euros la tonne. Les principaux fournisseurs du marché européen que sont

les producteurs latino-américains Dole, Delmonte et Chiquita qui détiennent déjà 80 % du marché (5.5 millions de tonnes) en tirent un avantage supplémentaire.

Cet accord signé le 15 décembre 2009 était déjà sur la table des négociations à l'OMC. Pendant que la négociation globale à Doha est bloquée, déplorent les négociateurs des pays ACP, l'Europe parvient à la conclusion d'un accord sur la banane qui érode suffisamment la marge préférentielle attendue de la signature de l'APE.

On s'attend à une baisse du revenu de l'ensemble des producteurs européens et ACP. Déjà, des producteurs de la France, de l'Espagne et du Portugal réclament une compensation de l'ordre de 50 millions par an pour l'ensemble des producteurs européens. On estime, selon des sources parlementaires européennes, à 150 ou 200 millions par an le manque à gagner en matière de droits de douane pour l'Europe.

L'accord a été paraphé le 15 décembre 2009, et il reste au conseil des ministres de l'Europe de le valider, au Parlement européen et au conseil général de l'OMC de le ratifier. « Cela peut prendre encore 6 à 8 mois », estiment certains observateurs.

Dans le même temps, l'Europe conclut le 14 décembre 2009 avec le Maroc les négociations relatives à la libéralisation du commerce des produits agricoles et de la pêche. Il s'agit d'un accord portant sur la révision des concessions sur les produits agricoles, les produits agricoles transformés, les poissons et les produits de la pêche. L'entrée en vigueur des nouveaux protocoles agricoles permettra au Maroc de bénéficier d'une libéralisation totale en faveur de ses produits agricoles, tels que les oranges et l'huile d'olive. D'autres produits comme les tomates, l'ail, les clémentines, la fraise, les concombres, les courgettes et le sucre demeurent soumis à un traitement différencié, tout en bénéficiant d'une amélioration sensible de son accessibilité au marché européen,

à travers l'augmentation des quotas exonérés de droits de douanes, ou la réduction du prix d'entrée.

L'accord à en croire le communiqué rendu public par le Gouvernement permet la libéralisation immédiate pour les exportations marocaines à hauteur de 67 pc pour les produits agricoles, 98 pc pour les produits agro-industriels et les 100 pc pour les produits de la pêche. Les produits européens bénéficieront d'une libéralisation progressive sur 10 ans, à l'exception de 19 groupes de produits qui ne font pas l'objet d'une libéralisation complète et sont soumis à un traitement différencié. Il s'agit notamment des filières telles que celles du blé tendre, des viandes, et de l'huile d'olive, jugées sensibles par les autorités marocaines.

L'EMPLOI ET LA RUE DANS LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) avec l'appui de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) a organisé le dimanche 29 novembre 2009 à Genève une conférence publique à travers laquelle, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est interpellée sur ses capacités à promouvoir le travail décent dans le contexte de la crise mondiale.

Cette conférence publique, organisée à la veille de l'ouverture officielle des travaux de la septième conférence ministérielle de l'OMC a eu pour thème central : « Commerce, croissance et développement : l'OMC peut-elle promouvoir le travail décent ».

En dehors du Secrétaire Général de la CSI, Monsieur Guy Ryder, plusieurs personnalités se sont relayées à la tribune officielle pour montrer la nécessité d'une réponse spécifique du commerce au problème de l'emploi décent dans le contexte de la crise mondiale. Pour le Directeur Général de l'OMC, M. Pascal Lamy, « l'OMC peut contribuer au travail décent à certaines conditions ». Il énumère principalement trois. « Il faut que les conditions du commerce mondial soient rééquilibrées. Le cycle de Doha a pour ambition de parvenir à ce rééquilibrage, alors qu'il peine à conclure ses négociations. Il faut au niveau des pays des politiques pour la prise en compte de la question de l'emploi en lien avec le commerce. Or, la plupart des pays en développement n'ont pas les capacités d'avoir ce type de politique très complexe. Il faut enfin, que les membres de l'OMC reconnaissent la nécessité de cohérence entre ce qu'ils font à l'OIT et ce qu'ils font à l'OMC ».

Il rappelle l'engagement des membres de l'OMC à Singapour qui, tout en acceptant d'œuvrer pour le travail décent, ont pris soin de préciser que les questions de droit de travail et normes sociales ne doivent pas être utilisées à des fins de protectionnisme. Mais réunis

au sein de l'OIT, les pays ont réitéré le même engagement en ajoutant cette fois-ci, que le respect de droit et normes de travail décent peut être appréhendé comme un avantage comparatif dans le commerce international.

Le ministre sud-africain du Commerce et de l'Industrie, M. Rob Davies, estime qu'il existe un fossé croissant entre ce qui a été convenu à Doha et la réalité des négociations, telles qu'elles se déroulent maintenant. Il qualifie la réunion ministérielle actuelle de « match nul ou match amical dans un contexte de crise ». « Il est nécessaire de conclure les négociations du cycle de Doha pour faire du commerce un levier important pour sortir de la crise mondiale et promouvoir le travail décent », a renchéri un diplomate européen. Pour le Ministre brésilien des Relations extérieures, M. Celso Amorim, « il est important de travailler pour la mise en place d'instruments de traitement spécial différencié en faveur de l'emploi décent ». Dans un long plaidoyer en faveur d'un commerce équitable, M. Celso Amorim, rappelle les conditions et implications de la crise mondiale de 1929, en précisant que sans création d'emploi le commerce devient pratiquement inutile pour les peuples.

Mais la problématique ici, a-t-il nuancé, est de savoir comment faire pour que les emplois créés par le commerce soient des emplois décents. « L'OMC peut et doit y contribuer, pour cesser de donner l'impression d'être une enceinte des riches qui ne s'occupe que du commerce pour le commerce », martèle le négociateur brésilien.

Il cite l'exemple des cotonculteurs africains pour montrer qu'on ne saurait parler de travail décent dans le commerce, « pendant que des producteurs africains sans rien, doivent faire face à la concurrence de leurs homologues d'Amérique lourdement soutenus et subventionnés ».

Tout en gardant non liées la question de l'emploi et celle de la libéralisation commerciale, Celso Amorim reconnaît qu'il convient de travailler à éliminer les distorsions dans le commerce pour créer les conditions d'un travail décent. Pour lui, cela passe par la conclusion du cycle de Doha. Il revient sur les préoccupations évoquées par Lamy en précisant qu'il est possible de travailler à plus de cohérence entre l'OIT et l'OMC, et conclure le cycle de Doha par une déclaration qui ferait référence aux conditions de création d'emplois décents dans le commerce international.

A l'étape actuelle, la question du travail et des normes sociales est l'une des questions sur lesquelles l'OMC n'a pas établi un pont formel avec le commerce, à l'image de ce qui a été fait pour la propriété intellectuelle, ou de ce qui est fait pour l'environnement.

Cette conférence publique intervient au lendemain de la violente manifestation anti-OMC, au cours de laquelle on a eu des voitures incendiées, des vitrines brisées, des déprédations du mobilier urbain, et des affrontements avec les policiers suivis d'une vingtaine d'arrestations. La plupart des délégués, y compris ceux de la société civile, ont déploré la violence qui a marqué la marche, pourtant annoncée comme pacifique et préparée avec la complicité de la police. A en croire la chef de la police cantonale genevoise, Mme Monica Bonfanti interviewée par la radio suisse romande, quinze (15) membres des «black-bloc» et quatre voleurs auraient été arrêtés.

Le Directeur Général de l'OMC, M. Pascal Lamy, déplore « qu'une expression pacifique de mécontentement de la part de personnes qui manifestent de bonne foi leur désaccord avec l'OMC, ait été perturbée par les actes violents de quelques-uns qui ne souhaitent ni dialogue ni interaction constructive ». Il précise que « l'OMC est et continue d'être ouverte au débat avec la société civile ».

Pour beaucoup de délégués, ce qui s'est passé le samedi 28 novembre 2009 n'a rien à voir avec le combat citoyen des organisations de la société civile pour un commerce plus équitable. « Les actes de vandalisme qui ont gâché la marche anti-OMC ne sont rien d'autre que « des manifestations de rébellion armée ou de guérilla urbaine », commentent certains leaders de la société civile africaine tétanisés par l'ampleur des dégâts.

« Des manifestants cagoulés déchaînés, brûlant et cassant tout sur leur passage, je ne crois pas que cela soit de la société civile », ironise un diplomate africain.

OMC : LA SOCIÉTÉ CIVILE MONTE AU CRENEAU

Du 30 novembre au 2 décembre 2009, s'est tenue, à Genève, la septième conférence ministérielle de l'OMC. Plus de 2 700 délégués officiels, 400 journalistes et près de 500 membres de la société civile ont pris part à cette grande messe du commerce mondial, dont le thème est : « L'OMC, le système commercial multilatéral et l'environnement économique mondial actuel ».

Pour une première fois la conférence ministérielle statutaire de l'OMC a été dissociée des négociations commerciales du cycle de Doha pour être un simple rendez-vous d'échange des ministres sur des activités de l'Organisation et d'analyse des enjeux de la crise mondiale en lien avec le commerce.

En marge des travaux de cette conférence, le Réseau des Organisations de la Société Civile d'Afrique sur le Commerce (ATN), a organisé le mardi 1er décembre 2009, dans le cadre du forum des ONGs, un panel de discussion sur le thème « L'Afrique dans les négociations du cycle de Doha ».

Ce panel d'échanges a permis à plusieurs représentants africains de revenir sur les enjeux et les questions essentielles pour l'Afrique dans le cycle de Doha. Le dossier coton, la question des subventions et les négociations d'accès au marché en général étaient au cœur des échanges. L'ancien Ambassadeur du Bénin à Genève, M. Samuel Amehou invité pour la circonstance, a exprimé toute sa déception pour « la lenteur à nulle autre pareille » qui caractérise les négociations depuis la conférence ministérielle de Hong Kong en 2005.

Depuis lors et contrairement à la tradition d'organiser une session ministérielle tous les deux ans, a fait constater M. Amèhou, la conférence ministérielle n'a pas été organisée en 2007. Après 4 ans, renchérit-il,

« c'est bien décevant qu'on regroupe les ministres non pas pour négocier mais pour faire un point de l'évolution des activités de l'OMC ». C'est pour lui une grande messe de discours qui n'est pas dans l'intérêt des Pays les Moins Avancés (PMA) et des pays en développement.

En ce qui concerne notamment le coton, il a rappelé tout le processus du combat mené par les Africains pour que la question coton soit traitée de façon urgente et spéciale telle que cela a été retenu depuis la conférence ministérielle de Hong Kong en 2005.

Il fait l'historique du cycle de Doha, lancé en 2001 au Qatar, en insistant sur l'échec de la Conférence ministérielle de Cancun en 2003 et sur celui de Seattle en 1999. Pour lui, le refus de concession de la part des pays riches comme les Etats-Unis a été pour beaucoup dans ces échecs.

A en croire Babacar N'dao du réseau des organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, les Etats-Unis continuent de subventionner les quelques 20.000 producteurs de coton à hauteur de trois milliards de dollars par an. Ce qui crée sur le marché de nombreuses distorsions au détriment de plus de huit millions de ruraux en Afrique.

« Le coton n'est donc plus bien traité dans les négociations et cela est dommage. Car, beaucoup d'agriculteurs ont perdu leurs revenus. Le cycle de Doha peine à être conclu. Et le coton qui est désormais inclus dans le paquet global de l'agriculture a encore du chemin à faire », ont soutenu la plupart des intervenants lors de ce panel modéré par Dr Cheikh Tidiane Dièye de la plate-forme de la société civile d'Afrique de l'Ouest.

L'ancien Ambassadeur du Bénin à Genève a souhaité que les Organisations non Gouvernementales et la presse continuent la pression, afin que les négociateurs ne baissent pas les bras, face aux intérêts des pays Africains.

Parlant des effets des subventions et soutiens domestiques sur la production locale dans les pays en développement, le producteur Ghanéen Ken Quartey a évoqué les difficultés des aviculteurs africains, face aux importations des produits subventionnés.

En 1999, ils ont d'ailleurs créé une association pour lutter afin d'améliorer leurs conditions. Mais la tâche n'a pas été facile. Leurs plaidoyers ont amené le gouvernement à augmenter la taxe de douane pour les produits importés. Mais très tôt, les textes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) leur ont été opposés pour empêcher l'application de cette décision. Cette concurrence a affecté selon lui près de 15% de la production locale, et fait perdre environ 230 millions de francs. Il faut qu'on se penche sérieusement sur ces questions afin d'agir pour arrêter les inégalités, a conclu M. Ken Quartey.

Le troisième intervenant M. Etienne Vlok de l'Afrique du Sud a exposé les difficultés des pays en développement au plan industriel. Ces pays ont besoin de développer le secteur industriel pour mieux se porter. Mais les règles en place pour les négociations ne les favorisent pas. Il recommande la vigilance pour ne pas se lier par des accords qui empêcheront ces pays à l'avenir de créer de nouveaux secteurs de développement.

« Les pays développés continuent de venir puiser les ressources naturelles dans les pays en développement ou les pays moins avancés, déversent en retour les produits manufacturés dans ces pays non développés, et mettent des normes pour que les produits de ces pays n'entrent pas chez eux. Il faudra alors changer de fusil d'épaule et ne plus traiter le sujet actuel, selon les clauses ou la manière coloniale. Il faut se départir des formules préconçues et des politiques imposées qui ne profitent pas aux pays africains », a conclu Etienne Vlok.

Pour plusieurs orateurs, « les négociations doivent être sérieuses et équitables afin que les produits non agricoles obtiennent l'accès au marché ». Il va falloir prendre le temps qu'il faut pour conclure de bonnes négociations, estiment certains, pendant que d'autres appellent à une conclusion rapide du cycle.

S'il est nécessaire de changer les règles du jeu pour faire évoluer positivement les négociations, ironise Cheikh Tidiane Dièye, « il faut mettre le cycle de Doha entre parenthèses et aller revoir les règles de l'OMC, les corriger au besoin si c'est ce qu'il faut pour avancer ».

La Gouvernance économique mondiale à l'horizon 2020

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) a rendu publique vendredi 27 novembre 2009 à Genève (Suisse) les résultats d'une étude de scénarios sur « la Gouvernance économique mondiale en 2020 ».

Cette étude décline les perspectives de la gouvernance économique mondiale à l'horizon 2020, à travers quatre scénarios caricaturés comme suit :

- « Un parc national en dépérissement »
- « La marche des éléphants »
- « La loi de la jungle »
- « Une réserve naturelle harmonieuse »

Les différents scénarios se résument ainsi que suit :

Un parc national en dépérissement : *« En 2020, le monde sera dominé par des règlements contradictoires gouvernés par des institutions internationales et des Etats Nations. Ceci empêche les politiques cohérentes et le monde est loin de trouver des solutions aux problèmes mondiaux. »*

La marche des éléphants : *« En 2020, les processus d'élaboration de politiques sont axés sur l'intégration régionale alors que les organisations internationales ont été mises hors circuit. Le régionalisme fait avancer le développement dans les pays impliqués. Mais il est loin d'être efficace quant à la résolution des problèmes mondiaux. Le monde est dans une situation incertaine et de stabilité non durable. »*

La loi de la jungle : *« En 2020, le monde s'ombrera dans l'abîme. Le multilatéralisme prend fin et il n'y a pas d'Etat de droit sur le plan international. Le monde est gouverné par des coalitions changeantes qui passent leur temps à s'affronter au lieu de chercher des solutions aux problèmes mondiaux grandissants. »*

Une réserve naturelle harmonieuse : *« En 2020, un système multilatéral transparent et efficace avec de puissants mécanismes légaux existe. Il est basé sur des principes de partenariat mondial et de pouvoir partagé. Le bien-être social, la durabilité et l'égalité sont enfin à notre portée. »*

Le but des scénarios est de déclencher un dialogue sur les différentes images du futur et sur les moyens d'éviter tous les résultats négatifs possibles et d'atteindre des résultats positifs », a averti le Directeur du Bureau de la FES à Genève, M. Winfried Veit.

COMMERCE : « L'AFRIQUE A BESOIN DE TRANSFORMER SES MATIÈRES PREMIÈRES »

Quelques jours après la tenue de la douzième session de la Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCeD XII), des voix se sont élevées pour pointer du doigt la responsabilité propre de l'Afrique, par rapport à la pauvreté qui y sévit. Dans un entretien avec la presse, le point focal francophone du Réseau des experts syndicaux sur le commerce et le développement, M. Siméon Dossou, l'un des participants du sommet d'Accra déclare : «l'Afrique a besoin de transformer ses matières premières».

Vous venez de prendre part aux travaux de la CNUCeD XII où le développement de l'Afrique a été l'un des sujets au cœur des préoccupations. En tant que syndicaliste et acteur de la société civile africaine spécialiste du commerce international, quelle est votre propre analyse de la situation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation ?

Le constat que je fais et qui me laisse un peu sur ma faim est qu'on a l'impression que les pays africains restent confinés dans l'exploitation des produits primaires. J'ai l'impression que nous ne faisons aucun effort pour transformer nos matières premières et apporter de la plus value à nos produits sur le marché international. Je ne parle pas des matières agricoles seulement, mais des matières premières en général. Prenons le cas du Nigeria qui exporte le pétrole. Pourquoi le Nigeria ne peut pas raffiner tout son pétrole et n'exporter que les produits raffinés et dérivés? Si nous prenons un pays comme la République démocratique du Congo, pourquoi est-on obligé d'exporter à l'état brut le diamant, le cuivre et autres métaux précieux dont regorge le sous-sol de ce pays ?

Venons sur les questions agricoles. Depuis les indépendances jusqu'à maintenant, les pays africains n'exportent que les produits de rente bruts. Le Bénin est dans le coton, la Côte d'Ivoire dans le café et le cacao, le Niger dans le phosphate. Or, si on prend le cas du coton, l'Afrique de l'Ouest qui en produit majoritairement transforme moins de 2% de sa production. Ceci est valable pour la plupart des produits de base que l'Afrique met sur le marché international.

Si vous prenez un pays comme le Ghana qui semble afficher l'ambition d'un pays qui cherche à se développer, lors d'une mission antérieure, nous avons visité une usine qui traite le cacao. Il est constaté que cette usine ne fabrique pas le chocolat. Elle traite le cacao jusqu'à un certain niveau et le reste est exporté. Or en continuant le processus pour faire du chocolat, on aurait créé davantage de plus-value et plus d'emplois.

Tant que les Africains ne vont pas comprendre qu'il nous faudrait nécessairement transformer nos matières premières et aller sur le marché de la compétition internationale avec des produits finis, je crois que le développement aura des problèmes. Les pays asiatiques ont atteint un certain niveau de développement en procédant de la sorte. En Thaïlande ou au Vietnam (pays exportateurs de riz) ce n'est pas le riz paddy qui est exporté. C'est le riz transformé, poli, parfumé et mis en sac qui est exporté vers nos pays.

Je crois pour ma part que la transformation des produits de base est un gros challenge pour les pays africains. On en parle depuis l'indépendance sans jamais passer à la phase de la concrétisation de nos ambitions. Cela fait 48 ans pour le Bénin et 51 ans pour le Ghana, et la plupart des pays africains se trouvent dans cette réalité..

Voyez par exemple le prix auquel on achète un kilogramme de coton brut et comparez avec celui du coton hydrophile acheté à la pharmacie.

Ce sont là les sentiments que la participation à la douzième session de la CNUCeD ont éveillés en moi.

Mais quelle est votre part de responsabilité en tant que syndicaliste ?

Je crois que nous les syndicalistes nous avons un grand défi à relever. Au lieu de rester cantonnés sur nos revendications au quotidien, il faut voir quel pourrait être notre apport pour que nos gouvernements prennent conscience de la nécessité de transformer les matières premières. Il faut de plus en plus mettre l'accent sur cela. Ce serait déjà une contribution de taille à la résolution des problèmes de l'emploi et du chômage.

Certaines voix se sont levées pour faire constater que les programmes d'ajustement structurel sont les causes lointaines de la crise alimentaire dans les pays africains ; qu'en dites-vous ?

Pourquoi devons-nous chercher des bouc-émissaires pour tous les problèmes auxquels sont confrontés nos pays. Lors des travaux de la CNUCeD à Accra, le Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) M. Pascal Lamy, interpellé sur la responsabilité de son organisation dans la crise alimentaire, a eu à mettre l'accent sur la responsabilité des Etats dans le choix des politiques. Pour lui, « rien dans les dispositifs de l'OMC n'empêche un Etat souverain de prendre des mesures de politique économique pour assurer la sécurité alimentaire de ses populations ».

Il a pris le cas de la filière arachide au Sénégal, sur lequel il a été interpellé par un collègue de la société civile, pour faire constater que la plupart des pays ont consolidé leurs droits de douane à un niveau très élevé de celui de l'OMC, et se sont imposés pour des raisons propres des droits de douanes faibles. Si une telle politique permet aux consommateurs d'avoir des produits à bas prix, cela devient

suicidaire pour les producteurs, chaque fois que les denrées importées entrent en concurrence avec des secteurs de production au niveau du pays importateur.

Puisqu'en son temps cela arrange tout le monde, on a oublié qu'en procédant de la sorte on ne favorisait pas le développement de l'agriculture locale. Le Sénégal a consolidé à hauteur de 60 à 80% pour les huiles au niveau de l'Omc, mais est contraint de n'appliquer sur les huiles qu'un maximum de 20%, en raison de son appartenance à une union douanière (UEMOA). Cela fait un premier aspect qui interpelle notre responsabilité en tant qu'Africain dans le choix et la mise en œuvre des mesures de politique économique.

En ce qui concerne les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), on a souvent condamné la Banque mondiale et le Fond monétaire international. Je suis de ceux-là qui ont dénoncé des conditionnalités imposées.

Dans l'agriculture par exemple, ce sont les Programmes d'Ajustement Structurel qui ont contribué à réduire voire annulé l'effort des gouvernements dans les domaines de la recherche, de l'encadrement, de la vulgarisation agricoles et de la stabilisation des prix aux producteurs.

Mais je dirai aussi que nos gouvernements sont aussi pour la plupart responsables. En effet, si la gouvernance était bien faite et que nos dirigeants avaient de la prospective, on aurait pu se passer des ajustements imposés par le FMI et la Banque mondiale. Il y a des pays qui ne sont pas allés à ces programmes mais qui ont pu s'en sortir tout seul, je prends le cas de la Malaisie. Vous vous rendez compte que ce sont des dirigeants qui, bien que n'étant pas allés au PAS ont pu sortir leur pays de la crise ! Les nôtres sont allés, mais est-ce qu'ils ont appliqué ce qu'il fallait faire? Ce n'est pas évident ; au point où je

me demande si nous n'avions pas nous-mêmes introduit des biais dans la mise en œuvre des programmes : des biais liés à la nature même des dirigeants que nous avons.

Si vous intégrez par exemple les questions de corruption, ça dénature déjà. Au fait, le Programme d'Ajustement Structurel devrait amener à un équilibre macroéconomique, permettant de créer un environnement favorable aux investissements. On a constaté que cela ne s'est pas réalisé. C'est peut-être lié à des pesanteurs internes. Si les investisseurs arrivent et constatent que manifestement ils n'ont aucun profit à s'installer, il y a donc un problème qui interpelle tout le monde. Je réitère une fois encore qu'en tant que syndicalistes, en tant que médias, en tant que société civile, nous avons une grande responsabilité par rapport à nos dirigeants. Ce qui nous arrive aujourd'hui est de notre propre ressort et je vais plus loin en me demandant pourquoi l'Afrique, reconnue au plan scientifique comme le berceau de l'humanité et qui dispose d'énormes potentialités est toujours le dernier ?

Y a-t-il un espoir pour l'Afrique ?

Sans être pessimiste ou fataliste, je suggère l'analyse suivante qui n'est peut-être pas totalement rationnelle :

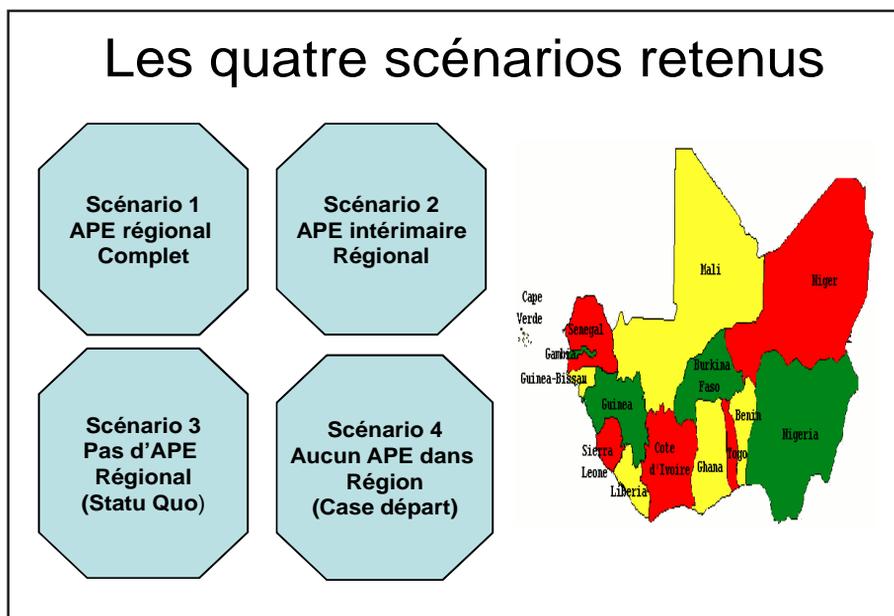
La science a prouvé que l'Homme est apparu en Afrique. Donc, pour qu'il y ait des Blancs, des Jaunes etc., c'est parti de l'Afrique. Ça veut dire qu'à un moment le Noir, en tant que race, a été la mère du monde et a transféré avec le temps la gouvernance du monde à une autre race descendante qu'est le Blanc. Ce dernier a littéralement dominé le monde et est en passe, au 21ème siècle, de transférer la gouvernance aux Jaunes. Les puissances économiques futures sont : le Japon, la Chine, l'Inde et d'autres pays asiatiques. C'est peut-être ce qui explique que l'Afrique, qui dispose de tous les atouts, n'arrive toujours pas à s'en sortir. Lorsque quelques éclairés tentent de pousser

l'Afrique devant, on les élimine pour que nous demeurions derniers. Peut-être que les Blancs finiront par transférer totalement aux Jaunes et que les Jaunes un jour passeront le témoin aux Noirs. C'est peut-être aussi ce qui explique l'intérêt de plus en plus prononcé des Chinois, des Indiens et des Japonais pour l'Afrique. Ainsi, et je l'espère, l'Afrique passera progressivement de la dernière place à la première place.

II - NEGOCIATIONS APE ET INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les négociations d'Accord de Partenariat Économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne se poursuivent au-delà de toutes les échéances fixées jusque là. Les deux parties travaillent à conclure un accord global portant sur les marchandises avec des clauses de rendez-vous sur les autres questions.

Négociations commerciales et scénarios du futur



Au cours du premier semestre de l'année 2009, la Friedrich-Ebert-Stiftung et le South Center ont conduit un processus d'analyse d'experts qui a débouché sur quatre scénarios possibles de conclusion des négociations d'APE en Afrique de l'Ouest.

Pour Aurélien Atidégl, Coordonnateur de la Dynamique des Organisations de la Société Civile d'Afrique Francophone (OSCAF), le scénario « Pas d'APE régional et pas d'APE intérimaire », en dépit de son faible degré de plausibilité, est celui qui continue d'avoir pion sur rue.

Pendant que l'intégration ouest-africaine est en sursis du fait des accords intérimaires signés par la Côte-d'Ivoire et le Ghana, l'Europe renforce sa cohésion d'action. A partir du 1er décembre 2009 les relations extérieures de l'Union Européenne seront gérées par le Haut Représentant de l'Union pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité qui sera aussi Vice-président de la Commission (HR-VP), Madame Catherine Ashton, baronne de la Hollande.

LES RAISONS DE LA NON SIGNATURE

Fixée au 31 octobre 2009 par les négociateurs en chef, la signature de l'Accord de Partenariat Économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne n'a pas eu lieu jusqu'en 2010. C'est ce qu'il convient de retenir de l'évolution actuelle des négociations entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.

Les négociations visent aujourd'hui la conclusion d'un accord partiel portant sur les marchandises, le volet développement, les dispositions institutionnelles, le règlement des différends et une clause de rendez-vous sur les services et d'autres questions liées au commerce.

Initialement, les négociations démarrées en 2002 devraient aboutir à la conclusion d'un APE entre chacune des six (06) régions ACP et l'Union Européenne au plus tard le 31 décembre 2007. A l'échéance, l'Afrique de l'Ouest a estimé qu'elle n'était pas prête pour la signature d'un accord, évoquant l'insuffisance de la préparation de la région. Elle fixe unilatéralement une nouvelle échéance : le 30 juin 2009.

Sur recommandation du comité ministériel de suivi, les négociateurs en chef de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union Européenne se réunissent le 17 juin 2009 à Bruxelles et reportent la conclusion de l'accord au 31 octobre 2009. Les ambitions sont revues à la baisse ; il s'agit maintenant d'un APE partiel portant essentiellement sur les marchandises.

Les dernières réunions de négociation à Bruxelles et dans les capitales de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas permis la signature de l'APE le 31 octobre 2009. A en croire les indiscretions de certains milieux diplomatiques et les analyses de plusieurs acteurs non étatiques impliqués dans le suivi des négociations commerciales, « tous les

ingrédients sont mis en place pour que la signature de l'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne n'intervienne qu'en 2010 ».

Au 31 octobre 2009, les points de divergences entre les deux parties sont pratiquement identiques à ceux relevés quatre mois plus tôt. Les réunions techniques et les rencontres des négociateurs en chef ayant suivi les recommandations des ministres n'ont pas permis d'aplanir les divergences entre les deux parties en négociation sur certaines questions majeures telles que l'offre d'accès au marché, le contenu du texte d'accord et les mesures d'accompagnement.

Pour les négociateurs, les points de divergences majeures qui subsistent entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne porteraient notamment sur le degré d'ouverture du marché, la durée de la période de transition, la prise en compte ou non des prélèvements communautaires dans le démantèlement tarifaire, la prise en compte ou non de la Clause de la Nation la plus favorisée dans le texte de l'accord et le financement des mesures d'accompagnement.

Pendant que l'Afrique de l'Ouest estime compatible aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et conforme à son besoin de développement, une libéralisation limitée à 60% des lignes tarifaires avec une période de mise en œuvre de 25 ans, l'Europe réclame une libéralisation d'au moins 80% des lignes tarifaires sur une période de 15 ans au maximum.

Le paraphe et la signature des accords intérimaires par le Ghana et la Côte d'Ivoire avaient mis la région Afrique de l'Ouest sous pression l'obligeant à accélérer les travaux pour parvenir à la conclusion d'un APE global avec l'Union Européenne au plus tard le 30 juin 2009 pour préserver les acquis de l'intégration régionale.

Difficile mise en œuvre des accords intérimaires

Bien que la Côte d'Ivoire ait signé et notifié à l'OMC un accord commercial régional avec l'Union Européenne, le contexte électoral de ce pays n'était pas propice à la mise en œuvre efficiente d'un tel accord.

« Ce n'est pas au moment où le pays se trouve dans une phase ultime de sortie de guerre avec une élection présidentielle à grands enjeux, que l'Union Européenne s'offrirait le vilain plaisir de lui mettre la pression pour la mise en œuvre d'un accord qui lui mettrait au dos les pays de la région Afrique de l'Ouest », ironise Docteur Eliane Ekra, porte-parole de la société civile ivoirienne dans le cadre des négociations APE.

De même, selon plusieurs observateurs, les ardeurs et la détermination du Ghana pour la signature d'un APE intérimaire avec la Communauté Européenne se sont quelque peu émoussées depuis l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe à Accra.

Du côté de l'Europe, le changement de son équipe de négociation à près des 2/3, d'après Cheikh Tidiane, Coordonnateur de la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile d'Afrique de l'Ouest (PASCOA), pourrait expliquer aussi le fait que la Communauté Européenne n'ait pas été particulièrement insistante sur le respect du délai d'octobre. Cela pourrait être une option pour laisser à ses nouveaux négociateurs le temps de maîtriser les dossiers avant de poursuivre.

Sans vouloir l'analyser comme une décision de négociation, les experts reconnaissent de plus en plus, que la signature d'un APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne n'interviendra probablement qu'en 2010.

Même la mise en place d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO avec une cinquième bande au taux de 35%, envisagée par les acteurs comme préalable à la conclusion d'un APE optimal, nécessite une nouvelle catégorisation des lignes tarifaires pour laquelle la région n'est pas encore parvenue à un compromis accepté de tous.

Lors d'une conférence de presse tenue à Cotonou le 11 juin 2009, les leaders de la société civile ont expliqué qu'à l'étape actuelle, les divergences sur le degré d'ouverture et le délai de mise en œuvre constituent les principales raisons de la non signature de l'APE.

En mai 2009, les négociateurs de l'Afrique de l'Ouest réunis à Abuja estimaient que les pourparlers sur l'APE se trouvaient dans la dernière ligne droite.

Le 12 mai 2009 à Abuja lors de l'ouverture de la réunion des experts de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le Commissaire chargé du commerce, des douanes et de la libre circulation, l'Honorable Mohamed B. Daramy et le Secrétaire permanent du Ministère nigérian du commerce et de l'industrie, M. Alfred Sunday Durowaiye ont mis en exergue quelques uns des points de divergences majeures qui subsistent entre la région et l'Union Européenne.

Au lendemain du 31 octobre 2009, le Président de la Plate-forme Béninoise de la Société Civile (PASCIB), M. Siméon Tundé Dossou, commente : « les négociateurs en chef des deux régions seront obligés dans les prochains jours de prendre acte de la non signature de l'APE au 31 octobre 2009 et de proposer un nouveau calendrier ainsi qu'une démarche pour la suite ».

Bien malin qui pourrait dire aujourd'hui, à partir de quand, les deux parties arriveraient à harmoniser les points qui font encore objet de divergences.

Des préalables à la conclusion des APE

A cette phase des négociations, la région fait face à l'urgence de nombreuses questions très sensibles pour les Etats telles que le Tarif extérieur commun de la CEDEAO, l'offre d'accès au marché, le contenu du texte d'accord, les règles d'origine et les mesures d'accompagnement dont le Programme APE pour le Développement (PAPED).

Le 31 octobre 2008 à Banjul en Gambie, lors d'une réunion du Comité ministériel de suivi, les ministres ouest africains en charge des négociations d'Accord de Partenariat Économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne optent pour un tarif extérieur commun à cinq bandes avec un taux maximal de 35%.

Dans leurs discours à l'ouverture des travaux, la Vice-présidente de la Gambie et Secrétaire d'Etat aux affaires féminines, Dr Isatou Njie-Saidy, et le Président de la Commission de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Dr Mohamed Ibn Chambas, ont mis l'accent sur la nécessité et l'urgence d'un APE de développement visant la réduction de la pauvreté et la consolidation de l'intégration régionale.

A en croire les analyses de Ibn Chambas, pour être pertinent dans une région majoritairement constituée de Pays Moins Avancés, « l'APE doit être un instrument de lutte contre la pauvreté en contribuant à la consolidation de l'intégration régionale et en apportant des réponses aux problèmes d'infrastructures afin de renforcer le niveau de compétitivité » des économies.

Pour accroître le commerce entre les pays de la région, a poursuivi le Président de la Commission de la CEDEAO, « il faut rendre effective la libre circulation des personnes et des biens et réussir la construction

du marché commun en commençant par la mise en place d'un tarif extérieur commun ».

Pour de nombreuses délégations présentes à Banjul, la mise en place du tarif Extérieur Commun (TEC) de la Cedeao constituerait « un préalable urgent et incontournable pour la signature l'APE ».

LES ACCORDS INTERIMAIRES : UNE EPEE DE DAMOCLES

Les accords intérimaires paraphés par le Ghana, et signés par la Côte d'Ivoire font peser sur le processus d'intégration régionale une menace permanente.

Pourtant, pour la plupart des représentants de la société civile, « obligation de négocier ne signifie pas obligation de signer », et les préalables pour faire de l'APE un instrument de développement sont plus importants que les contraintes de délai. Pour certains d'entre eux, la région doit anticiper en envisageant tous les scénarios possibles.

Dans le mémorandum transmis aux ministres en guise de contribution aux négociations, la Plateforme régionale de la société civile pour le suivi des négociations a indiqué que : « La société civile appelle les leaders de la région à tout mettre en œuvre, pour exprimer une solidarité effective à la Côte d'Ivoire et au Ghana, et à envisager collectivement des alternatives pouvant éviter à ces deux pays la signature et la ratification des APE intérimaires...»

Quant à Henri Gouthon, représentant le secteur privé de l'Afrique de l'Ouest, « l'idéal est que avec ou sans signature de l'APE, aucune entreprise de la région, grande ou petite, ne soit obligée de fermer, de licencier ou de perdre de l'argent ». Toutefois, a-t-il estimé, « l'Afrique de l'Ouest doit faire vite pour signer un accord, afin d'éviter toute déconvenue future aux entreprises qui exportent sur le marché européen ».

Préoccupés par la nécessité de poursuivre ensemble les négociations, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays ACP avaient dans une décision rendue publique en 2008 à Accra, instruit le Président du Conseil et du Secrétariat Général du Groupe ACP, à explorer les

modalités d'organisation d'une rencontre de haut niveau avec leurs homologues de l'Union Européenne.

La conclusion d'accords intérimaires de partenariat économique avec l'Union Européenne constitue un sujet de controverse qui divise les pays ACP. Il s'agit d'accords commerciaux, impliquant l'accès libre des produits ACP (sauf le riz et le sucre) au marché européen depuis le 1er janvier 2008, en échange d'une ouverture progressive d'au moins 80% des marchés ACP aux produits européens, paraphés par certains pays ACP, devant l'impossibilité de parvenir à des accords complets avec l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

A la question de savoir que faire en fin juin 2009, si l'Afrique de l'Ouest ne parvient pas à la signature d'un APE global, la plupart des représentants de la société civile reconnaissent que la région serait face à un dilemme : « signer dans la précipitation un accord commercial peu satisfaisant pour sauvegarder l'intégration régionale avec la Côte d'Ivoire et le Ghana, ou ne pas signer un accord commercial avec l'Union Européenne, et poursuivre la consolidation de l'intégration régionale sans la Côte d'Ivoire et le Ghana ».

Lors d'une conférence de presse conjointe animée à la veille de l'ouverture officielle du sommet des représentants d'organisations syndicales, paysannes et non gouvernementales, tels que Tanoh Gyekye de ATN (Africa trade network), Kingsley Ofer-Nkansah de GAWU, Kwasi Adu-Amankwah de IUTC-Africa et Kofi Asamoah de GTUC ont expliqué à la presse les fondements de la campagne « Stop APE », et la nécessité d'intensifier et de poursuivre le combat citoyen pour la consolidation de l'intégration régionale.

Venus à Accra à la tête d'une caravane de la société civile qui a sillonné les frontières Niger-Bénin, Bénin-Togo et Togo-Ghana, pour évaluer la mise en œuvre du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des

biens et des personnes, Sébastien Dohou et Ernest Pédro du Bénin, Laoual Sayabou du Niger, et Ema Eso du Togo ont montré que, « l'Afrique de l'Ouest n'est pas prête et ne sera pas prête en juin 2009 ». Pour eux tous les indicateurs de l'état de préparation de la région, qui ont justifié la non signature de l'APE le 31 décembre 2007 demeurent intacts. « L'Afrique de l'Ouest est encore dans une situation de déficit de capacité et sans combler ces insuffisances, il ne sert à rien de se précipiter dans une aventure ».

LES ACTEURS NON ETATIQUES PERSISTENT

Pendant que les Chefs d'Etat et de gouvernement des ACP annoncent des « consultations de haut niveau avec les Membres de l'Union Européenne », la plupart des représentants d'organisations de la société civile sont toujours sur la défensive.

A l'instar du Docteur Cheikh Tidiane de la Coordination des Plateformes ouest africaines, sur le suivi de l'Accord de Cotonou et de Kingsley, Ofer-Nkansah, point focal anglophone du Réseau des experts syndicalistes sur le commerce et le développement, les leaders de la société civile exigent toujours l'exclusion de l'investissement et des questions dites de Singapour des négociations d'accords commerciaux en cours entre l'Union Européenne et les régions ACP.

« Les investissements doivent rester en dehors des APE pour permettre aux pays ACP de garder leur souveraineté sur la conception et la mise en œuvre des mesures de politique, en ce qui concerne l'investissement », a fait remarquer à Accra, M. Cheikh Tidiane, lors d'une conférence débat à la veille de l'ouverture solennelle du sixième sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ACP. Il a ajouté que les pays comme la Chine, qui ont attiré le plus d'investissements dans le monde, n'ont pas eu nécessairement recours à des législations laxistes en matière d'investissement. Il estime que tout en acceptant de ne pas prendre en compte l'investissement comme chapitre à part dans l'APE, l'Union Européenne tente de faire passer la pilule à travers les services.

Lors d'un atelier de renforcement des capacités des OSC francophones d'Afrique du 25 au 28 août 2008 à Cotonou, sur « Commerce des services et investissements et responsabilités sociétales des multinationales », les participants ont estimé que «les politiques en matière d'investissement doivent rester un sujet de souveraineté

nationale sur lequel les pays en développement et les PMA doivent garder toutes leurs marges de manœuvres, en refusant de se faire attacher mains et pieds dans un accord de libre échange, portant sur l'investissement ou les services ».

La société civile et l'offre d'accès au marché

L'offre d'accès au marché constitue la pierre angulaire de l'accord en cours de négociation entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest.

Pour la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile du Bénin (PASCiB), le respect ou non de l'échéance du 30 juin 2009 dépend en grande partie du degré de flexibilité dont feraient preuve les négociateurs européens, pour accepter des compromis utiles; notamment en ce qui concerne l'offre d'accès au marché, pour laquelle l'Afrique de l'Ouest opte pour une libéralisation de 60% à mettre en œuvre sur une période de 25 ans.

A en croire les leaders de la société civile béninoise, une telle offre est compatible avec les règles de l'OMC, et adaptée aux besoins de développement de la Région Afrique de l'Ouest. L'Union Européenne, ont-ils expliqué dans leur mémorandum, doit cesser d'exiger de la région une libéralisation à 80%, et un délai de mise en œuvre n'excédant pas 15 ans.

Se fondant sur une étude réalisée par l'ONG ENDA-Tiers Monde, les responsables de la Pascib ont montré que parmi les accords commerciaux régionaux notifiés et acceptés par les membres de l'OMC, figurent des accords comme celui entre les Etats-Unis et le Maroc, qui ont eu un délai de mise en œuvre atteignant 25 ans.

Pour le Commissaire au Commerce et à l'industrie de la CEDEAO Alhaji Mohammed Daramy, « l'ouverture de l'accès au marché de l'Afrique de l'Ouest est conditionnelle aux engagements de l'Union Européenne, en matière de soutien au programme de l'APE pour le développement ». Le communiqué émis à la suite du séminaire régional de Haut niveau de la Commission Européenne-Afrique de l'Ouest tenu à Abuja, les 17 et 18 octobre 2009 indique que, selon les calculs préliminaires réalisés par la Commission Européenne, le niveau de soutien nécessaire à l'APE est de 3 milliards d'Euros ; ce qui est supérieur aux engagements actuels de l'Union Européenne.

L'UEMOA et la convergence des politiques

Depuis que le franc CFA rythme la vie économique dans ce qu'on appelait « Afrique occidentale française » et mieux encore, depuis la création de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les pays membres sont astreints à mettre en œuvre des critères de convergence économique. Après quinze ans de réformes économiques, le moment est arrivé d'apprécier le chemin parcouru, en vue d'un ajustement efficient.

Cette préoccupation, loin d'être l'expression d'un rêve de journaliste, est très partagée par plusieurs acteurs concernés par lesdites réformes entreprises pour affermir l'intégration économique au sein de l'UEMOA. C'est aussi la conclusion à laquelle ont abouti les participants à l'atelier d'information et de partage organisé par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) et l'UEMOA, en collaboration avec Mediadev Africa à l'intention des journalistes le 30 octobre 2009 à Dakar.

Au cours de cette rencontre organisée du 8 au 10 décembre 2009 à Ouagadougou en prélude au colloque sur : « Intégration régionale et stratégies régionales de réduction de la pauvreté », chercheurs, cadres

de l'UEMOA et journalistes ont reconnu la nécessité d'opérer un ajustement efficient des réformes antérieures, et de changer de stratégie de mise en œuvre des réformes futures.

Ce même état d'esprit est largement partagé par les hauts fonctionnaires intervenant au niveau de l'administration chargée des questions de l'intégration, au ministère béninois de l'Economie et des Finances. Une réforme inconnue des potentiels bénéficiaires ne peut atteindre ses objectifs. Par exemple, en dépit de la mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC), les opérateurs économiques continuent de subir des tracasseries diverses, parfois par manque d'informations.

Selon une directive de l'Union, les étudiants ressortissants de l'espace UEMOA doivent être traités dans les mêmes conditions dans toutes les universités publiques. En réalité, cette réforme ne s'applique pas, parce que les recteurs d'université attendent d'être assurés de se faire rembourser le manque à gagner qu'engendre la mise en œuvre de la directive. Là, il ne s'agit pas forcément d'un manque d'information, mais plutôt d'une absence de mesures d'accompagnement indispensables à la mise en œuvre de ladite réforme.

Les exemples sont multiples et montrent que nombre de politiques de convergence engagées à l'échelle de l'UEMOA, souffrent de l'insuffisance ou parfois de l'absence de réformes nationales de mise en œuvre dans les différents Etats membres de l'Union.

Lors d'une conférence de presse en 2008, un avocat béninois s'est plaint des difficultés à installer un cabinet dans un pays de l'UEMOA frontalier au Bénin. Pourtant, des directives communautaires le lui permettent.

TEC /CEDEAO : LES ACTEURS NON ÉTATIQUES DU BÉNIN SE PRONONCENT

Les 11 et 12 mars 2009, s'est tenue au siège de la Friedrich-Ebert- Stiftung à Cotonou une rencontre des représentants du secteur privé, de la société civile et des organisations paysannes sur le thème : Mise en place du TEC /CEDEAO : analyses et contributions des acteurs non étatiques à la formulation des positions de négociations du Bénin.

Cette rencontre a été initiée par la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCiB), la Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (PNOPPA), et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung et Oxfam International.

A l'issue des travaux, les participants ont adopté un mémorandum dans lequel ils exigent une recatégorisation complète des lignes tarifaires, dans le cadre de la mise en place d'un TEC en Afrique de l'Ouest avec une cinquième bande au taux de 35%.

A en croire les analyses faites par le groupe des experts non étatiques pour fonder cette décision, « L'union douanière, les politiques économiques et sectorielles communes et la monnaie unique constituent les instruments qui doivent concourir à faire de la CEDEAO une entité économique vaste de près de 5 millions de km², et dont la population avoisine déjà trois cent (300) millions d'habitants ».

La 30ème session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue en janvier 2006 à Niamey a décidé de la création d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO calqué sur le modèle de l'UEMOA, avec la possibilité d'y apporter quelques réaménagements.

Mise en place dans un contexte d'ajustement structurel, où il était conseillé aux Etats de libéraliser leur économie pour profiter du bas prix des produits sur le marché international, ont précisé les acteurs non étatiques, « le TEC UEMOA avec ses quatre catégories de droits de douane appliqués aux importations sur base ad valorem (0 %, 5 %, 10 %, 20 %) s'est révélé très peu efficace pour la promotion du commerce intra régional, et la protection optimale des secteurs de production endogène, tels que les secteurs avicole, textile, rizicole... ».

Le Comité ministériel de suivi des négociations APE lors de sa dernière session à Banjul (Gambie) en novembre 2008, a recommandé l'adoption d'une cinquième bande au taux de 35%. Pour le groupe d'experts des acteurs non étatiques : « Le TEC de l'UEMOA étant à quatre bandes avec un taux maximal de 20%; le passage de ce schéma à un TEC à cinq bandes avec un taux maximal de 35% nécessite une recatégorisation de toutes les lignes tarifaires ».

Dans le mémorandum rendu public, les acteurs non étatiques du Bénin ont estimé « qu'en dépit des supposés bienfaits de la libéralisation, de grandes puissances commerciales comme l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Canada, la Chine, l'Inde ... affichent des niveaux de droit de douane allant au delà de 50% voire 100%, pour les secteurs et produits jugés sensibles ou stratégiques.

Se fondant sur le fait que « l'Afrique de l'Ouest vient de conduire un processus très participatif de détermination des produits sensibles qui a permis d'identifier, suivant divers degrés de sensibilité les produits et secteurs de production endogène, ayant des besoins de protection élevée ou d'ouverture différenciée », les acteurs non étatiques recommandent, entre autres :

Aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA

* de procéder à une recatégorisation complète de toutes les lignes tarifaires dans les cinq bandes du TEC CEDEAO en lieu et place d'une simple identification des produits à classer dans la cinquième bande ;

* de veiller à ce que les indicateurs identifiés pour renseigner les critères retenus tiennent compte des objectifs de politique sectorielle (politiques agricole, industrielle, artisanale...)

* de proposer une recatégorisation des lignes tarifaires à soumettre aux Etats pour validation en lieu et place de la démarche actuelle, qui consiste à demander aux Etats de proposer des listes de produits pour meubler la cinquième bande ;

* de proposer des instruments de défense commerciale flexibles, qui tiennent compte du nouveau contexte du marché international marqué par la volatilité des prix.

Aux Etats membres de la CEDEAO

* d'exiger du Comité conjoint la mise à la disposition des Etats d'une proposition de méthodologie de recatégorisation à valider par les pays ;

* d'exiger une proposition de recatégorisation des lignes tarifaires par le Comité conjoint qui s'appuie sur la liste régionale des produits sensibles ;

* de privilégier les préoccupations d'approfondissement de l'intégration régionale lors de l'examen de la structure du TEC CEDEAO ;

* de mettre en place des mécanismes de transition et des instruments de défense et de sauvegarde commerciale, capables d'aider à limiter, voire annuler les effets négatifs des réformes et des fluctuations des prix mondiaux sur le bien-être des consommateurs et des producteurs locaux.

Par rapport à la liste en cours de validation au niveau du Bénin, les ANE, tout en reconnaissant les efforts accomplis en prenant la liste régionale des produits sensibles comme base de travail, s'interrogent sur les arguments qui ont conduit à l'exclusion de la liste des produits proposés pour la cinquième bande, certaines lignes tarifaires jugées fortement sensibles par la région. C'est le cas notamment des lignes tarifaires concernant les savons, les concentrés de tomate, certains animaux vivants etc.

En conséquence, les ANE recommandent :

* que cette liste ne soit pas présentée au stade actuel comme la proposition de recatégorisation à suggérer par le Bénin au Comité conjoint ;

* que le Ministère de l'Economie et des Finances, en relation avec les comités nationaux de négociations commerciales s'engage dans une autre démarche qui prend en compte la méthodologie et la proposition de recatégorisation à suggérer par le Comité conjoint ;

* que le Ministère de l'Economie et des Finances en relation avec les comités nationaux de négociations commerciales fournissent aux industriels et aux consommateurs des informations utiles sur les capacités de la région, à répondre efficacement à leurs besoins d'approvisionnement en intrants et produits finis.

FINANCEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE

« Faire de l'investissement agricole un facteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté » est l'un des engagements réitérés par la plupart des acteurs lors des travaux de la conférence internationale sur le financement de la politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest, tenue les mercredi et jeudi 11 et 12 novembre 2009 à Abuja au Nigeria.

Cette conférence a pris fin par la signature d'un pacte engageant la CEDEAO, les partenaires techniques et financiers, et tous les autres acteurs impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique agricole : (le secteur privé, les organisations professionnelles agricoles, la société civile et les ONGs).

Le Ministre de l'Agriculture et des Ressources en Eau du Nigeria, M. Abba Ruma (dont le pays assure la présidence de la CEDEAO) a rappelé dans son discours d'ouverture, l'engagement pris par les Chefs d'Etat africains à Maputo de consacrer 10% du budget de leur pays à l'investissement, pour doper la croissance agricole et réduire la pauvreté. Il a émis le vœu que le pacte soit un contrat social important pour l'atteinte des objectifs agricoles du NEPAD et de la politique agricole de la CEDEAO.

Les Chefs d'Etat et les partenaires

En 2002, les Chefs d'Etat ont mandaté la CEDEAO pour coordonner la mise en œuvre du NEPAD dans la région. En janvier 2005, elle a adopté la politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), avec pour ambition majeure, d'assurer l'alimentation d'une population qui va doubler à l'horizon 2030.

Selon le vice-président de la Commission de la CEDEAO, M. Jean de Dieu Somda, la mise en œuvre de l'ECOWAP s'inscrit dans le cadre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), initié dans le cadre du NEPAD. Il invite tous les acteurs, notamment les partenaires techniques et financiers à faire du PDDAA, le cadre idéal pour rendre opérationnels dans l'agriculture, les principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Le Président du Comité Exécutif du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), M. Ndiogou Fall, mettant en exergue le paradoxe d'un continent africain potentiellement riche mais effectivement pauvre, a déclaré : *« les agriculteurs m'ont mandaté pour vous dire que nous ne pourrions plus continuer à vivre sur de l'or et mourir de faim »*. Il met un accent particulier sur la cohérence des politiques, en indiquant que des mesures complémentaires indispensables à la réussite du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) sont nécessaires dans les domaines tels que : le commerce, la fiscalité, le crédit et le foncier.

A en croire le Conseiller en Agriculture /NEPAD à la Commission de la CEDEAO, Dr Yamar Mbodj, la crise alimentaire avec la flambée des prix mondiaux en 2007-2008, a montré la pertinence des orientations développées par l'ECOWAP pour affronter les enjeux agricoles et alimentaires ouest africains. Cet effet catalyseur de la crise a conduit les chefs d'Etat à adopter en juin 2008 une offensive régionale, visant entre autres la relance de la production et la formulation des politiques et programmes au niveau de chaque pays.

La Représentante des Nations-Unies, Mme Florence Lesbennes se réjouit de l'implication de tous les acteurs, et de la prise en compte de toutes les dimensions de la sécurité alimentaire dans l'élaboration de l'ECOWAP et du PRIA.

L'Ambassadeur d'Espagne au Nigeria et Représentant Permanent de l'Espagne auprès de la CEDEAO, son Excellence Angel Losada, porte-parole des partenaires techniques et financiers, a précisé que le fait que 9 des 10 Etats Africains ayant signé le pacte sur l'investissement agricole soient de la CEDEAO, est la preuve de l'engagement collectif de la région Afrique de l'Ouest à faire de l'agriculture le socle de la croissance économique globale, et le moteur de la lutte contre la pauvreté. Il revient sur la cohérence des politiques en martelant qu'aucun *« investissement agricole ne peut réussir, s'il ne s'accompagne pas d'harmonisation des politiques et de régulation du marché »*.

La CEDEAO et la Communauté Internationale se sont engagées fin 2008 à faire de l'ECOWAP un exemple de coopération centrée sur les orientations et les priorités définies par la région, et à assurer la programmation et la coordination des appuis extérieurs en se référant à cette politique.

Les acteurs non étatiques

Pour les organisations de la société civile, leur implication au processus ECOWAP/PDDAA offre l'opportunité d'actions citoyennes de suivi des budgets sectoriels, afin de s'assurer que les engagements pris par les Etats en faveur de l'agriculture sont respectés. La mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA s'appuie sur les Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) dans chacun des 15 pays, et sur un programme régional complémentaire mis en œuvre à l'échelle de la CEDEAO.

Les PNIA définissent la stratégie et les programmes agricoles permettant d'atteindre un taux de croissance agricole supérieur à 6 % par an, considéré comme le minimum pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Ils précisent les besoins de financement en ressources publiques internes et en ressources externes, pour atteindre cet objectif de croissance et de réduction de la pauvreté.

Le Programme Régional d'Investissement Agricole se résume en trois programmes mobilisateurs et fédérateurs. Ces programmes combinent des investissements régionaux et des instruments de politique publique destinés à soutenir le secteur, et fournir des incitations permettant d'impulser une transformation massive et durable de l'agriculture régionale.

Outre la signature du Pacte régional de partenariat pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, trois autres résultats sont attendus de la rencontre d'Abuja, à savoir :

- partager la vision développée par l'ECOWAP/PDDAA pour la transformation du secteur agricole régional ;
- présenter les principaux résultats des processus PNIA et les besoins d'investissement qui en découlent au niveau national ;
- adopter les modalités de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau régional.

La signature du pacte

Cette conférence a pris fin par la signature du pacte dans lequel sont consignés les engagements des différents acteurs (Gouvernements et Commission de la CEDEAO, partenaires techniques et financiers, secteur privé, organisations paysannes et société civile). Sept personnalités ont posé tour à tour leur signature sur ce document d'engagement collectif. Il s'agit de :

- Mme Fidelia Akuabata Njeze, Ministre Délégué Chargé de l'Agriculture et des Ressources en Eau ; pour le compte de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements,

- Dr Mohamed Ibn Chambas, Président de la Commission de la CEDEAO pour le compte de son organisation ;
- M. Angel Losada, Ambassadeur d'Espagne au Nigeria et Représentant permanent auprès de la Commission de la CEDEAO, pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers ;
- M. Keizire Boaz Blackie pour le compte de la Commission de l'Union Africaine ;
- M. Ndiogou Fall, président du Comité Exécutif du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), pour le compte des organisations professionnelles du secteur agricole ;
- M. Abel Gbêtoénonmon, Président du Réseau des Journalistes Économiques (RJE ou WANEJ) et représentant de la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile d'Afrique de l'Ouest (PASCAO), pour le compte de la société civile et des ONGs ;
- M. Kassim Dembele, représentant du Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest (RECAO), pour le compte du secteur privé.

VISION ET POLITIQUES COMMUNAUTAIRES DE DEVELOPPEMENT

A l'initiative du Comité Régional de Pilotage de la Société Civile pour le PCD, appuyé par la Commission de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Plateformes et Réseaux d'Organisations de la Société Civile engagés dans l'Intégration Régionale et le Développement Communautaire se sont donnés rendez-vous du 04 au 09 octobre 2009 à Abidjan (Côte d'Ivoire), pour jeter les bases institutionnelles et stratégiques de leur implication dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Programme Communautaire.

La rencontre s'inscrit dans un processus de dialogue et de co-planification entre la CEDEAO et la société civile, représentée par le Comité Régional de Pilotage, pour mettre la démarche participative et l'action citoyenne à contribution dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO.

Les participants ont pris acte de la volonté politique des Chefs d'Etat de la région exprimée à travers la vision 2020 dont le message fort est : « Passer de la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples ».

Les représentants de la société civile se sont attelés à répondre aux missions de la rencontre d'Abidjan (1), en se prononçant sur l'implication de la société civile dans le PCD, et (2) en formulant des recommandations sur les dix axes du PCD, en vue de faire prendre en compte les préoccupations de la société civile et des populations de la région. Les travaux ont été marqués par d'intenses réflexions sur les enjeux et défis de l'implication de la société civile dans le processus de formulation, de mise en œuvre et suivi-évaluation du PCD, comme cadre stratégique d'opérationnalisation de la vision des Chefs d'Etat, à l'horizon 2020.

A l'issue de la rencontre, les participants recommandent que les axes stratégiques du PCD soient étoffés et élargis, en tenant compte de certaines questions de fonds jugées prioritaires par les Organisations de la Société Civile. Il s'agit notamment des questions de paix et de démocratie, de reconstruction des Etats fragilisés par les crises et les guerres, ainsi que la prise en compte des besoins de mobilisation citoyenne et de dialogue sur l'ensemble des axes.

Tout en saluant la volonté de la Commission de la communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'impliquer la société civile, dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Communautaire de Développement (PCD), les délégués de la société civile présents à Abidjan réclament plus de transparence, dans la conduite du processus au niveau des pays.

Ils s'engagent à :

- renforcer leur participation au processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO, en vue d'une mise en œuvre effective de la vision 2020 ;
- contribuer à donner au PCD un contenu intégrant les préoccupations essentielles des populations de la Communauté, et à forger un agenda de développement propre à la Région Afrique de l'Ouest, tenant compte du contexte international et des défis liés à la paix, la gouvernance démocratique et à la libre circulation des personnes et des biens ;
- interpellier les Etats sur l'impérieuse nécessité d'assurer la participation effective et transparente des acteurs de la société civile à tout processus d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi des politiques et programmes de développement, notamment le PCD.

Les participants invitent leurs représentants au sein du Comité Régional de Pilotage à plus d'effort, pour assurer l'équité dans la représentation des pays à travers les différents réseaux impliqués dans le processus PCD, notamment par la prise en compte des Organisations de la Société Civile (médias, syndicats...) des pays lusophones.

Ils conviennent de la nécessité de mettre fortement à contribution les instituts et réseaux de chercheurs de la région Afrique de l'Ouest, dans la conduite du processus d'élaboration et de mise en œuvre.

Outre le PCD, les acteurs de la société civile présents à Abidjan ont passé en revue plusieurs questions d'actualité et d'enjeux majeurs pour la région, notamment :

- * les négociations d'APE ;
- * la situation politique en Guinée et au Niger ;
- * les élections en Côte d'Ivoire ;
- * les inquiétudes sur la démocratie dans la région ;
- * les menaces sur le respect des droits de l'Homme dans la région, notamment en Gambie ;
- * etc.

Les représentants de la commission de la CEDEAO, les membres du Comité Régional de Pilotage et les leaders de la société civile réunis à Abidjan remercient le gouvernement, la société civile et le peuple ivoiriens pour l'accueil chaleureux réservé aux délégations présentes en Côte d'Ivoire.

Cette rencontre a mobilisé des leaders des réseaux régionaux de la société civile, représentés au sein du Comité Régional de Pilotage. Il s'agit de : (WABA)

- Réseau des organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles en Afrique de l'Ouest (ROPPA) ;
- Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO)
- Réseau des Plate-formes d'Afrique de l'Ouest et du Centre (REPAOC)
- Réseau des Journalistes Économiques d'Afrique de l'Ouest (RJE-AO ou WANEJ),
- Plate-forme des Organisations de la Société Civile d'Afrique de l'Ouest sur l'Accord de Cotonou (POSCAO-AC)
- Réseau des associations de femmes d'Afrique de l'Ouest (AFAO),
- Coalition des Organisations Africaines pour la Sécurité Alimentaire et le Développement (COASAD),
- Réseau de Recherches pour l'Appui au Développement en Afrique (REPAD),
- Institut Ouest-africain de Commerce et Développement (WAITAD),
- Association des Barreaux Ouest-africains.

L'action citoyenne au cœur de l'intégration régionale

Des représentants de la société civile d'Afrique de l'Ouest et la Commission de la CEDEAO ont lancé officiellement le dimanche 04 octobre 2009 à Abidjan (Côte-d'Ivoire), un processus de dialogue et de co-planification pour mettre l'action citoyenne à contribution dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO.

Ce processus de dialogue et de planification stratégique conduit par le Président d'honneur du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), et Président du Comité Régional de Pilotage de la Plate-forme de la Société Civile pour le PCD, Mamadou Cissokho, implique plusieurs réseaux d'organisation de la société actifs sur les enjeux de l'intégration régionale et de politique communautaire en Afrique de l'Ouest.

Le lancement officiel est fait à travers une conférence de presse, animée par le Commissaire Chargé des Politiques Macroéconomiques, le Professeur Bamba N'Galadjo et Monsieur Mamadou Cissokho. Cette conférence est suivie d'une retraite technique de deux jours réunissant les membres du Comité Régional de Pilotage, des représentants de la Commission de la CEDEAO et des personnes ressources. Pour les deux personnalités, « *il n'y a pas d'alternative à l'intégration régionale pour les pays de l'Afrique de l'Ouest* ». Il faut parvenir, ont-ils souligné, à traduire la vision communautaire de développement de la CEDEAO en réalité à l'horizon 2020.

A l'étape actuelle, le processus est géré par la CEDEAO à travers un Comité Régional de Pilotage, qui est une plate-forme d'action citoyenne, où sont représentés une dizaine de réseaux et d'organisations sociales actives en Afrique de l'ouest. L'atelier de validation proprement dit a eu lieu les 7 et 8 octobre 2009.

Le Commissaire chargé des politiques macro-économiques, le Professeur Bamba N'Galadjo a lancé officiellement le 05 octobre 2009 à Abidjan (Côte d'Ivoire), les travaux du Comité Régional de Pilotage pour l'implication active des Organisations de la Société Civile, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Programme Communautaire de Développement (PCD), de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Cette réunion a rassemblé une dizaine de représentants de réseaux et plates-formes d'acteurs de la société civile d'Afrique de l'Ouest, actifs sur les questions de gouvernance économique, d'intégration régionale et de politique communautaire. Elle s'inscrit dans le cadre d'un processus de dialogue et de co-planification, visant à mettre l'action citoyenne au cœur du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PCD.

Pour plus de transparence

Les leaders des réseaux et Plate-formes de la Société Civile Ouest-africaine réunis le 07 octobre 2009 à Abidjan (Côte d'Ivoire), réclament plus de transparence dans la conduite du processus aux niveaux des pays. Tout en saluant la volonté de la Commission de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'impliquer la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Communautaire de Développement (PCD), la plupart des délégués de la société civile présents à Abidjan, ont affirmé n'avoir jamais eu connaissance de l'existence d'un comité national PCD dans leur pays de provenance. Pendant deux jours, la cinquantaine de représentants de la société civile venus de divers réseaux et plate-formes régionaux, ont eu pour mission de s'approprier le processus du PCD et de valider les stratégies et mécanismes préconisés par le Comité Régional de Pilotage, pour l'implication effective des Organisations de la Société Civile dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme.

Au cours de la cérémonie d'ouverture des travaux de cet atelier élargi, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intégration Africaine, M. Traoré Kalilou, représentant le Ministre, a rappelé l'importance du rôle complémentaire et alternatif de la société civile pour la consolidation de l'intégration régionale et le développement communautaire en Afrique de l'Ouest. Pour lui, les Organisations de la Société Civile peuvent en tant que catalyseur, aider à transcender les intérêts strictement nationaux au profit de la logique communautaire.

Le Coordonnateur du PCD, Dr Hervé Lohoues, a insisté sur la vision adoptée par les Chefs d'Etat en juillet 2007 avec pour message fort : « Passer de la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples ».

Le PCD en question

En tant que cadre fédérateur d'opérationnalisation de la vision de la CEDEAO, le PCD s'élabore à travers un processus de dialogue multi-acteur autour de dix axes servant de cadrage :

- Intégration des populations ;
- Coopération accrue des États ;
- Politiques agricoles et industrielles communes ;
- Interconnexion des infrastructures de transport ;
- Interconnexion des TIC ;
- Interconnexion énergétique et hydraulique ;
- Intégrations financière et monétaire ;
- Développement humain ;
- Recherche & développement, innovation ;
- Politiques communes en environnement et ressources naturelles.

Troisième Partie

DIVERS ARTICLES ECONOMIQUES

LES MALADES DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE EN AFRIQUE

« Le Niger produit de l'Uranium mais figure parmi les pays les plus pauvres de la planète, confronté comme tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest à d'énormes déficits d'énergie... Le taux de radioactivité dans la localité productrice d'uranium serait dix fois supérieur à la normale, mais pas de mesures complémentaires pour la prise en charge de la santé des populations ». Il s'agit là d'extrait des témoignages de nombreux Nigériens interrogés sur la question des industries extractives, dans le cadre de la cinquième édition du forum social africain, qui s'est tenu du 25 au 28 novembre 2008 à Niamey sur le thème général : « L'Afrique des peuples en marche contre la mondialisation néolibérale ».

Dans de nombreux pays, le secteur minier avec les industries extractives est l'un des secteurs où se concentrent les investissements des sociétés multinationales. Souvent gangrené par la corruption, le secteur minier offre des passerelles de supports occultes aux régimes autoritaires et sert à financer les conflits. C'est le cas dans des pays comme la République Démocratique du Congo et le Tchad.

Bien que les populations indigènes, souvent confinées dans la pauvreté, ne soient nullement prises en compte dans la redistribution des bénéfices et des rentes, elles sont les plus exposées à la pollution engendrée par l'exploitation de leurs ressources, les plus exposées également aux diverses maladies, à la prostitution et à l'insécurité qui en découlent. Des évaluations faites par des organisations comme la Fondation Somo ont montré que dans plusieurs pays africains, les flux des capitaux venant de l'investissement étranger direct sont largement en dessous des flux de sortie et de fuite des capitaux, suite au retour des profits vers l'étranger. Implantation des infrastructures et équipements, exploitation des ressources, vente sur le marché

international, rapatriement des profits, paiement des dividendes aux actionnaires étrangers, repaiement des intérêts et emprunts par l'entreprise, paiements des licences et des royalties, réductions des activités avec la mise en place de nombreux mécanismes de soustraction, sortie des capitaux, vente des entreprises ou actions, fin des opérations et fermeture de l'entreprise : tel est le cheminement naturel des industries extractives.

Plus de gisements signifie le plus souvent plus d'entreprises. Pendant ce temps, plusieurs générations de populations malades des industries extractives, en gardent les séquelles. La mine n'existe plus mais pour elles -pendant encore des décennies- les maladies engendrées par l'exploitation de la mine continuent de faire des victimes. Des années après la fermeture de la mine, les maladies pulmonaires, le cancer, les maladies sexuellement transmissibles et le sida, du fait de la prostitution entretenue par l'industrie, continuent de conduire dans les hôpitaux des centaines, voire des milliers d'innocents, souvent sans grands moyens pour se prendre en charge.

Laissons aux spécialistes les implications environnementales à long terme, qui pourraient se traduire par des tremblements de terre et des glissements de sol dans certaines régions.

Mais à qui la faute ?

En dehors des services, la majorité des investissements étrangers directs vont dans le secteur minier, très rémunérateur pour les multinationales. L'un des paradoxes largement répandu en Afrique de l'Ouest est que : pendant que des ressources minières susceptibles de servir à produire de l'électricité sont puisées du sous-sol, plusieurs localités des pays de la région se retrouvent sans lumière, incapables de se procurer de l'énergie sur le marché international à cause des prix élevés.

En Afrique, les investisseurs miniers étrangers les plus importants viennent des Etats-Unis, de l'Union Européenne et de la Chine. On les retrouve dans l'exploitation des mines, et dans le raffinage du pétrole. A en croire la CNUCED et autres documents officiels, des institutions comme la Banque mondiale, les investissements étrangers directs permettent de créer des emplois, d'améliorer la productivité, d'opérer des transferts de compétences et de technologies, d'accroître les exportations et de contribuer au développement économique à long terme des pays en développement.

Que n'a-t-on pas miroité, pour asseoir au nom de l'Investissement étranger direct, la mainmise des multinationales sur les ressources minières, sans aucune contrepartie en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Dans de nombreux codes d'investissement en Afrique francophone, des dispositions stipulent, que toute entreprise qui exerce une activité commerciale, industrielle, agricole, artisanale ou de service, quel que soit le régime sous lequel elle exerce, bénéficie des garanties suivantes :

- liberté commerciale (choix des fournisseurs, des clients, des prestations de services) ;
- liberté d'entrée, de séjour, de circulation, de sortie des agents expatriés et de leurs familles, dans le respect des textes en vigueur ;
- liberté de gestion ;
- liberté de transfert des capitaux et notamment des bénéfices et dividendes régulièrement comptabilisés et des fonds acquis, en cas de cession ou de cessation d'activité de l'Entreprise dans le cadre de la législation en vigueur ;

- la garantie que l'Etat ne prendra aucune mesure de nationalisation ;
- la garantie que l'Etat ne prendra aucune mesure d'expropriation des investissements réalisés par elle, sous réserve des cas d'utilité publique constatés dans les conditions prévues par la loi.

Ces garanties sont offertes, alors que les entreprises multinationales ne sont juridiquement contraintes à aucune obligation en matière de responsabilités sociales et environnementales.

Face aux multinationales, l'attitude des gouvernements africains se résume comme suit : « Fais donc ce que tu veux, respecte ce que tu peux, l'essentiel est de me payer des impôts et de m'assurer ton soutien en cas de besoin, et je te reconnais investisseur ».

GOVERNANCE ÉCONOMIQUE AU BÉNIN : LE MYTHE D'UN BUDGET DE 1200 MILLIARDS

Depuis 2008, le budget voté par le Parlement du Bénin s'équilibre en dépenses et en recettes à 1236 milliards de francs CFA. Dans la réalité, le Gouvernement du Docteur Thomas Boni YAYI peine à s'en sortir, et refuse de revoir les ambitions à la baisse.

Le Gouvernement du Changement est à la croisée des chemins. L'état des finances ne lui permet pas du tout de pouvoir faire un bilan de mobilisation de ressources, pouvant atteindre 1200 milliards pour l'année 2009. La conséquence logique est qu'il ne peut pas satisfaire toutes les dépenses prévues. Au cordon douanier, les fruits ne tiennent pas encore la promesse des fleurs. La mobilisation est en dessous des attentes. Mais au lieu que le gouvernement introduise au parlement un collectif budgétaire qui lui est désormais incontournable, il joue les prolongations, gardant surtout les populations dans l'espoir de l'irréalisable.

Bien que conscient de ne pas pouvoir relever le défi pendant le dernier trimestre de l'année 2009, le pouvoir du changement fonce toujours. L'orgueil personnel qui ne veut pas reconnaître que le gouvernement avait vanté plus de ressources qu'il ne pouvait en mobiliser, fait qu'il y a une honte apparente à venir dire que le gouvernement n'en peut plus. Or, tout le monde sait que ce changement a de tout temps introduit un collectif budgétaire, pour réajuster ses prévisions. Que faire alors, puisque sur les 400 milliards de ressources extérieures à mobiliser, le tableau n'est pas reluisant. Malgré la position du Gouvernement, la plupart des Béninois avertis savent désormais que le chiffre de 1236 milliards est un leurre. Et le gouvernement est contraint à faire des réorientations de crédits dans le budget 2009 pour pouvoir s'en sortir. Il doit revoir ses ambitions à la baisse. Même s'il doit subir les critiques de ceux qui le voyaient trop prétentieux, il n'a rien à faire que de passer par ce chemin libérateur.

La fronde syndicale avec la participation active des travailleurs du Ministère de l'économie et des finances complique la mobilisation des ressources, et rend la vie dure au gouvernement. La grève démarrée en août 2009 au sein de l'administration centrale des finances, se généralise à tous les secteurs de l'administration publique. Le Bénin a besoin de plus d'efforts pour trouver les moyens pour faire face aux priorités de gestion. En trois ans d'exercice du pouvoir, le gouvernement du Dr Boni Yayi présente un bilan économique et financier, objet de polémique. Si pour certains Béninois, rien n'a été fait, pour d'autres, des progrès sensibles ont été enregistrés.

Au nombre des constats effectués sur le plan économique et budgétaire avant le pouvoir du Dr Boni Yayi, on peut citer entre autres, le faible niveau de la croissance économique, qui a connu un ralentissement depuis 2001 (6,2 % en 2001 à 2,9 % en 2005) ; des difficultés de trésorerie publique causées par des contre performances économiques, l'accumulation d'importants arriérés de paiement intérieurs, des dysfonctionnements dans plusieurs secteurs d'activités économiques, et la nature très peu réconfortante des relations entre le Bénin et les partenaires techniques et financiers, du fait du manque de volonté politique dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

D'importantes actions engagées ont permis de redonner espoir à toute la population et de gagner la confiance des partenaires techniques et financiers. C'est du moins ce que confirme le ministre Soulé Mana Lawani, soutenu par son collègue Pascal Iréné Koupaki. Depuis 2006, ont-ils révélé, la tendance de l'activité économique s'est inversée avec une nette hausse malgré les chocs subis en 2008, du fait des crises alimentaire et énergétique. Le taux de croissance réel est passé de 2,9% en 2005 à 3,8% en 2006 ; 4,6% en 2007 et 5% en 2008. Cette tendance a été confirmée par la dernière mission du Fonds Monétaire International (FMI), qui a décerné un satisfecit au Bénin, face aux

performances de son économie, malgré les effets de la hausse des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers.

En trois années d'exercice du pouvoir, les actions phares réalisées dans le domaine économique et budgétaire ont permis de réaliser l'assainissement des finances publiques, d'améliorer de façon sensible les recettes et de maîtriser les dépenses de l'Etat. Au titre de l'assainissement des finances publiques, l'apurement des arriérés intérieurs de l'Etat, qui s'élevaient à près de 200 milliards au début de l'année 2006, l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, par l'élaboration de la nomenclature des pièces justificatives des dépenses publiques et du répertoire des prix de références, la préparation d'un nouveau code des marchés publics qui a été voté par l'Assemblée nationale, dans le but d'une plus grande transparence dans la passation des marchés publics, la reddition des comptes annuels de l'Etat... font partie des actions phares menées.

Au titre de l'amélioration des recettes de l'Etat, les actions majeures réalisées sont : le renforcement des capacités humaines et matérielles des régies financières, la création d'un cadre de concertation entre l'administration fiscale et le secteur privé, l'amélioration de la gouvernance interne des régies, à travers la lutte contre la fraude et le renforcement des corps de contrôle (Inspection Générale de l'Etat, Inspection Générale des Finances etc).

BÉNIN, PRODUCTION COTONNIÈRE 2008-2009 : LA CAMPAGNE DE TOUS LES RISQUES.

La campagne de commercialisation du coton graine 2008 – 2009 aura été la plus difficile de ces dernières années. Les maux qui la minent sont nombreux et l'on craint que le coton ne soit mouillé par les premières pluies.

Malgré un début empreint de grandes difficultés, la campagne 2008-2009 évolue avec des inquiétudes dans les esprits des différents acteurs de la filière coton. On se rappelle les vagues de protestations qui ont marqué le lancement de la commercialisation. C'étaient les transporteurs qui ont menacé de boycotter l'évacuation de l'or blanc, si leurs arriérés de frais de transporteurs de la campagne passée n'étaient pas payés. Ils subordonnaient également le bon transport du coton à l'augmentation du coût de transport. A leur suite, ce sont les producteurs qui ont refusé de vendre leur coton, si des arriérés des campagnes passées n'étaient pas réglés. Négociations sur négociations, ces deux acteurs déterminants de la filière ont fini par céder ; la campagne a donc commencé avec bien sûr un retard non négligeable. Mais bientôt, d'autres tumultes sont enregistrés ; les travailleurs saisonniers de la Société de Développement du Coton (SODECO), ex SONAPRA, ont été simplement renvoyés de la société. La réaction du reste des travailleurs ne s'est pas fait attendre. Trois semaines environ de débrayage ont été enregistrées.

Les craintes actuelles des producteurs

Les producteurs de coton n'ont actuellement qu'une prière envers Dieu : que leur produit soit évacué des champs avant les premières pluies. L'évolution actuelle de la campagne laisse en effet des inquiétudes dans leurs cœurs ; beaucoup se convainquant presque du fait que cela ne pourra pas être possible. A la date du 10 février 2009,

seuls 25% environ du coton produit dans la commune de Kandi (deuxième en production cotonnière) sont partis des champs. Selon un témoignage, un groupement villageois de l'arrondissement de Donwari abrite encore sur son terrain d'achat du coton plus de cinq cent (500) tonnes, contre seulement cinquante tonnes (50) environ évacuées. Cette situation suscite deux craintes principales dans les esprits des producteurs. Il y a d'une part, le risque que le coton soit mouillé par les premières pluies. « Ce serait alors la qualité du coton béninois qui aurait reçu un coup », selon le gérant de l'Union Communale des Producteurs du Coton (UCPC) de Kandi. D'autre part, « ce retard dans l'évacuation du coton devra retarder le paiement des frais coton aux producteurs », selon un responsable d'organisation de producteurs de la même commune. Ces inquiétudes sont partagées par les producteurs de Banikoara, première commune productrice du Bénin.

Et pourquoi cette situation ?

Pour les producteurs de coton, ce retard est dû aux nouvelles stratégies adoptées cette année par les égreneurs. Contrairement aux habitudes des campagnes passées, les camions n'ont pas la possibilité cette année de décharger leurs cargaisons, dans des hangars construits à cet effet. Tout camion doit désormais se faire vider directement par l'égreneuse. Or, le rythme d'égrenage n'a pas augmenté, au contraire, il a diminué dans certaines usines. L'usine de la SODICO de Kandi par exemple, ne peut égrener qu'environ 180 tonnes par jour, alors que sa voisine, la CCB peut en faire jusqu'à 220. Conséquence : une longue file de camions se forme devant chaque usine et les transporteurs commencent par fuir le transport du coton graine, ne voulant pas passer plus de dix jours à atteindre un déchargement. « Je préfère aller charger au port pour amener au Niger », a confié un transporteur. Selon le gérant de l'UCPC Kandi, « les producteurs sont obligés de soudoyer les transporteurs pour faire évacuer leur produit ». « Tu es

obligé de donner 30000f pour un camion de 10 tonnes et jusqu'à 60000f pour les titans », a confirmé un producteur de l'arrondissement de Sorsoro, commune de Kandi. Les producteurs souhaitent alors que les égreneurs revoient la stratégie et permettent de décharger dans les hangars. « Si la situation continue ainsi, beaucoup de personnes risquent de fuir la culture du coton », s'inquiète un responsable de groupement villageois.

Des producteurs victimes de leurs propres actes

Les égreneurs eux estiment que si les pluies mouillaient le coton, les producteurs n'auraient récolté que ce qu'ils ont eux-mêmes semé. En effet, leur refus de vendre le coton en début de campagne en est pour beaucoup dans le retard noté en ce moment. « En son temps, ils nous ont dit qu'ils préféreraient que le coton soit mouillé par la pluie », a souligné un égreneur. « Si cela arrivait donc, ce serait bien logique », a-t-il ajouté. Mais le retard enregistré au démarrage de la campagne est aussi dû à la cession de l'outil industriel de la SONAPRA, une procédure qui a mis un temps long pour aboutir. Ce qui est sûr, le risque est bien là ; le coton pourrait être mouillé par la pluie ; une situation que ni producteurs, ni égreneurs, encore moins l'encadrement technique ne souhaitent.

COTON BÉNINOIS : DES MILLIARDS INVESTIS POUR PEU DE RÉSULTATS

En l'espace de trois ans, plusieurs dizaines de milliards de CFA ont été investis par le Gouvernement du Changement pour la relance de la filière coton. Seulement, les gros sous n'ont pas permis de sauver le principal produit d'exportation de la chute drastique que connaît sa production à chaque campagne.

Depuis 2006, le Président Boni Yayi a fait de la filière coton une priorité. Dès sa prise de fonction, il en a fait son cheval de bataille, pour hisser le Bénin au rang de premier producteur africain. Plusieurs dizaines de milliards de francs Cfa y ont été investis. Ces fonds ont servi dans un premier temps à payer les arriérés des campagnes ayant précédé son arrivée au pouvoir, puis à créer de meilleures conditions aux producteurs, en vue de doubler la production annuelle. L'objectif assigné aux acteurs de la filière par le Chef de l'Etat était d'atteindre un record de production de 500 000 tonnes pour la campagne 2006-2007. L'effectif des agents de l'encadrement technique recrutés au titre de la même campagne devrait aussi y contribuer. Mais les résultats ont toujours été décevants.

De 265 000 tonnes pour la campagne 2006-2007, la production annuelle de coton graine est passée à 235 000 tonnes en 2007-2008 et risque d'être moins de 250000 tonnes pour la campagne en cours. Selon Zimé Bio Agbenga, président de l'union départementale des producteurs de coton de l'Alibori, si les choses continuent ainsi, « c'est la mort de la filière qui est programmée ».

Une chute aux sources profondes

Les raisons de l'agonie sont multiples selon les techniciens du Centre Régional pour la Promotion Agricole (CERPA) Borgou-Alibori. Il s'agit

principalement de la mauvaise gestion des intrants, notamment le bradage des engrais orchestré par des producteurs indéclicats. Ceci entraîne des dettes pour les producteurs à la fin de chaque campagne. Et sous le couvert de la caution solidaire, certains voient leurs efforts de toute une campagne noyés. Les arriérés de frais de coton et la baisse permanente du prix de l'or blanc, la qualité très douteuse des intrants, constituent des sources de découragement dans les rangs des cotonculteurs. Depuis déjà deux campagnes, le nombre de producteurs a considérablement diminué. Seuls les départements du nord connaissent encore une activité cotonnière intense. Là encore, certains paysans cultivent le coton, dans le souci de disposer des intrants pour les céréales. Du coup, plusieurs ont augmenté leur superficie céréalière au détriment de l'or blanc.

Des subventions mal orientées

Les producteurs reconnaissent au gouvernement l'importance des investissements faits dans la filière coton. En revanche, ils reprochent une mauvaise gestion des fonds. Zimé Bio Agbenga estime par exemple, que les fonds injectés par l'Etat dans la filière sont mal orientés. Plutôt que de subventionner les intrants, les producteurs pensent que l'Etat ferait mieux de mettre les fonds directement sur le prix du coton.

Les producteurs ont également la dent dure contre l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC). A l'Association Nationale des Producteurs de Coton du Bénin (ANPC) comme à l'Union Départementale des Producteurs de Coton (UDPC) de l'Alibori, la gestion de la filière par l'interprofession aujourd'hui ne concourt pas à encourager les producteurs, afin de relancer la production, selon le souhait du Chef de l'Etat.

LA SECURITE ALIMENTAIRE AU CŒUR DES ENJEUX CEN-SAD

Le sommet des Chefs d'Etats de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD) tenu en juin 2008 à Cotonou a recommandé la création rapide d'un « Observatoire de Sécurité Alimentaire ».

La création rapide d'un « Observatoire de Sécurité Alimentaire a été l'une des recommandations fortes du dixième sommet des Chefs d'Etat de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD). Cette rencontre s'est déroulée dans un contexte régional et international perturbé notamment par la crise alimentaire, la hausse des prix du pétrole et la crise de l'énergie électrique, les infrastructures de transport et le retard dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En plus de la sécurité alimentaire, le Sommet a décidé de lancer des plans et programmes touchant les domaines importants tels que : le développement rural, les infrastructures, l'énergie, la promotion de la femme, la protection de la jeunesse, la lutte contre la désertification, afin de permettre aux Etats d'atteindre, dans les délais raisonnables, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

A l'ouverture de la réunion des ministres, en prélude au sommet, le Secrétaire Général de la CEN-SAD, Mohamed Al-Madani Al-Azhari, a rappelé qu'en décidant de s'engager dans la voie du développement économique et social, la communauté a conscience que la condition de réussite est la création et la consolidation d'un climat de paix, de concorde, de quiétude et de stabilité à l'intérieur de chaque Etat et entre tous les Etats membres.

Selon le Ministre d'Etat béninois Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, Pascal Iréné Koupaki, quatre défis majeurs sont à relever pour bâtir une stratégie

globale concertée et coordonnée, et pour être à l'avant-garde de l'approfondissement de l'intégration et de l'intensification des échanges au sein de la communauté. Il s'agit, a-t-il précisé, de l'expansion de la production agricole et l'amélioration de la productivité agricole pour une sécurité alimentaire durable ; la sécurité de l'approvisionnement en produits pétroliers à des coûts concessionnels et la disponibilité de l'énergie électrique ; la construction d'infrastructures de base nécessaires à l'attraction des investissements et la recherche de sources de financement adaptées.

La CEN-SAD œuvre à la mise en place d'une union économique qui prenne appui sur la promotion des investissements dans les domaines agricole, industriel, énergétique, social et culturel, à la suppression des restrictions qui entravent le processus d'intégration des Etats membres et, enfin, à l'enracinement de la démocratie et l'éclosion des systèmes politiques qui garantissent la paix et la sécurité dans la communauté.

Depuis Syrte (Libye) le 09 septembre 1999, la CEN-SAD a pris l'engagement de se mettre au diapason des autres communautés économiques régionales, et de jouer un rôle catalyseur pour l'intégration au sein de l'Union Africaine. Il y a dix ans donc, elle s'est attelée sur plusieurs plans pour concrétiser ses ambitions.

Sur le plan économique ; de part ses objectifs et sa structure, la CEN-SAD constitue un cadre permanent de concertation constructive et d'action porteuses d'un meilleur développement économique, social, industriel et collectif des Etats membres.

Ainsi sur le plan politique, avec l'aide de son initiateur le Guide de la Révolution Libyenne, le Colonel Mouammar Kadhafi, elle a permis le rétablissement de la paix et l'amorce de dialogue dans plusieurs crises au niveau africain. C'est le cas de l'accord de Tripoli pour la

réconciliation entre le Soudan et le Tchad signé le 02 août 2006 à Syrte en Libye, l'accord de paix entre le gouvernement centrafricain et le front uni du changement démocratique, une rébellion, signé le 02 février 2007, de l'accord entre le gouvernement tchadien et des groupes armés, signé à Syrte le 25 octobre 2007.

Au plan financier, la communauté possède une banque : la Banque sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) déjà implantée dans plusieurs pays de la communauté.

L'appréciation faite par le Guide de la Révolution Libyenne des autres processus d'intégration régionale en cours en Afrique (CEDEAO, CEMAC, UEMOA etc.) a suscité de vives polémiques et controverses entre les Chefs d'Etats présents à la rencontre de Cotonou.

Le Kenya, la Mauritanie et Sao Tomé et Príncipe sont devenus membres de la CEN-SAD, rejoignant les 25 anciens pays membres qui sont : Libye, Burkina Faso, Mali, Soudan, Tchad, Niger, Erythrée, Centrafrique, Sénégal, Gambie, Djibouti, Nigeria, Tunisie, Maroc, Somalie, Togo, Guinée, Comores, Bénin, Egypte, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Liberia, Ghana et Sierra Leone.

BENIN : L'ENVOLEE DES PRIX DES INTRANTS DU CIMENT MET L'ETAT SOUS PRESSION

Malgré les énormes efforts consentis par le Gouvernement pour maintenir le prix du ciment, le marché international semble vouloir le pousser à bout. L'Etat béninois est aujourd'hui tiraillé entre les pertes de recettes fiscales et une revalorisation du prix du ciment pour soulager un peu le marché.

Augmentera ou augmentera pas ? Alors qu'au fil des semaines, le marché international continue de donner des signaux alarmants, le gouvernement maintient toujours le statu quo sur les prix du ciment au Bénin. Depuis deux ans, le prix des matières premières importées (clinker, gypse, calcaire, sacheries) pour la fabrication du ciment ne cessent d'augmenter. Le clinker a vu son prix croître de 63% en deux ans, et le gypse de 50%. Une envolée des cours des intrants à laquelle s'ajoutent le coût élevé du fret maritime et les effets pervers de la chute du cours du dollar. Le prix CAF de ces matières premières est passé de 46.000 francs CFA, la tonne à environ 69.000 F CFA. Un montant qui tutoie le prix du ciment distribué dans les dépôts béninois. De quoi donner du souci aux cimentiers béninois. Bien conscient de cette situation, le gouvernement a voulu jouer à l'équilibrisme afin de ne pas pénaliser les populations, au faible pouvoir d'achat mais, qui accordent un intérêt capital à l'habitat. A cet effet, dans le contexte général de la lutte contre la cherté de la vie, des actions importantes ont été engagées pour soulager les difficultés des cimentiers. Notamment la rétrocession des crédits d'impôts afin de leur permettre de disposer suffisamment de liquidités pour tourner à plein régime ainsi que des avantages fiscaux au cordon douanier. Mais ces mesures sociales qui ont accompagné le maintien du prix de la tonne à 69 000 FCFA ne semblent pas surmonter les problèmes du secteur qui vont de mal en pis.

Pénurie et spéculation

D'une part, la situation de pénurie perdue au niveau des dépôts créant ainsi une forte spéculation sur le marché. L'on ne trahit aucun secret en revêtant que le ciment est livré, sur le marché noir, entre 80.000 et 100.000 FCFA la tonne. Cette spéculation s'aggrave au fil des jours du fait de l'incapacité des importateurs à agir pour combler le déficit. Pourtant, les importateurs agréés du ciment foisonnent dans les registres du Ministère béninois de l'Industrie et du Commerce. Plus de 200 sociétés disposent aujourd'hui d'une licence d'importation au Bénin. Ironie du sort, aucune n'ose importer un paquet de ciment. La raison évoquée, le prix pratiqué sur le marché béninois n'est pas compétitif. Dans le même temps, le marché régional offre des opportunités d'affaires aux revendeurs subtils qui détournent le ciment produit au Bénin vers les pays limitrophes.

L'Etat au bout de ses efforts

Le Gouvernement a fait ce qu'il pourrait pour limiter les dégâts, en sacrifiant des recettes fiscales potentielles pour maîtriser l'inflation. Un geste largement apprécié dans le concert des Nations, pour un pays financièrement limité comme le Bénin. Cependant, l'entêtement du marché international ne semble pas aider l'Etat à maintenir le cap. Du coup, il serait intéressant d'envisager d'autres solutions pour normaliser la situation qui, actuellement, n'arrange ni les opérateurs économiques, ni les consommateurs victimes de la spéculation. Lors d'une réunion, tenue début avril 2008, à la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin, les cimentiers, à mots couverts, avaient demandé à être soulagés malgré les efforts du gouvernement pour ne pas se retrouver au bord de l'asphyxie financière. Aujourd'hui, face à la situation critique du marché, l'Etat semble se retrouver dans une impasse. En attendant que les nouvelles cimenteries soient

opérationnelles, il sera plus indiqué de procéder à une hausse raisonnable du prix du ciment afin que les importations soient plus rentables pour le court terme. Cette option devrait limiter la contrebande et stimuler les investissements dans le secteur. Et partant l'accroissement de la capacité de production des unités existantes pour le moyen et le long terme.

ENQUÊTE SUR L'ÉTAT DE LA GOUVERNANCE ET LA CORRUPTION AU BÉNIN

Dans le cadre de son action pour la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, le Gouvernement béninois a initié une enquête diagnostique pour connaître les expériences des béninois sur les deux sujets. Débutée en 2005, l'enquête a pris fin en 2006 et a porté sur un total de 3044 individus dans les ménages, 1024 fonctionnaires, et 356 entreprises.

L'objectif principal est d'étudier les expériences des citoyens béninois, des entrepreneurs et des fonctionnaires par rapport à la gouvernance, à l'efficacité de l'Etat dans la prestation des services publics, aux vulnérabilités institutionnelles, à la transparence, à la qualité des régulations, et à la corruption, et d'estimer le coût des pratiques de corruption pour les ménages et le secteur privé.

L'enquête a été réalisée grâce aux appuis techniques de l'Institut de la Banque Mondiale, et financier de la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, ainsi que des ambassades des Pays-Bas et du Danemark au Bénin. Le Cabinet d'Études, de Recherches et de Traitements Informatiques (CERTI) a réalisé la collecte et l'analyse des données, et a rédigé le rapport de l'enquête.

Le Représentant résident de la Banque Mondiale au Bénin, Monsieur Joseph Baah-Dwomoh, s'est réjoui de la contribution de son institution à la réalisation de cette étude et à la tenue des divers ateliers de dissémination. Pour lui, l'importance accordée par son institution à ces deux sujets est liée à sa mission, qui est de réduire la pauvreté :

« Ce choix naturel se justifie par le fait qu'un grand nombre d'études sur la croissance économique et le développement ont conclu que

tous les efforts qui visent à promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté seraient fortement affectés si les contraintes liées à la mauvaise gouvernance et la corruption n'étaient pas traitées de manière sectorielle et systématique. C'est pourquoi les principaux messages véhiculés à travers la Stratégie gouvernance et anti-corruption de la Banque mondiale demandent de placer la gouvernance comme thématique transversale dans tous les projets et programmes que soutient l'institution dans ses pays membres, en s'assurant que ces projets et programmes aient des mécanismes pour promouvoir la transparence et la corruption », a-t-il déclaré lors de l'atelier de dissémination.

La corruption au Bénin est jugée « préoccupante »

Les résultats de l'enquête révèlent que pour 93% des personnes enquêtées, la corruption demeure un problème préoccupant au Bénin. En outre, 79% de ces personnes s'inquiètent de son évolution. Selon le rapport de l'étude, les problèmes jugés sérieux par les ménages, les entreprises et les fonctionnaires sont, entre autres : le coût de la vie, le chômage, l'inflation, et la corruption dans les secteurs public et privé. Ces personnes ont une opinion défavorable sur le fonctionnement des services publics essentiels, entre autres, les douanes, la justice, la police routière et judiciaire, les impôts et taxes, les services d'électricité, et la passation des marchés.

Plus spécifiquement, l'enquête révèle que le système judiciaire est perçu comme discriminatoire au détriment des pauvres, avec comme obstacles majeurs la longueur et la complexité des procédures, les frais d'avocats élevés, et l'influence sur les décisions du tribunal. Pour le secteur de l'éducation, les questions évoquées ont porté essentiellement sur le manque d'infrastructures et d'équipement, le coût d'accès à l'éducation, et le paiement de frais supplémentaires ou de cadeaux pour le passage des enfants en classe supérieure. Quant

au secteur santé, les préoccupations concernent beaucoup plus les coûts (officiels et non-officiels) des prestations. Pour ce qui est des autres secteurs, on note, entre autres, selon le rapport que les abonnés à la compagnie d'électricité n'ont pas confiance en l'alimentation en électricité publique ; et qu'un certain nombre de fonctionnaires reconnaissent des irrégularités dans l'utilisation des fonds de leurs services au cours des trois dernières années.

Quelques-unes des recommandations formulées

Les participants à l'atelier national ont formulé diverses recommandations pour la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption au Bénin. Elles portent notamment sur : l'intégration de l'enseignement de la bonne gouvernance dans les programmes de formation ; la consolidation, l'actualisation et la mise en cohérence du dispositif législatif et réglementaire ; la promotion à tous les niveaux de la culture du respect des règles établies (constitutions, lois, règlements, manuels de procédure) ; la systématisation des contrôles, des punitions et des récompenses ; l'organisation d'une étude plus approfondie de la corruption dans chaque secteur ; le plaidoyer pour accélérer le vote des textes relatifs à la corruption en instance à l'Assemblée Nationale ; et le renforcement des structures de contrôle et de répression, notamment la Cour des comptes, ainsi que la société civile et les médias, en leur donnant des moyens adéquats.

En vue de contribuer à la lutte, les journalistes pour leur part, ont émis un certain nombre de recommandations pour promouvoir la bonne gouvernance au sein de leur corporation. Lesdites recommandations ont porté essentiellement sur : la dépénalisation de la presse ; la promotion d'un cadre d'actions à la profession ; le financement des organes de presse et l'institutionnalisation de l'aide de l'Etat à la presse ; la redéfinition des conditions de création des organes de presse ; la mise en œuvre

de la convention collective applicable aux médias ; la réglementation de la politique publicitaire et des contrats de communication ; et l'adoption d'un régime fiscal répondant aux réalités des entreprises de presse.

COOPERATION NORD-SUD : A QUI PROFITE L'AGOA ?

Adoptée en mai 2000 en vue de stimuler la croissance par le commerce, l'African Growth And Opportunity Act (l'AGOA) profite plus actuellement aux pays pétroliers surtout ceux qui ont déjà une tradition d'échanges avec les Etats- Unis. Le forum du Kenya a passé en revue tous les points d'ombres qui subsistent et freinent le développement de ce partenariat Sud-Nord surtout celui des Pays en Voie de Développement et francophones comme le Bénin. Une randonnée à la Direction Béninoise du Commerce Extérieur projette dans le couloir d'une coopération mitigée.

Après Dakar en 2005, Accra 2007, la capitale du Kenya, Nairobi a accueilli du 4 au 6 Août 2009 la Secrétaire d'Etat américaine Hilary Clinton dans le cadre du Forum de l'African Growth And Opportunity Act (l'AGOA) ou la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Promulguée en 2000 sous la présidence de Bill Clinton, puis reconduite en 2002 et 2004 par George W. Bush, l'AGOA favorise l'entrée en franchise de douane et sans contingent sur le marché américain de trois secteurs : l'agriculture, les textiles et l'artisanat. L'objectif étant de stimuler la croissance économique par les exportations. Pour le gouvernement américain, la cause est entendue : le commerce reste le seul outil efficace pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement des pays du Sud, principalement ceux du continent africain. Seuls les gouvernements qui s'engagent résolument à mener une politique économique libérale par l'adoption de réformes supprimant les barrières douanières et facilitant les opportunités d'affaires entre les entreprises, sont éligibles à l'Agoa. Cette disposition offre des avantages incontestables en ce qu'elle réduit considérablement certains frais liés au transport des marchandises. Mais une chose est d'être éligible à l'Agoa, une autre est d'en profiter concrètement. En clair, au dernier forum de Nairobi, seuls les pays pétroliers se taillent la part du lion.

Bilan à mi-parcours

Adoptée en 2000 pour étendre le commerce et les investissements entre les Etats-Unis et l'Afrique subsaharienne, l'AGOA exonère des droits de douanes sur 6500 produits d'exportation vers le marché américain. Mais jusqu'à présent, seuls 65 produits parviennent au marché américain, indique M. Ron Kirk, Ministre américain du Commerce Extérieur au dernier forum de l'AGOA.

Annuellement le forum de l'AGOA a lieu de façon alternative entre les Etats-Unis et les pays africains éligibles. Cette loi expire en 2015, à moins qu'elle ne soit, pour la troisième fois, prolongée comme l'avait souhaité l'ancien président ghanéen John Kufuor. Le bilan à mi-parcours de l'application révèle que le montant global des trente-huit pays africains bénéficiaires des exportations de produits africains dans le cadre de l'AGOA a atteint 66,3 milliards de dollars en 2008, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente, selon le Ministre américain du Commerce Extérieur, M. Ron Kirk.

Bien que la majeure partie de cette croissance soit due au pétrole, 92,3 %, les importations non pétrolières sous l'AGOA ont certes connu une hausse de façon significative en 2008 par rapport à 2007 de 51 % pour atteindre 5,1 milliards de dollars dans les secteurs suivants : les équipements de transports – qui ont triplé – les minéraux et métaux 58,8 %, les produits chimiques 38,7 %. En revanche, les importations de textiles et de vêtements ont chuté de 10,4 % et celles des produits agricoles de 7,9 %, note le rapport du 8^{ème} forum de l'AGOA. Les produits africains exportés deviennent de plus en plus diversifiés notamment : les fibres, les jus de fruits, des extraits de café et de thé, des noix, des fleurs, des papiers, des cuirs, des chaussures, des chapeaux, des produits plastiques et des huiles essentielles. Un déséquilibre qui freine la lutte contre la pauvreté. De fait, les grands

bénéficiaires de l'AGOA sont les pays pétroliers comme le Nigeria, l'Angola, l'Afrique du Sud, le Gabon ou le Congo-Brazzaville, le Tchad.

Pendant ce temps, les exportations américaines ont augmenté de 29,3 % pour passer à 18,6 milliards de dollars. Les importations de produits africains aux Etats-Unis ont enregistré une hausse de 27,8 % en 2008 atteignant 86,1 milliards de dollars. Cette hausse est surtout liée à l'augmentation des importations de pétrole brut qui représente 79,5 % de toutes les importations en provenance de l'Afrique subsaharienne. Les importations africaines des Etats-Unis se sont élevées à 66,3 milliards de dollars, soit une hausse de 29,8 % dans la période.

Ce chiffre inclut les importations hors taxes de pays africains admissibles au Système Généralisé de Préférences des Etats-Unis (GSP) et au GSP élargi de l'AGOA, en plus des produits de textiles et de vêtements importés en franchise de droits et hors contingent conformément aux dispositions de la loi sur la croissance.

La différence entre pays pétroliers et non pétroliers est évidemment énorme. Excepté le Ghana et la Côte d'Ivoire, les exportations des pays africains restent pour l'instant marginales. Cité comme pays modèle en matière de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et surtout pour avoir supprimé les obstacles au commerce et à l'investissement, le Ghana entretient d'excellentes relations politiques et commerciales avec les Etats-Unis. Aussi, faut-il reconnaître que c'est un pays qui a une longue tradition d'échanges avec les Etats-Unis.

Une coopération mitigée pour les pays subsahariens

Le Bénin, faisant partie des seize (16) pays éligibles - aux titres de l'initiative sur le secteur des textiles et de la confection - a obtenu le visa textile en fin 2003 donc, est éligible à la loi d'exportation des produits textiles et vêtements mais n'a pu véritablement exporter sous

cette loi jusqu'à présent. Plusieurs raisons justifient cette léthargie du Bénin à pénétrer le marché américain avec ses produits textiles, agricoles et de l'artisanat. Il s'agit notamment du respect des normes de qualité et de sécurité requises par le marché américain, de la vétusté des industries de textiles qui se débattent encore contre les coûts de production élevés dus à la cherté de l'électricité, à la vétusté des infrastructures des transports, au manque de financement adéquat pour répondre à la demande du marché et surtout à l'invasion des produits chinois sur nos marchés.

« Nous n'avons pas encore un potentiel à mettre sur le marché américain ; Aller sur le marché américain exige des normes, des produits très bien faits et une certaine quantité. Il ne s'agit pas d'exporter une balle de tissus. Or depuis une dizaine d'années, nous assistons à une vétusté de nos industries textiles - telles que le COTEB, le SITEX, etc - qui déjà n'arrivent pas à couvrir le territoire national pour pouvoir dégager un surplus exportable pour le marché américain » explique le Directeur béninois du Commerce Extérieur, M. Pascal Houssou.

Pour contourner ces difficultés, le Bénin s'est donc engagé dans la procédure d'obtention de la Certification de la catégorie 9. Il s'agit de la « Certification des Produits de l'Artisanat d'Art Traditionnel » ; c'est-à-dire des articles tissés à la main ou obtenus à partir d'une combinaison d'objets tissés à la main, des articles de folklore, de l'artisanat traditionnel et autres articles purement traditionnels utilisés par nos arrières grands-parents. C'est l'avenir qui est requis pour cette catégorie d'articles. Le secteur de textiles et vêtements étant divisé en 9 catégories de produits ; 1 à 8 concernent les textiles et les vêtements et 9 les articles tissés à la main et articles de folklore.

Dans le but d'obtenir cette certification dont la procédure est très avancée, une série d'activités est menée au plan national pour renforcer

la capacité des artisans qui interviennent dans le secteur artisanal. Le Ministère du Commerce dans le cadre de son projet PIP a acquis du matériel pour les localités de Bohicon, d'Abomey, de Parakou et Djougou au début de l'année 2009 pour aider les artisans recensés et formés afin de renforcer leur capacité de production. Des dispositions sont également prises pour les localités restantes : Allada et Porto-Novo. La seconde étape de la procédure consiste à constituer un album de produits exportables. A ce titre, l'assistance de Watch (West African Trade Hape – des Américains basés à Accra, qui assistent les exportateurs) s'impose. Deux missions ont été organisées avec la direction du commerce extérieur et les opérateurs béninois pour s'inspirer de l'expérience du Ghana qui a bénéficié de la catégorie textiles et vêtements et de la Certification 9 mais aussi pour bénéficier de l'assistance de Watch afin de constituer ledit album. Des visites sur le marché Dantokpa sont également prévues pour identifier les potentialités exportables qui existent. « *Des produits béninois vont cependant sur le marché américain par le régime du droit commun et non pas par la loi AGOA. Par exemple le Beurre de karité, un produit très prisé, s'exporte régulièrement sous le droit commun, plus d'autres produits* » rassure M. Pascal Houssou.

La loi AGOA, c'est en fait des préférences commerciales accordées à 6500 produits d'exportation venant des pays éligibles. L'une des composantes de la loi AGOA est le Système Généralisé de Préférence (SGP) qui prenait déjà en compte 2400 produits exportables. Le SGP est un accord préférentiel conclu entre les pays développés et les pays en voie de développement sous l'égide de la CNUCED (Conférence des Nations Unie sur le Commerce et le Développement). Ainsi, le SGP accorde des préférences tarifaires aux produits des PMA qui veulent exporter des produits agricoles. De l'avis de M. Bienvenu KOKOU Responsable du Point Focal AGOA à la Direction du Commerce Extérieur du Bénin « *Les produits béninois bénéficiant de la loi SGP sont très compétitifs sur le marché américain. Nos stylistes et*

modélistes qui participent aux foires et salons organisés aux Etats-Unis vendent bien leurs produits. Ce qui veut dire que nos opérateurs béninois accèdent déjà au marché américain. Ils n'exportent pas sous la loi AGOA peut-être par méconnaissance des procédures requises à cette loi ou par ignorance » a renchéri M. Bienvenu Kokou, Responsable du Point focal AGOA.

En effet, l'une des contraintes majeures auxquelles sont confrontés les produits éligibles sous la loi de l'AGOA, c'est le respect des normes de qualité et de sécurité, de traçabilité, de règles d'origine et non tarifaire. Pour bénéficier des réductions de la loi AGOA dans le secteur textiles et vêtements, il faut d'abord respecter le dispositif qui vise à lutter contre la fraude, notamment l'interdiction sur l'importation des fils étrangers pour la confection, ou l'importation directe de textiles étrangers qui seraient par la suite reconditionnés avec le label béninois ou autre et exportés aux Etats-Unis. Selon les textes, tout pays éligible doit s'engager à n'utiliser que du fil local dans la confection du textile ou à défaut, du fil américain. En outre, les produits finis doivent être acheminés directement du lieu de fabrication sur le marché américain et enfin, obtenir un certificat de régime AGOA délivré par la Direction du Commerce Extérieur sur lequel figurent une signature et un cachet indiquant que le Bénin est éligible à la loi AGOA.

Dans le cas d'espèce, le réel problème qui se pose à nos stylistes est le problème d'organisation et de financement qui - une fois résolu- leur permettra de produire en qualité et en quantité exportable. *« Les stylistes ne doivent pas partir en rangs dispersés. C'est pour cette raison que nous essayons de les mettre ensemble pour la réalisation d'un projet d'industrialisation qu'ils ont vu à l'île Maurice et au Ghana. Il s'agit de l'industrialisation de leur profession où le travail se fait à la chaîne, de la coupe à l'emballage en passant par la confection et la finition des textiles transformés en vêtements exportables. Nos stylistes ont vu la pertinence de se regrouper pour la réalisation d'un tel projet »*

confie M. Houssou. Des études de faisabilité de cette unité de production sont en cours avec la recherche de financement.

Pour le Ministre américain du Commerce Extérieur M. Ron Kirk, les pays africains doivent diversifier leur commerce pour être compétitifs. Au-delà du respect des normes de qualité, ils doivent avoir des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires et faire des efforts en vue de l'adaptation des textes relatifs au commerce extérieur de leur pays ; notamment la modernisation et la diversification de l'agriculture.

L'AVENIR DU FRANC CFA : IL FAUT LAISSER LES FORCES DU MARCHÉ DÉTERMINER LA VALEUR DE LA MONNAIE

Monnaie commune à quatorze pays africains, le franc CFA reste l'un des derniers legs de la colonisation française. Histoire d'une zone monétaire unique au monde. Aujourd'hui, la question devenue cruciale et entêtante est le rattachement du franc CFA à l'euro sous les auspices et l'égide de la France. Quel est l'avenir à moyen terme de la monnaie africaine dans sa structure actuelle ? Au-delà de l'interrogation « politique » sur la matérialité du CFA, le renchérissement irrépensible de l'euro face au dollar fait peser chaque jour, une sévère hypothèque sur les économies africaines émergentes, s'agissant de leur compétitivité dans les échanges mondiaux. L'exploration d'une exception franco-africaine, quarante-neuf ans après les indépendances des pays de la zone franc.

Le franc CFA est devenu à l'heure des indépendances, la monnaie commune des pays de la zone franc sur le continent africain. Considérée par les « pragmatiques » comme une valeur sûre constitutive d'une économie moderne dans le contexte mondial, cette monnaie est désignée par d'autres économistes du continent comme la matérialisation prolongée d'une tutelle exercée par l'ex-puissance coloniale sur sa « zone d'influence ».

Alors que le franc français disparaît au profit de l'euro, la France parraine au sein de l'Union Européenne le rattachement du CFA à l'euro. L'avènement de l'euro en 1999 et son renchérissement face au dollar ne manquent pas de poser des problèmes structurels aux économies de la zone franc. Certains Economistes africains considèrent cet arrimage comme une mise sous tutelle, car si les Etats africains prenaient des initiatives souveraines, notamment une nouvelle dévaluation du franc CFA, ou encore l'admission d'un nouveau membre

en leur sein, ils seraient tenus d'en informer au préalable la France qui, à son tour, en référerait à ses partenaires européens. Un recul sans doute ! D'autres par contre, pensent qu'il s'agit d'un choix réaliste des gouvernants de rester dans un système qui a ses avantages et ses inconvénients.

L'arrimage du franc CFA à l'euro lui confère une garantie de convertibilité de toutes les monnaies étrangères. Cette situation de dépendance permet à la zone franc d'être plus ouvert au commerce international en attirant des investissements et des placements financiers. L'arrimage facilite en plus les échanges commerciaux parce qu'il épargne aux utilisateurs du franc CFA l'épineuse épreuve de la recherche de devises pour équilibrer la balance des paiements. Il assure également la stabilité de change dans la zone et permet de juguler l'inflation.

Cependant, la conséquence négative de l'arrimage sur les économies de la zone Franc par exemple, se traduit par la surévaluation des achats en euro. La balance commerciale vis-à-vis de la zone euro se détériore particulièrement lorsqu'on vend en dollar pour racheter en euro. Cette forme d'arrimage rigide du franc CFA à l'euro pose réellement problème. Elle est d'ailleurs remise en question par certains Economistes comme M. Claude d'Almeida, ancien fonctionnaire de la BCEAO. Ce dernier pense que le mieux aurait été de mettre en place un mécanisme permettant d'ajuster la valeur du franc CFA en fonction des situations économiques de chaque pays, c'est-à-dire modifier le taux de change quand c'est nécessaire. C'est le cas des pays asiatiques qui déprécient leurs monnaies pour être compétitifs et vendre à des prix intéressants sur le marché mondial. *« Les pays de la zone franc doivent faire comme tout le monde. Chacun crée sa propre monnaie, se bat pour la maintenir, la soutenir et la faire vivre. Partout dans le monde, les monnaies ont tendance à fluctuer et n'ont pas une valeur définitive. C'est comme si quelqu'un vous disait que le prix du piment*

ne va pas bouger. C'est impensable, le prix du piment, du ciment, du maïs, de n'importe quelle denrée va bouger dans l'année et dans le temps. Et il en est ainsi de la monnaie CFA qui doit bouger dans la zone franc » soutient M. d'Almeida.

Les pays africains comme le Nigeria, le Ghana, le Libéria, la Sierra-Leone et le Cap-Vert ont leur monnaie et n'ont pas besoin de la garantie d'un pays quelconque. Seuls les pays francophones ne croient pas encore à leur capacité de gérer leur propre monnaie.

Produire plutôt que de dévaluer

Depuis les années 80, des spécialistes se battent pour aller vers la monnaie commune de la CEDEAO (l'ensemble des quinze pays de l'Afrique de l'Ouest). Un vieux projet sur lequel des travaux ont été effectués à maintes reprises. Mais les critères de convergence imposés à chacun des pays membres n'ont pu être respectés de même que la discipline monétaire.

Quant à la perspective d'une seconde dévaluation du franc CFA pour améliorer la compétitivité des économies de la zone et mieux résister aux secousses monétaires, M. d'Almeida pense que les débats sur la dévaluation sont de faux débats. Les pays de la zone Franc doivent plutôt passer à une production à grande échelle. *« Si vous ne produisez pas en quantité vous serez obligé un de ces quatre jours de dévaluer. Le franc CFA est une monnaie trop forte donc je ne pense pas qu'il faut la maintenir dans cette voie. Il faut laisser les forces du marché déterminer la valeur de la monnaie et les pays de la zone franc ne veulent pas faire la vérité des prix sur la question monétaire »*.

Les pays africains ont plus intérêt à avoir comme tous les autres pays en développement, une monnaie qu'ils peuvent soutenir en toute liberté. *« Nous aurions connu une crise alimentaire beaucoup plus*

violente que ce que nous avons eu, si notre monnaie n'était pas trop forte », nuance Claude D'Almeida. Il poursuit : « Dans cette situation, quel est le devenir de notre monnaie : le franc CFA ? Eh bien, un jour ou l'autre, les Africains seront bien obligés de détacher leur monnaie de la monnaie européenne parce que la situation économique de l'Europe n'a rien à voir avec la situation économique de nos pays africains. Même s'ils ne le voulaient pas, les Européens seront obligés un jour de nous dire : « Débrouillez-vous tout seul » ; parce qu'aucune raison ne nous oblige à continuer à vous accorder ces genres de facilités exceptionnelles. J'ai la conviction qu'un jour les Européens vont nous le dire. Maintenant, est-ce que nous y préparons ? C'est un autre débat ».

Les économies des pays de la zone franc ne sont pas organisées pour ajouter de la valeur à leurs productions agricoles. Une monnaie forte favorise l'importation. Par contre, la flexibilité du franc CFA peut encourager la production et la transformation locales.

Avec les Accords de partenariat Économique (APE), les secteurs de production déjà moins compétitifs risquent de disparaître. Il urge donc de protéger les économies en veillant à ce que le franc CFA puisse refléter réellement le niveau de production de la zone.

Les réformes relatives à la privatisation et à la libéralisation de nos économies sont nécessaires. La crise impacte directement sur plusieurs secteurs. Les Etats prennent des mesures pour essayer de limiter les dégâts. Cependant, la baisse du dollar par rapport à l'euro accrot les difficultés dans les filières agricoles. Avec la crise financière, le monde entier se bat désormais pour passer d'une exportation des matières premières agricoles vers la promotion des agroindustries.

L'histoire d'une monnaie commune

Au commencement était la zone Franc, créée le 9 septembre 1939, composée de la France et de ses colonies (Départements et Territoires d'Outre-Mer où le franc français était la monnaie en vigueur. Mais progressivement, eu égard à des événements politiques, économiques et juridiques, la zone connaîtra des changements divers. C'est ainsi qu'est né le 26 décembre 1945 – jour où la France ratifie les Accords de Brettons Woods – le franc CFA (franc des Colonies Françaises d'Afrique). La parité de la nouvelle monnaie est déclarée au FMI sur la base de 1 FCFA pour 1,70 francs français. Cette parité passera à 2 en octobre 1948, puis à 0,02 en 1960 lors du passage au nouveau franc français, et sera maintenue jusqu'à la dévaluation du 11 janvier 1994 où le franc CFA a subi un brutal réalignement monétaire par rapport au franc français. Une nouvelle parité est définie au taux de 1 FCFA pour 0,01 FF. Depuis le 1^{er} janvier 1999, le FCFA est arrimé à l'euro (1 euro = 655,957 FCFA).

Au gré des aléas politiques, plusieurs pays, tels l'ex Indochine (Cambodge, Laos, Viêtname) quitteront la zone Franc en 1954, suivis de la Tunisie (1958), du Maroc (1959), peu après leur indépendance, et de l'Algérie en 1963. En Afrique subsaharienne à l'exception de la Guinée (de Sékou Touré), du Mali (de Modibo Kéita), qui ont décidé de créer leur propre monnaie, renonçant à participer à l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), - devenue en 1994 l'Union Economique Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) -, la zone Franc a en revanche résisté aux indépendances des pays de l'ex-AOF (Afrique Occidentale Française). La situation a été plus stable dans l'ex-AEF (Afrique Équatoriale Française) qui n'a connu aucune défection et même accueilli la Guinée Equatoriale au sein de son union, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

En 1958, le vent des indépendances commence à souffler. Le Général de Gaulle propose alors aux colonies africaines un référendum sur l'union-partenariat avec la France. Dans le même temps, le franc des Colonies Françaises d'Afrique devient le franc de la Communauté Française d'Afrique (CFA), commun aux deux sous-régions. Mais il n'a pas la même dénomination selon qu'on soit en Afrique de l'Ouest ou en Afrique centrale. Aujourd'hui, l'appellation franc CFA signifie « franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale » pour les pays de la CEMAC et « franc de la Communauté Financière d'Afrique » pour

les pays de l'UEMOA. La convertibilité extérieure des deux monnaies, distinctes, reste toutefois garantie par le Trésor français où les banques centrales africaines doivent déposer au moins 65 % de leurs réserves extérieures.

En 1959, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (BCEAC), devenue Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) en 1972, sont créées, avec pour mission de gérer l'émission des deux francs CFA pour les deux régions. Entre 1972 et 1973, de nouveaux accords de coopération monétaire sont signés entre les deux zones monétaires et la France, réduisant la présence de cette dernière au sein des Conseils d'Administration des deux banques centrales, dont les pouvoirs ont été par ailleurs renforcés, leur offrant des possibilités de participer plus activement au développement des pays membres. Parallèlement, les sièges des deux institutions financières quittent Paris pour être transférés à Yaoundé en 1977 pour la BEAC et à Dakar en 1978 pour la BCEAO. Entre-temps, l'UMOA avait perdu, en 1973 la Mauritanie, mais a récupéré dans la zone CFA le Mali en 1984 et accueilli la Guinée Bissau en 1997. Malgré les indépendances des pays africains, ce qui frappe d'abord dans la zone Franc, c'est la permanence des règles de son fonctionnement qui n'ont connu, depuis plus de cinquante ans, que de succincts aménagements, malgré les multiples changements de l'environnement international.

Quand on sait l'étroite dépendance – unique au monde – de cette monnaie africaine vis-à-vis du franc français au vu des mécanismes qui président son existence, les experts et autres observateurs s'interrogent depuis des années sur la capacité de survie du FCA dont le cours aligné sur le franc français (et aujourd'hui sur l'euro) traduit de moins en moins la réalité et les « indices de performance » des économies africaines. Alors que le sort du CFA se joue au quotidien au Trésor français, la relative passivité des dirigeants africains renforce, au regard de l'opinion, l'idée d'une « mise sous surveillance » de la souveraineté des Etats de la zone Franc et de leur marge de manœuvre régaliennne en matière de politique monétaire.

Problématique de la souveraineté monétaire

Une convention a été signée en 1962 entre le Ministère français de l'Economie et les ex-colonies nouvellement indépendantes : les banques centrales des pays de la zone franc ont l'obligation de déposer leurs réserves dans les caisses du Trésor français sur un compte courant appelé « Compte d'Opérations ». Jusqu'en 1973, elles avaient l'obligation de verser la totalité de leurs avoirs extérieurs, puis 65 % à partir de 1973. En contre partie, la France s'engage à fournir à ces banques centrales les fonds dont elles ont besoin pour effectuer leurs transactions internationales et à assurer des agios payés par les banques centrales. Et si le compte est créditeur, le Trésor leur verse des intérêts. D'après un ex-ministre des Finances Ouest-Africain, les comptes au Trésor français n'ont jamais été totalement débiteurs, même à la veille de la dévaluation du Fcfa de janvier 1994. Mais hormis quelques initiés, nul ne sait ce que fait la France de cet argent et ce qu'il rapporte aux Africains.

Depuis la dévaluation du FCFA, les comptes d'opérations sont restés excédentaires, et le Rapport 2005 de la zone Franc montre que les banques centrales détiennent des records de réserves au Trésor français : près de 6300 milliards de Fcfa dont 3000 milliards pour la BCEAO, soit un taux de couverture de l'émission monétaire supérieur à 110 %, alors que la convention de 1962 n'exige qu'un taux de couverture de 20 %.

C'est à croire que la colonisation continue sous d'autres formes et que les Africains eux-mêmes se refusent le développement en se privant ainsi de moyens financiers pour investir dans les secteurs clé comme l'éducation, la santé et les infrastructures tandis que leurs pays disputent les derniers rangs du classement du Programme des Nations Unies de l'indice de développement.

Plus de quatre décennies après les indépendances, la souveraineté monétaire des pays de la zone franc reste encore à conquérir. Alors que l'Asie après s'être débarrassée des vestiges du colonialisme, s'en sort économiquement ; les pays de la zone franc hésitent encore à rompre le lien colonial, comme s'ils doutaient de leurs propres capacités à prendre en charge leur destinée. Il y a comme une servitude volontaire dans le maintien des mécanismes liant le FCFA d'abord au franc français, puis à l'euro, s'agissant notamment de la fixité du taux de change. Certes la parité fixe avec l'euro assure une certaine stabilité au FCFA, le met à l'abri des fluctuations des taux de change et facilite le commerce avec l'Europe, principal partenaire commercial des pays de la zone franc.

MISSION DU FMI AU BENIN : « LA CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE A UN EFFET DÉFAVORABLE SUR LES PERSPECTIVES À COURT TERME DU BÉNIN »

Une mission du Fonds Monétaire International (FMI) a séjourné à Cotonou du 14 au 28 septembre 2009 pour mener des discussions sur un programme qui pourrait être appuyé par l'institution. Au terme de ladite mission, Jeannes Mongardini, chef de mission pour le Bénin a fait savoir que « la crise économique mondiale a un effet défavorable sur les perspectives à court terme du Bénin ».

Les perspectives à court terme s'annoncent difficiles pour le Bénin face à la crise économique qui secoue tous les Etats du monde depuis 2008. C'est la conclusion à laquelle une mission du Fonds Monétaire International a abouti après deux semaines d'échanges avec les autorités gouvernementales, les représentants de l'Assemblée Nationale, les syndicats, les partenaires techniques et financiers et surtout le secteur privé.

Selon le chef de mission, Jeannes Mongardini, le Produit Intérieur Brut (PIB) devrait s'établir à 2,5% en 2009 contre 5% en 2008. Cette chute de la croissance s'explique par une baisse significative de la production du coton et du commerce avec les pays voisins. La mission a noté une décélération de l'inflation liée à la baisse des prix des produits vivriers consécutive à une bonne récolte des céréales. En revanche, le déficit du compte courant extérieur, hors dons, devrait se creuser pour atteindre environ 13 % du PIB du fait de l'amélioration des termes de l'échange induite par la baisse des exportations du coton.

L'analyse de la situation fiscale par la mission a révélé qu'elle s'est détériorée pendant le premier semestre de 2009. Les recettes

publiques ont été en deçà des attentes. Cette situation est principalement due à la baisse des recettes douanières et du recouvrement des impôts.

Les dépenses publiques ont connu elles aussi des dépassements en raison des montants plus élevés des primes aux fonctionnaires et un report des engagements des dépenses en capital. Les autorités béninoises et les services du FMI ont convenu, pour faire face à la baisse des recettes budgétaires, de la poursuite des réformes des administrations fiscale et douanière déjà engagées. Des solutions devront être trouvées pour contenir les primes, indemnités et autres avantages d'une part et mettre en place la réforme de la fonction publique ainsi qu'une meilleure régulation des dépenses publiques d'autre part.

Par ailleurs, la mission a eu des entretiens fructueux avec les autorités béninoises sur les défis auxquels le Bénin est confronté en matière de gestion budgétaire et de choix de politique économique. Au terme des échanges, elle s'est félicitée des avancées notées dans la mise en œuvre des réformes structurelles et a encouragé le gouvernement à poursuivre dans ce sens.

Enfin, la mission a tenu à réaffirmer sa volonté de renforcer le partenariat entre le Bénin et le Fmi afin d'aider le pays à faire face à ses défis économiques.

COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES : DES REFLEXIONS SUR LE MARCHÉ TRANSFRONTALIER BENIN-NIGER

L'ONG Veco West Africa a organisé du 14 au 15 décembre 2009 à Cotonou une table ronde sur le marché transfrontalier Bénin-Niger. Au cœur des échanges, la problématique de l'accès aux marchés transfrontaliers de Malanville et de Cinkansé des produits issus de l'agriculture durable notamment le riz, le manioc, le maïs, la tomate et le niébé....

Comment les petits producteurs peuvent-ils tirer meilleure partie des opportunités qu'offre le marché transfrontalier de Malanville ? Quels sont les pratiques et les freins majeurs aux échanges frontaliers ? Ces préoccupations ont amené l'ONG Veco West Africa à organiser le rendez-vous de Cotonou dont l'objectif est de mieux connaître les mécanismes de fonctionnement et les dynamiques internes des marchés de Malanville au Bénin et de Cinkansé au Togo.

Pendant deux jours, des organisations paysannes et des responsables d'ONG nationales et internationales du Bénin et du Niger ont réfléchi sur des éléments devant servir de base à une étude sur « l'Accès aux marchés transfrontaliers notamment celui de Malanville pour un meilleur positionnement des produits issus de l'agriculture durable ». Le même exercice s'est poursuivi au Togo au sujet du marché de Cinkansé.

Pour le représentant de Veco, Amidou Diallo, il s'agit de mieux comprendre l'organisation des acteurs sur le marché de Malanville, son fonctionnement et les conditions permettant d'assurer une plus grande fluidité de l'écoulement des produits agricoles.

Situé à la jonction du Niger et du Bénin, le marché de Malanville fréquenté par des acteurs du Togo, du Burkina-Faso, du Nigéria est un

lieu où se développent des dynamiques transfrontalières locales et régionales entre les commerçants qui y échangent d'importants volumes de différents produits entre Malanville au Bénin, Gaya au Niger et Kamba au Nigéria. Ce marché offre des possibilités d'écoulement des produits des filières agricoles promues par Veco West Africa notamment le riz, le manioc, le maïs, la tomate et le niébé.

Les participants ont fait une synthèse des textes communautaires relatifs aux échanges commerciaux sur les produits agricoles, apprécié les pratiques sur lesdits textes dans les marchés frontaliers de Malanville et de Cinkansé. Spécifiquement, ils ont évalué les contraintes et les opportunités par rapport à l'application des textes relatifs à la libre circulation des biens et des personnes, la fiscalité, les infrastructures routières, le marché de transports, le professionnalisme des acteurs, les normes sanitaires et de sécurité.

SPÉCULATIONS FONCIÈRES AU BÉNIN

«Parcelle litigieuse», «Parcelle à ne pas vendre», «litige : affaire au tribunal». Au pire des cas, c'est des batailles rangées entre familles ou collectivités avec des dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Nous sommes au Bénin et toutes ces crises sont révélatrices de la fréquence des litiges fonciers dans le milieu urbain ou subsiste une spéculation foncière sans précédent. Dans le milieu rural, des cas de dépossession des terres à leurs propriétaires sont courants. La pression commerciale des terres par des investisseurs nationaux ou étrangers, plus qu'une réalité, se vit au quotidien en milieu rural.

Une dizaine d'hectares vendus en 2008 et Djivèdé, propriétaire terrien vit aujourd'hui dans un dénouement total : *« Pour nourrir ma famille, je dois louer des terres pour cultiver ou travailler pour mes confrères qui disposent encore des terres »*. Ils sont nombreux ces propriétaires terriens démunis. L'un d'eux s'est vu obliger de s'acheter une moto pour faire le taxi-moto, seule ressource dont il dispose aujourd'hui pour faire face à ses besoins.

Le phénomène est devenu récurrent depuis 2007 où par le canal du gouvernement, des investisseurs étrangers ont sollicité des terres au Bénin pour une agriculture à grande échelle. Des Malaisiens 250.000 hectares (ha) pour le palmier à huile et des Italiens 300.000 ha pour le tournesol et le jatropha (des biocarburants). En décembre 2007 comme le gouvernement envisage de faire la production des biocarburants, un atelier de réflexion sur les stratégies de mise en œuvre des productions de biocarburants a identifié le palmier à huile, le coton, le jatropha, le tournesol, le soja pour le biodiesel et la canne à sucre, l'anacarde, le manioc pour l'éthanol. Depuis cette période les portes sont grandement ouvertes aux investisseurs étrangers qui se ruent sur les terres arables. M. Nestor Mahinou Juriste devenu agriculteur et

Secrétaire Exécutif de l'ONG Synergie Paysanne (SynPa), s'indigne : « *Pour nous, la production des agro carburants constitue un poignard dans le dos, car nous avons compris que désormais il y aura une concurrence des terres au Bénin* ».

La course du gouvernement pour identifier les terres vacantes et disponibles s'est soldée par un échec. A Lokossa, ils ont été chassés à coup de machette parce que, en 1966 le gouvernement avait exproprié des propriétaires terriens de cette localité pour un projet de palmier à huile à Houin-Agamey. Une expropriation dont les effets perdurent encore. L'Etat s'est vite rendu compte qu'il n'y a pas de nouvelles terres vacantes ; même en friches, elles sont sous l'autorité d'une famille ou collectivité. Le gouvernement a alors autorisé les investisseurs à s'installer. Car en effet, c'est la propriété privée qui régit les terres au Bénin. L'Etat peut décréter des domaines de propriété publique et procéder à des concessions.

La spéculation foncière

Au regard de ce qui précède, une opportunité d'affaires s'est offerte aux cadres, hommes d'affaires, élus locaux et opérateurs économiques qui deviennent des intermédiaires aux investisseurs étrangers. Au nom des projets et des groupes d'étrangers, ils achètent de vastes superficies pour les multinationales, revendent ou les placent directement comme des actions dans les projets.

Un opérateur économique béninois sert d'intermédiaire à tout investisseur étranger qui désire investir dans la production vivrière ou les agro-carburants. Avec ce dernier, les Saoudiens ont déjà réservé 100.000 ha ; la société italienne GreenWace a acquis 250 hectares à Toui dans la commune de Ouèssè pour la production du *Jatropha* élargie à Tori (au sud) et à Zakpota (au centre).

Selon M. Mahinou, on ne doit pas retomber dans le piège de la culture intense du coton destiné à l'exportation mais penser d'abord à son ventre : « *la terre doit être réservée pour les cultures alimentaires* ». Heureusement, certains arrivent à éviter ce piège de la culture du pétrole-vert. C'est le cas de cet ancien universitaire devenu agriculteur : « *Je ne peux pas vendre ma terre parce que je suis un paysan sinon, je vais travailler où ? C'est tout comme si on demande à l'élève de vendre son cahier.* » D'autres, analphabètes très attirés par l'argent frais, n'ont pu résister à la pression extérieure et ne veulent rien comprendre des risques qu'ils courent en bradant leurs terres : « *Nos terres n'appartiennent pas à la Mairie pour que vous interveniez et nous interdissions de les vendre...* ».

Un opérateur investissant dans la culture du riz a acheté une vaste superficie dans la localité de Lon-Agonmè (Allada) et a recruté dans son exploitation environ 200 paysans pour un salaire dérisoire de 30.000 Fcfa. Un emploi précaire, c'est ce qui se profile à l'horizon. « *Tu vends ton capital et tu deviens ouvrier* » s'est indigné M. Mahinou.

Ces zones d'accueils...

La ruée vers les meilleures terres est une réalité au Bénin : trois grandes zones constituent la cible des investisseurs. Au Sud Bénin, hormis Calavi et Tori qui sont des réserves résidentielles, le reste est dans le collimateur des « intermédiaires » qui ont acquis d'importantes superficies de terres pour les revendre. Le même scénario s'observe d'Allada jusqu'à Zogbodomey en passant par Sèhouè, Massi où environ 1500 à 2000 ha sont spéculés ou placés comme actions. Djidja, Zakpota dans le département du Zou, Ouèssè, Tchaorou dans les collines et Matéri dans la Donga (au nord). Des investisseurs ghanéens ont acheté 2000 ha et s'adonnent à une agriculture mécanisée du riz qui après récolte est rapatriée vers le Ghana. Des Chinois avec le soutien de certaines Ongs

sont logés à la même enseigne à Sèhouè, avec la culture du maïs et toutes sortes de fruits exportés vers la Chine.

A Massi, un autre opérateur béninois qui cultive le palmier à huile (135 ha) et du soja pour le Biodiesel, a acheté 1370 hectares négociés à 450.000 Fcfa/ha. La totalité de cette transaction ayant été versée aux intermédiaires qui n'ont versé que 200.000 Fcfa/ha aux paysans et gardé par devers eux près de 16 millions de francs cfa. Victimes des subterfuges utilisés par les intermédiaires pour les amener à vendre leurs terres : « *c'est un projet étatique, si vous ne vendez pas tout, c'est l'Etat même qui viendra vous les prendre...* », ces paysans n'ont pu avoir satisfaction à leurs plaintes auprès des brigades territoriales parce que l'argent a circulé. Une forme de dépossession des terres aux paysans avec pour conséquence : l'exode rural et son corollaire de chômage et de délinquance.

Le projet salvateur

Au Bénin, le foncier n'est pas soumis à un régime juridique uniforme, mais à trois systèmes : le régime coutumier, celui du permis d'habiter et du titre foncier. Plusieurs experts estiment que c'est dans le coutumier qu'on trouve toute sorte de désordre, de magouille et de violation des droits de la personne humaine. Et pour y mettre un peu d'ordre, l'actuel Gouvernement avec l'appui du Millenium Challenge Account (MCA-Bénin) a décidé de sécuriser le foncier pour à terme, en faire un actif qu'on peut transformer en capitaux explique le Directeur général de l'Urbanisme et de la Réforme foncière, M. Imourou Séidou Mako : « *L'insécurité foncière limite les investissements massifs. Alors pour que ces investisseurs qu'ils soient nationaux ou étrangers viennent massivement au Bénin, il faut régler les goulots d'étranglement afin de pouvoir lutter efficacement contre la pauvreté* » poursuit-il. Raison pour laquelle le Projet MCA-Bénin a inséré parmi ses quatre projets-programme, le Projet Accès au Foncier. Cette question semble être

réglée avec le vote et la promulgation de la loi 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural au Bénin. Cette loi votée il y a deux ans, apparaît déjà caduque compte tenu des nouvelles exigences de la Banque mondiale; d'où la nécessité d'élaborer un document politique, le livre blanc, afin d'aboutir à un code foncier unique.

En respectant la lettre du cadrage du Ministère de la Réforme Foncière, le MCA-Bénin estime être en encrage directe avec les besoins de réformes au Bénin : *« Les questions foncières sont vues dans leur globalité. Pendant longtemps, les problèmes ont été réglés de façon sectorielle : rurale et urbaine. Aujourd'hui, le problème des périurbains est une réalité ; car c'est ce qui est initialement rural qui devient urbain. Alors il faut une politique d'ensemble pour régler ces problèmes ; d'où le document politique, ce livre blanc qui aidera notre pays à sortir de ce carcans »* confie le Directeur du Projet Accès au Foncier au MCA-Bénin, M. Bio Séidou Baguiri.

En effet, le Projet Accès au Foncier vise la formalisation des droits de propriétés foncières. En milieu rural, le Plan Foncier Rural (PFR) - outil de sécurisation - sera délivré au niveau de 300 villages répartis en 40 communes. En milieu urbain et périurbain le Permis d'habiter (PH) - délivré à tout acheteur de parcelle - sera transformé en Titre Foncier (TF), au total 30.000 TF. Après révision et harmonisation du code foncier, les PH, simple documents administratifs disparaîtront pour laisser place à la délivrance des TF à tout acquéreur de parcelle. Reconnu par l'OHADA, le TF apparaît comme un document de propriété foncière exigé par la Banque mondiale. Pour M. Mahinou, la Banque mondiale a ainsi décidé de la marchandisation des terres ; il poursuit : *« Nous apprécions le travail du MCA-Bénin à travers les PFR. Parce que là, le paysan sait désormais son numéro et les limites de sa parcelle. La sécurisation foncière est ainsi acquise. Mais l'autre aspect qui ne nous arrange pas est qu'on nous met ainsi sur la table aux enchères »*.

« Qu'il y ait sécurisation ou pas, les paysans ont toujours vendu leurs terres, parce que la pression démographique est forte, traditionnellement, des zones d'accueils ont toujours existé » rétorque M. Baguiri. *« Les gens disposent des contrats sociaux qui leurs permettent de s'installer. La sécurisation foncière n'est pas pour bouleverser ces habitudes, mais pour permettre à celui qui s'installe de disposer d'une formalisation pour éviter toutes formes de conflits à l'avenir »* se confie-t-il. Si les transactions sont formalisées sur la base des TF et des PFR, la propension à se déposséder aisément sera limitée.

Avec le Projet Accès au Foncier, les Béninois ne vivront plus de situations d'expropriation parce que les textes sont clairs. Sauf les domaines décrétés d'utilité publique pour la réalisation d'infrastructures sociocommunautaires. On peut noter comme retombées positives de ces transactions, les transferts de compétence, l'entrée des devises étrangères par l'exploitation des recettes douanières et fiscales, la mécanisation de l'agriculture généralisée et la réalisation des infrastructures routières pour se déplacer vers les champs de production.

Mais quelle est la durabilité de ces retombées ?

La question demeure...Les multinationales choisissent toujours les meilleures terres et dès qu'elles sont appauvries, elles les abandonnent et vont à la recherche d'autres terres arables. Alors sans afficher notre pessimisme, on peut dire que l'Etat et les investisseurs gagneront en termes de retombées, seules les populations rurales, propriétaires terriens seront les gros perdants de cette aventure.

DU COTON A LA BANANE : L'OMC CHERCHE L'ACCORD SUR UN «PAQUET» DE NÉGOCIATIONS

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) tentait en juillet 2008 d'accorder ses 153 pays membres autour d'un «paquet» de négociation qui va de la banane au coton, après avoir obtenu une percée inespérée dans ses interminables discussions sur les subventions agricoles et les droits de douane.

«Maintenant, c'est comme si l'on jonglait avec plusieurs petites balles, en essayant de n'en faire tomber aucune », a expliqué un diplomate.

Après une réunion sur l'ouverture du marché des services, qui a permis d'aplanir quelques divergences, les pays membres se sont réunis en petits groupes pour discuter de dossiers sensibles.

Ils se sont ensuite retrouvés à une trentaine pour une séance de synthèse, au septième jour d'une réunion cruciale pour sauver sept ans de négociations commerciales, dont le terme n'est toujours pas connu.

La bataille de la banane, qui oppose depuis près de trois décennies l'Amérique latine à l'Europe et à ses anciennes colonies, est résolue depuis le mois de décembre 2009, selon un communiqué de l'OMC.

Parmi les pièces du puzzle qui restent à assembler, figure la question du mécanisme de sauvegarde, une protection tarifaire souhaitée par des pays en développement en cas de flambée des importations d'un ou plusieurs produits agricoles.

«Cent pays ont fait une déclaration, soutenue par l'Inde, exprimant leurs préoccupations sur les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde», a indiqué le ministre indien du Commerce Kamal Nath.

Selon le projet Lamy, les pays en développement pourront définir 12% de produits «spéciaux», protégés d'une trop forte baisse tarifaire au nom de la sécurité alimentaire ou du développement rural.

La baisse des droits sur ces produits ne dépasserait pas 11%, et 5% d'entre eux ne subiraient aucune réduction.

Un mécanisme de sauvegarde permettra en outre aux pays en développement de relever les droits en cas de flambée des importations dépassant 40%.

Mais des pays du G33 (Inde, Indonésie, Philippines) ont fait part de leurs réticences face à ces propositions, qu'ils considèrent insuffisantes pour protéger leurs petits agriculteurs.

Un autre dossier épineux devait être abordé, celui du coton, qui oppose les pays africains aux Etats-Unis et à l'Union Européenne. Mais aucune avancée notable n'était encore apparue.

Les principaux pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest (Mali, Bénin, Burkina Faso et Tchad) demandent que les Etats industrialisés, essentiellement les Etats-Unis, abaissent leurs subventions, qui plombent selon eux les cours mondiaux et pénalisent le secteur dans les pays pauvres.

AFRIQUE : 130 MILLIONS DE DOLLARS POUR LES PROGRAMMES DU FMI

Une enveloppe de 130 millions de dollars américains a été mobilisée pour soutenir les programmes du Fonds Monétaire International en Afrique, à l'issue d'une réunion de bailleurs de fonds, tenue au siège de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis.

Le Directeur Général-Adjoint du FMI, Murilo Portugal, a indiqué que ces programmes visaient à aider les pays d'Afrique subsaharienne en matière de gouvernance économique et financière et à mettre en place des politiques macro-économiques solides.

Selon un communiqué de la BAD, cette enveloppe servira notamment à financer la 3ème phase du «Programme des Centres Régionaux d'Assistance Technique en Afrique» (AFRICAR).

Déjà trois centres sous-régionaux d'assistance sont en place, le premier pour l'Afrique de l'Est, basé depuis 2002 en Tanzanie, le second pour l'Afrique de l'Ouest francophone, établi en 2003 au Mali, et le troisième pour l'Afrique centrale, opérationnel depuis 2007 au Gabon.

Deux autres centres vont être ouverts, l'un à l'Ile Maurice pour l'Afrique australe et l'autre au Ghana pour l'Afrique de l'Ouest non francophone.

La réunion de Tunis a enregistré la participation de plusieurs pays donateurs dont le Royaume-Uni, la Suisse, l'Allemagne, la Finlande, le Luxembourg et, pour la première fois, le Brésil, en plus de la BAD et de la Banque Islamique de Développement (BID).

Les engagements recueillis représentent 63 pour cent des besoins financiers requis pour les cinq prochaines années (2010-2014), a indiqué M. Portugal.

Le président de la BAD, Donald Kaberuka, a réitéré l'engagement de l'institution qu'il dirige en faveur du programme du FMI.

Il a rappelé que ce programme constituait «une réponse à un appel des dirigeants africains à la communauté internationale à augmenter l'assistance technique» à l'Afrique pour le renforcement de ses capacités institutionnelles.

LE MOT DE FIN

2007 – 2010 : La plus longue saison mondiale de la récession économique marquée par une crise mondiale à dimension multiple (alimentaire, énergétique, financière, monétaire, économique ...). La plupart des pays industrialisés du monde s'en trouvent affectés. Sans être à l'origine, l'Afrique en subit les dégâts.

Déclenchée dès le second semestre de l'année 2006 aux Etats-Unis dans le secteur de l'immobilier (avec une incapacité générale des emprunteurs de rembourser les prêts immobiliers), la crise a affectée le monde entier sous diverses formes. Connue par le monde entier à partir de 2007, la **crise financière** est encore marquée en 2010 par une crise de liquidité interbancaire et une raréfaction du crédit. Elle trouve son origine dans la chute brutale des valeurs des titres de créances immobilières et les faillites entreprises financières y découlant. On parle alors de la crise des subprimes. Elle s'accroît en 2008 par chute continue des cours sur plusieurs marchés boursiers, provoque un début de crise systémique et une récession touchant l'ensemble de la planète.

La plupart des pays en 2009 ont en général opté pour des politiques de relance. Le recours massif aux finances publiques pour juguler la crise a creusé le déficit public dans de nombreux pays et un recul du produit intérieur brut mondial de 2,2% en 2009^[1]. Depuis le début de l'année 2010, l'afflux de liquidités fait craindre l'éclatement de nouvelles bulles dans l'immobilier chinois, les bourses, les emprunts d'États et les métaux.¹ Même si certains pays semblent sortir de la récession, la prudence reste de mise. Le chômage persiste, d'importants déséquilibres dans les balances des transactions courantes demeurent, et des risques d'éclatement de nouvelles bulles financières sont à craindre. En dépit des efforts consentis, le **Sommet du G20 de Toronto en juin 2010** est consacré en grande partie aux interrogations

sans réponses nées de la crise économique de 2007-2010, notamment en ce qui concerne les marchés financiers et l'économie mondiale.

Dans ce contexte de crise, l'Afrique de l'Ouest est aussi engagée dans divers processus de dialogue pour la consolidation de son intégration régionale et une ouverture optimale au reste du monde. La présente publication se veut le reflet de toutes ces dynamiques

Le Coordonnateur

ANNEXES

ANNEXE 1 : SIGLES, ABRÉVIATIONS ET GLOSSAIRE D'APPUI

(Les plus courants dans les négociations commerciales et les débats sur la gouvernance économique mondiale dans le contexte de la crise)

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique

ADI : Accord concernant la Double Imposition

ADPIC : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce

AEC : Communauté Économique Africaine

AELE : Association Européenne de Libre-Échange

AGCS : Accord Général sur le Commerce des Services

ALENA / NAFTA : Association de Libre Echange Nord Américaine : marché commun constitué par les Etats Unis, le Canada et le Mexique.

AMGI : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

AMI : Accord Multilatéral sur l'Investissement (projet de l'OCDE)

ANASE : Association des Nations d'Asie du Sud-Est

APE : Accord de Partenariat Économique

APEC : Coopération Économique Asie-Pacifique

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouesr

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

BCE / ECB : Banque Centrale Européenne (European Central Bank)

BDP : Balance des Paiements

BEI / EIB : Banque Européenne d’Investissement (European Investment Bank)

BIMSTEC : Accord de Coopération Économique entre le Bangladesh, l’Inde, le Myanmar, Sri Lanka et la Thaïlande

BIRD / IBRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (International Bank for Reconstruction and Development)

BERD / EBRD : Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (European Bank for Reconstruction and Development) créée en 1991 avec pour but d’aider la reconstruction économique des pays d’Europe centrale et orientale.

CAE : Communauté de l’Afrique de l’Est

CARICOM : Marché Commun des Caraïbes

CAIRNS Group : Groupe constitué en 1987 à Cairns en Australie 14 pays exportateurs de produits agricoles (Argentine, de l’Australie, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de Fidji, de l’Indonésie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la Thaïlande et de l’Uruguay) pour faire valoir leurs intérêts et leurs préoccupations communs dans les négociations sur l’agriculture.

CCI / ICC : Chambre de Commerce Internationale (International Chamber of Commerce) a pour mission de conseiller les entreprises dans leur politique commerciale internationale, de plus elle défend les intérêts d'affaires dans les échanges internationaux.

CECA / ECSC : Communauté Européenne de Charbon et d'Acier, établie en avril 1951 d'après le Plan Schuman, par laquelle le France, L'Italie, l'Allemagne, la Belgique, les Pays Bas et le Luxembourg se sont engagés à abolir les droits de douane, les contingents et les restrictions monétaires affectant le commerce intracommunautaire d'acier, de charbon et de fer. Les pays membres ont ratifié l'accord pour une durée de 50 ans. Les Institutions de la CECA ont servi de modèles aux institutions de la CEE, avec lesquelles elles ont fusionné en 1957.

CCI : Centre du Commerce International (CNUCED/OMC)

CDA : Communauté de Développement de l'Afrique Australe

CE : Communauté Européenne

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CIJ : Cour Internationale de Justice

CIRDI : Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CNUDCI : Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International

COMESA : Marché Commun des États de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique Australe

DTS / SDR : Droits de Tirage Spéciaux : créés en 1969 par le FMI pour servir de réserve monétaire internationale, les DTS peuvent être utilisés dans les transactions entre le FMI et les gouvernements nationaux. La valeur unitaire de DTS est déterminée à partir d’un panier de monnaies (USD, DEM, Yen, FRF, GBP). DTS est l’unité de paiement de compensation dans les transports internationaux.

EEE : Espace Économique Européen

FEI : Fonds Européen d’Investissement

FMI : Fonds Monétaire International

GATT : Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce

IDA : Association Internationale de Développement

IED : Investissement Étranger Direct

IOR-ARC : Association des Pays Riverains de l’Océan Indien pour la Coopération Régionale

ISO : Organisation Internationale de Normalisation

MEPC : Mécanisme d’Examen des Politiques Commerciales

MERCOSUR : Marché Commun du Sud (Zone de libre échange entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le Chili et la Bolivie en sont des membres associés).

MIC : Mesures Concernant les Investissements et liées au Commerce

MSP : Mesures Sanitaires et Phytosanitaires

NCM : Négociations Commerciales Multilatérales

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

NPF / MFN Clause : Nation la Plus Favorisée (Most-Favoured Nation clause). La clause de la Nation la plus favorisée fait partie du premier principe de l'Organisation Mondiale du Commerce qui est celui de « la non discrimination ». Cette clause a pour but de mettre fin aux avantages consentis à un pays par rapport aux autres. Cette clause concerne évidemment les pays signataires de l'accord.

OCDE / OECD : Organisation de Coopération et le Développement Economique (Organisation for Economic Cooperation and Development) comprend les pays de l'UE, les Etats-Unis, le Canada et le Japon. L'OCDE a pour principal objectif d'étudier la conjoncture économique et d'aider les pays en difficultés. L'OCDE analyse de plus les différentes entraves liées aux échanges internationaux.

OCE : Organisation de Coopération Économique

OEA : Organisation des États Américains

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMC / WTO : Organisation Mondiale du Commerce (World Trade Organisation) a été créée en 1947 sous son ancienne appellation «GATT» (General Agreement on Tariffs and Trade). L'OMC a pour but de favoriser les échanges et de mettre fin au protectionisme. L'OMC compte plus d'une centaine de pays signataires. Aujourd'hui, la finalité de l'OMC est de mettre un terme aux obstacles tarifaires et de mettre en place des règles communes afin d'accéder à une libéralisation totale des échanges.

OMPI / WIPO : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (World Intellectual Property Organization).

OPEP / OPEC : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole : organisation regroupant 13 pays producteurs de pétrole, visant à coordonner la production et les prix pratiqués.

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OTC : Obstacles Techniques au Commerce

PIB : Produit Intérieur Brut

PMA : Pays les Moins Avancés

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNB : Produit National Brut

PASCIb : Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin

R&D : Recherche et Développement

REIO : Organisation Régionale d'Intégration Économique

Réseau-JEB ou ReJEB : Réseau des Journalistes Économiques du Bénin

SAARC : Association de l'Asie du Sud pour la Coopération Régionale

SFI : Société Financière Internationale

SPG / GSP (Generalized System of Preferences) : Système des Préférences Généralisées. Le SPG constitue des préférences tarifaires aux pays en voie de développement. Ces tarifs se traduisent par des exonérations ou des diminutions des droits de douane

SMC : Subventions et Mesures Compensatoires

Subprimes : crédits immobiliers à risque expérimentés aux Etats-Unis. Les subprimes sont pour l'essentiel des crédits basés sur des hypothèques de maison. Il s'agit en d'un prêt pour la construction d'une maison ou l'achat d'une bien immobilier, avec pour seule garantie la maison ou le bien que le crédit servira à construire ou à acheter. Ce sont des crédits hypothécaires accordés à des clients qui ne les auraient pas eus, si on devait tenir compte de leur situation financière.

TEC : Tarif Extérieur Commun

TSD : Traitement Spécial et Différencié

UE : Union Européenne

UEM : Union Économique et Monétaire

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

UNCTC : Centre des Nations Unies sur les Sociétés Transnationales

ZLEA : Zone de Libre-Échange des Amériques

ANNEXE 2 : SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Afrik.com : Portail Francophone d'Information sur l'Afrique
<http://www.afrik.com>

AfrikECO : portail consacré à l'actualité économique du continent africain (Pays par pays) - <http://www.afrikeco.com/>

Afrique Index : "Annuaire Internet de l'Afrique Noire" (African websites guide) - <http://www.afriqueindex.com>

Afristat : Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne - <http://www.afristat.org>

AllAfrica : informations sur l'Afrique - <http://fr.allafrica.com>

ASIL (The American Society of International Law) : Guide de ressources électroniques concernant le droit international
<http://www.asil.org/resource/home.htm>

Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) "European Bank for Reconstruction and Development" website (EBRD) <http://www.ebrd.org/fr/index.htm>

Banque Mondiale (BIRD, IDA, SFI, MIGA, CIRDI), Organisme du Système des Nations Unies

Informations et analyses sur la conjoncture politique et économique + Notes de prospectives dans différents domaines - indicateurs Pays et Régions - Données statistiques - etc.

Avec des liens vers les sites suivants : BIRD (International Bank of Reconstruction & Development : IBRD), SFI (International Finance Corporation : IFC), IDA (International Development Association), MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency), CIRDI (International

Centre for Settlement of Investment Disputes : ICSID).
<http://www.banquemondiale.org>

Bureau Fédéral pour l'Information sur le Commerce Extérieur (Allemagne : **Bundesagentur für Außenwirtschaft**, bfai) : informations et contacts commerciaux - <http://www.bfai.com/>

CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest) : "regroupement régional de quinze pays créé en 1975. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique dans "tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ..." - <http://www.ecowas.int/>

Centre du Commerce International (CCI)

Centre Sud / South Center

CEPII : Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales - <http://www.cepii.fr>

CNUCED / UNCTAD (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement / United Nations Conference on Trade and Development) - <http://www.unctad.org>

CNUDCI / UNCITRAL (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International/United Nations Commission on International Trade Law) - <http://www.uncitral.org/>

Commerce Monde : "le portail des affaires internationales" (Cyberjournal : Québec, Canada) - <http://www.commercemonde.com>

Commonwealth : organisation du Commonwealth regroupant 53 Etats développés et en développement (Etats souverains et indépendants) - <http://www.thecommonwealth.org/>

CRM (Centre de Recherche sur la Mondialisation)

<http://www.mondialisation.ca>

EAC (East African Community) qui regroupe le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie - <http://www.eac.int/>

EBEN (European Business Ethics Network) : le seul réseau international dédié entièrement à la promotion de l'éthique dans les activités commerciales (secteur privé de l'industrie, secteur public, organisations et secteur de la formation) - <http://www.eben-net.org/>

EBR (European Business Register) : utile pour effectuer des recherches sur des entreprises européennes (Interconnection du réseau avec les registres du Commerce européens) - <http://www.ebr.org>

ECDPM

Educ21 ("Centre de veille et de recherche thématiques") sur : Commerce, Économie - Finance, Droit, Entreprise, Développement Économique, Géostratégie.

<http://www.educ21.com>

EU (Union Européenne / Section "Commerce Extérieur" du site de la **Commission Européenne**) : Le Commerce Extérieur est en charge de la politique commerciale commune de l'UE (politiques commerciales, UE & OMC, commerce avec les pays tiers et sectoriel, mondialisation)
http://ec.europa.eu/trade/index_fr.htm

EUbusiness : service indépendant d'information commerciale (Europe)
<http://www.eubusiness.com/>

EUPolitix : "service continu d'informations, proposant un guide pratique de tous les actes législatifs en cours et une base de données des positions des ONG, des associations professionnelles et du monde des entreprises sur les affaires publiques" - <http://www.eupolitix.com/FR/>

Forum Économique Mondial / World Economic Forum

<http://www.weforum.org/>

ICTSD : Centre International pour le Commerce et le Développement Durable.

Mercosur (Mercado Comun del Sur : Marché Commun du Sud) : Communauté Économique des Pays de l'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay et Venezuela) - <http://www.mercosur.int/>

OIT / ILO (Organisation Internationale du Travail / International Labour Organization) - <http://www.ilo.org>

OMC / WTO (Organisation Mondiale du Commerce / World Trade Organization) - www.wto.org

ONUDI / UNIDO (Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel / United Nations Industrial Development Organization) - <http://www.unido.org>

PASCIB (Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin)
www.pascib.net

PNUD / UNDP : Programme des Nations-Unies pour le Développement
www.undp.org

Risques pays ("Tout sur tous les risques dans les zones sensibles du monde") animé par Pierre Voita - <http://risquespays.blogs.com/>

Strategic Road : annuaire dont l'objectif est de proposer "une liste de liens conduisant à des annuaires et moteurs de recherche spécialisés concernant le thème choisi" (outils de veille sur les ressources d'Internet)
<http://www.strategic-road.com>

WCN (World Chambers Network / Réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie dans le Monde) - <http://www.worldchambers.com>

WelcomeEurope : information sur les aides européennes
<http://www.welcomeurope.com/>

Wikio : "moteur de recherche d'informations basé sur les médias, les blogs et les publications des membres" (moteur de recherche collaboratif) - <http://www.wikio.fr/>

Wikipédia / Section "Portail Économie" du site (actualité économique - articles de presse - Économistes célèbres - Statistiques - Écoles de pensées - œuvres - Indicateurs - Histoire économique - Organisations - Microéconomie - Macroéconomie - Économie internationale - Théorie des jeux - Finance - Économie du développement)
http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Portail_%C3%89conomie

ANNEXE 3 : LES AUTEURS

1 - Encadrement et coordination technique

Noms et prénoms	Profil
Abel GBETOENONMON	Coordonnateur du Réseau-JEB, journaliste économiste, consultant formateur en journalisme économique, Directeur Exécutif de l'Agence Afrique Performance
Nouratou ZATO KOTO YERIMA	Chargé de programme à la Friedrich-Ebert-Stiftung Bureau de Cotonou

2 - Les rédacteurs

Nicolas Agbikodo (Rédacteur en chef groupe 1)

Aline Assankpon

Norbert Houessou

Martial Guidigan

Gnona AFANGBEDJI (Rédacteur en chef groupe 2)

Dorcas DJOSSOU

El-Hadji MAMA Moussa

Cyr HOUNGUE

Guy Constant EHOUMI (Rédacteur en chef groupe 3)

Marie-Louise B. MATCHOUDO

Gislain GBENAKPON

Valentin ADJIBOCHA

Moudachirou SOUBEROU (Rédacteur en chef groupe 4)

Fortune SOSSA

Aicha ALEDJI

Ibrahim Djibril

Eric Gangniahossou

Jonas Gbeffo

Cocouvi Eklou

ANNEXE 4 : LA FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG AU BÉNIN

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est une institution politique, culturelle, privée et d'utilité publique qui souscrit aux idées et aux valeurs fondamentales de la démocratie sociale et du mouvement ouvrier. Fondée en Allemagne en 1925, elle porte le nom du premier président allemand, Friedrich Ebert, dont elle entend poursuivre l'œuvre en faveur d'une politique de liberté, de solidarité et de justice sociale.

La FES contribue au renforcement de la démocratie et au processus de développement à travers ses bureaux répartis dans divers pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est. Le bureau régional de Cotonou compte parmi les dix-neuf représentations de la FES en Afrique Subsaharienne.

Au Bénin, la Friedrich-Ebert-Stiftung organise chaque année un nombre considérable d'activités en collaboration avec ses partenaires que sont les Associations de Professionnels des Médias, les organisations de la société civile, les centrales syndicales, les associations de femmes et divers autres institutions. Les programmes de la FES visent à accompagner les efforts de ses partenaires pour :

- la consolidation de la liberté d'expression et le renforcement de capacités des professionnels des médias ;
- le renforcement des capacités des organisations de la société civile en vue de la consolidation de leur rôle de médiation entre les populations et les décideurs politiques notamment sur les thématiques relatives à la mise en œuvre l'Accord de partenariat entre les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et l'Union Européenne (UE) de Cotonou ;

- l'émergence et la consolidation d'une culture syndicale responsable qui tienne compte des intérêts des travailleurs mais aussi des défis socio-économiques des temps modernes ;
- la promotion du leadership féminin dans les médias, les organisations de la société civile, les syndicats, les partis politiques et les entreprises.

Depuis 2003, le bureau de la FES à Cotonou assure la coordination du projet régional pour l'accompagnement du processus de mise en œuvre de l'Accord de Cotonou. A travers des séances d'information, de formation et d'appui au développement de position, la FES apporte son assistance à la mise en réseau de diverses organisations en vue de l'élaboration de stratégies pour le suivi de l'Accord de Cotonou et l'Accord Partenariat Economique (APE).

Notre contact au Bénin :

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
08 BP 0620 Tri Postal, Cotonou
République du Bénin - West Africa
Tél. + 229 21 30 27 89
Fax : + 229 21 30 32 27
E-mail : cotonou@fes-westafrica.org
Site : www.fes-benin.org

ANNEXE 5 : LE RÉSEAU-JEB : " LA PLUME AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT "

Créé le 10 août 1996, le Réseau des Journalistes Économiques du Bénin (REJEB) s'est donné pour mission principale de « mettre la plume au service du développement ».

Il est évident que sans le pluralisme démocratique, condition sine qua non d'émergence d'un espace d'auto-gouvernance crédible, les médias ne peuvent pas jouer efficacement leur rôle. C'est pourquoi le réseau fait du pluralisme démocratique l'une des exigences majeures de ses actions.

En quinze années d'existence le Réseau a travaillé à mettre la plume au service du développement à travers les axes suivants :

- 1- Spécialisation et renforcement de capacité des journalistes sur le traitement des questions économiques
- 2- Suivi des politiques et réformes économiques au niveau national et le contrôle de l'action publique
- 3- Intégration régionale et commerce international
- 4- Genre et développement
- 5- la pratique du journalisme économique en milieu rural
- 6- lutte contre la pauvreté et le développement humain durable
- 7- participation à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou
- 8- engagement citoyen en tant que composante de la société civile

Depuis 2000, le Réseau-JEB a fait du suivi de l'Accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000, une de ses priorités avec la mise en place en son sein d'un "Desk médias et accord de Cotonou". Il représente les médias au sein de plusieurs regroupements de la société civile béninoise (PASCIB, Social Watch, CFRONG) et dirige le département des réseaux spécialisés au sein de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin.

En tant que composante principale de l'espace d'auto-gouvernance, intersection des sphères d'activités humaines, les médias constituent pour le Réseau-JEB le baromètre de l'engagement citoyen dans l'action publique.

La participation des citoyens est un des éléments fondamentaux pour l'amélioration de la bonne gouvernance et la performance des programmes publics. Les médias ont un rôle critique à jouer dans le renforcement des capacités de dialogue et dans valorisation des actions sociales pour un meilleur engagement citoyen.

Ils ne peuvent jouer efficacement un tel rôle de catalyseur du contrôle citoyen de l'action publique, que s'ils sont conceptuellement et méthodologiquement outillés, pour appréhender dans les limites de leurs exigences éthiques, déontologiques et professionnelles, la ou les spécificité(s) de leur engagement citoyen, ainsi que la ou les valeur(s) ajoutée(s) qu'ils peuvent apporter à l'engagement citoyen des autres.

Le but recherché ici est de renforcer la transparence des procédures de prise de décisions et de contribuer à l'émergence d'un réflexe de compte rendu de la part des responsables en charge de la gestion des programmes et projets publics.

Réussir un tel challenge suppose l'existence d'institutions inclusives et ouvertes à de tels mécanismes mais également des citoyens dotés des capacités pour exercer un tel contrôle.

En cela, le professionnalisme et la spécialisation des journalistes et l'accès équitable des citoyens aux médias constituent des éléments clés de l'engagement citoyen au niveau de la presse.

En se donnant de telles valeurs et exigences d'engagement citoyen, les médias en général et le Réseau-JEB en particulier contribuent, entre autres :

- à la mise en place d'un système de gouvernance basé sur la transparence et la responsabilité sociale ;
- au renforcement des capacités citoyennes dans le domaine du contrôle de l'action publique ;
- à la mise en place ou à la consolidation des espaces de dialogue politique autour des enjeux de développement ;
- à l'élargissement des espaces de liberté et au pluralisme des opinions ;
- à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'engagement citoyen.

Les premiers repères d'action des membres du Réseau-JEB restent et demeurent les règles juridiques, éthiques, déontologiques qui gouvernent la profession du journalisme et le fonctionnement des médias au Bénin. Toutefois, il est admis, à travers le temps et l'espace, et en raison des contextes spécifiques, que l'engagement citoyen des médias puisse coïncider ou déboucher sur un engagement politique voire révolutionnaire (en période de guerre ou d'occupation militaire par exemple). Mais une fois la tempête terminée, les membres du Réseau-JEB sont convaincus que les médias doivent se reloger dans l'espace d'intersection et d'équilibre entre le politique, l'économique et le social. C'est dans cet espace que le journaliste pourra mettre efficacement la plume au service du développement.

